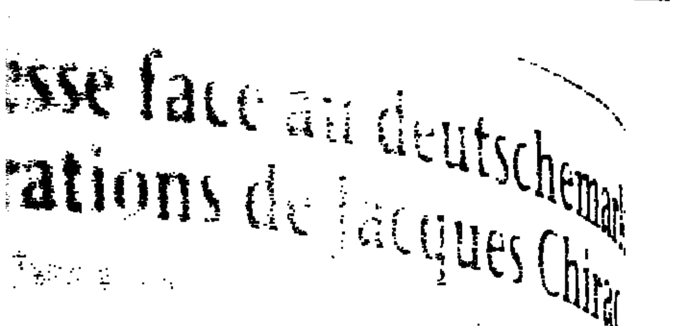
هكذا من الاصل



Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15788 – 7 F

DIMANCHE 29 - LUNDI 30 OCTOBRE 1995

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La Sécurité sociale creuse son déficit

Le déficit du régime général de la Sécurité sociale sera de 64,5 milliards de francs en 1995, selon la Commission des comptes. Si rien n'est fait pour endiguer la dérive des comptes, ses besoins de financement atteindront 60 milliards l'an prochain. p. 8

Forte croissance aux Etats-Unis

La croissance du produit intérieur brut américain atteint 4,2 % au troisième trimestre de 1995, largement au-dessus des prévisions. p. 5

Québec : oui ou non à l'indépendance

Plus de 5 millions de Québécois se prononceront par référendum, lundi 30 octobre, sur l'indépendance de leur province. L'issue du scrutin reste incertaine. p. 4

Les combats perdus des antinucléaires



Inexistants avant 1968, les militants antinucléaires français n'ont jamais réussi à créer un mouvement massif. Ils n'ont obtenu que peu de succès. p. 11

Un policier blessé par balle au Val-Fourré

Après avoir effectué un contrôle d'identité, un policier de la brigade anti-criminalité a été gravement blessé par balle, dans la nuit de vendredi à samedi, dans le quartier du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie (Yvelines). p. 24

Percée de la télé-satellite

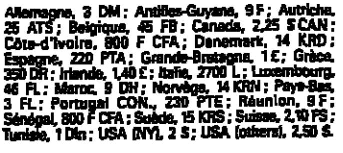
Plus d'un million de foyers français reçoivent la télévision par satellite. Un cinquième des ménages équipés d'une parabole captent les chaînes d'Afrique du Nord. p. 19

François Baroin au « Grand Jury »

François Baroin, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 29 octobre à partir de 18 h 30.

Les éditoriaux du « Monde »

Un « européen réaliste » ; Le symptôme de Rouen. p. 14



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0146 - 1029 - 7,00 F

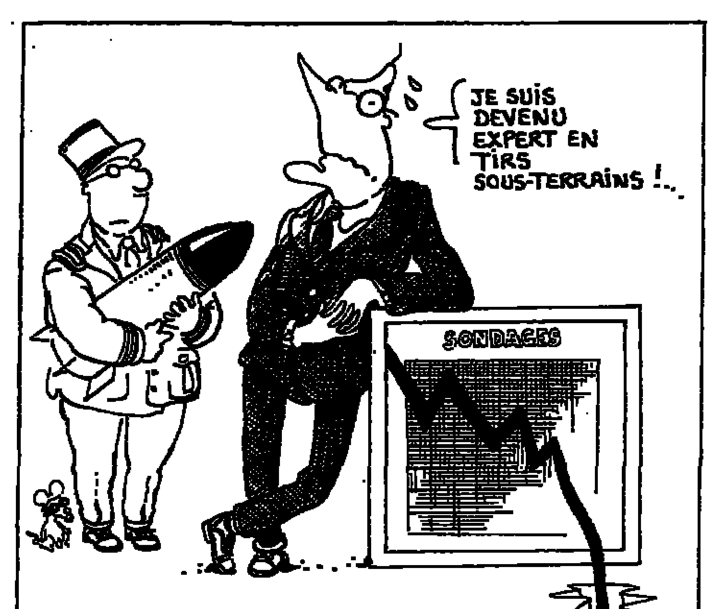
Rapprochement Chirac-Major sur la dissuasion alors que la France a procédé à un nouvel essai

Le premier ministre britannique déclare au « Monde » qu'il comprend la décision française

A LA VEILLE d'un sommet franco-britannique au cours duquel les questions de défense seront largement abordées, la France a procédé, dans la nuit du vendredi 27 au samedi 28 octobre, à un nouveau tir nucléaire dans le Pacifique sud.

De Washington à Tokyo, en passant par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ce troisième essai depuis l'arrivée de Jacques Chirac à l'Elysée a suscité l'habituelle vague de protestations. Il a eu lieu à 23 heures (heure de Paris) sur l'atoll de Mururoa, libérant une énergie de 60 kilotonnes.

« Cet essai est destiné à garantir dans le futur la sûreté et la fiabilité des armes », a indiqué le ministère de la défense. Peu avant ce nouveau tir, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) avait, pour la première fois, ouvert à deux journalistes, dont l'envoyé spécial du *Monde*, les portes de son usine de Valduc, en Côte-d'Or, où il fabrique en série les bombes nucléaires.



Avant de recevoir le président de la République français, dimanche et lundi, le premier ministre britannique, John Major, répondant aux questions du *Monde*, a, une nouvelle fois, manifesté sa compréhension pour la reprise des essais français : *« Une telle décision était difficile à prendre.* (...) *Je suis certain que M. Chirac ne l'a fait que parce qu'il était convaincu qu'il le fallait »*, déclare M. Major.

A l'occasion de leur rencontre, les deux hommes devaient inaugurer le groupe aérien franco-britannique. Ils évoqueront aussi la coopération nucléaire entre les deux pays. Engagée en 1992, cette coopération est allée beaucoup plus loin qu'on ne l'a dit.

Lire pages 2 et 3, notre enquête page 11 et les points de vue pages 12 et 13

M. Séguin réclame une réduction des dépenses de l'Etat

PHILIPPE SÉGUIN, président (RPR) de l'Assemblée nationale, est intervenu dans la discussion budgétaire, vendredi 27 octobre, pour demander au gouvernement d'arbitrer afin de dégager des économies dans les budgets des ministères. Le débat tourne à la confusion : les députés ont voté le principe de 2 milliards de francs d'économies dans les dépenses de l'Etat, mais chaque ministre défend farouchement ses crédits. Dans ces conditions, après l'examen d'un tiers des budgets ministériels, l'objectif est loin d'être atteint. D'autre part, M. Séguin a réaffirmé qu'à ses yeux *« la monnaie unique n'est pas en elle-même une réponse suffisante aux problèmes de l'économie réelle »*.

Lire page 7

Les croisés anti-avortement mis en échec aux Etats-Unis

DALLAS
de notre envoyée spéciale

Un jury fédéral composé de six femmes et un homme vient, au Texas, de rendre un verdict qui pourrait bien, à terme, inverser le rapport de forces entre partisans et opposants au droit à l'avortement aux Etats-Unis : trois groupes anti-avortement ont été condamnés à verser 8,6 millions de dollars (environ 43 millions de francs) à un gynécologue de Dallas pour le dédommager du harcèlement qu'ils lui ont infligé.

Sans précédent par le montant de l'indemnité, ce jugement est d'autant plus remarquable qu'il a été rendu à Dallas, Mecque du conservatisme religieux et siège national d'Operation Rescue, l'un des groupes anti-avortement les plus radicaux. A la fin de 1992, Operation Rescue et deux autres mouvements avaient placé le docteur Norman Tompkins, gynécologue-obstétricien, ainsi que sa famille sous surveillance constante, chez lui et devant son cabinet, le suivant jusqu'à l'église ou au restaurant, distribuant partout où il allait des tracts le qualifiant d'assassin avec sa photo et son numéro de téléphone, organisant des campagnes de lettres et d'appels téléphoniques.

Après avoir reçu des menaces de mort, le docteur Tompkins, soixante-deux ans, s'acheta un gilet pare-balles, recruta des gardes du corps à 4 500 dollars par mois, plaça un détecteur d'explosifs dans sa voiture. L'an dernier, il finit par fermer son cabinet.

La décision du jury a encouragé la plus grande organisation américaine de planning familial, Planned Parenthood, à déposer, le 26 octobre, une plainte contre deux mouvements anti-avortement basés à Portland, dans l'Oregon, dont l'un fait circuler depuis plusieurs mois une liste de douze médecins *« meurtriers »* pratiquant des IVG, dont certains ont été agressés par arme à feu. Planned Parenthood leur réclame 200 millions de dollars.

Les défenseurs du droit à l'avortement pensent avoir enfin trouvé le moyen de faire plier les plus extrémistes de leurs adversaires, dont le militantisme a déjà coûté la vie à cinq médecins et employés de cliniques. Ils veulent d'abord faire reconnaître par les tribunaux que ces actions, mettant des vies en danger, ne peuvent être protégées par le sacro-saint premier amendement constitutionnel sur la liberté d'expression ; ensuite, les faire condamner à de lourdes amendes.

Sylvie Kauffmann

Privatisation pétrolière en Italie

APRÈS d'innombrables reports, le gouvernement italien a finalement décidé, vendredi 27 octobre, de lancer la privatisation de l'ENI (Ente Nazionale Idrocarburi Spa), la grande compagnie pétrolière publique. La vente d'une première tranche de 20 % du capital devrait rapporter 10 000 milliards de lires (31 milliards de francs) et représenter la plus grande opération de dénationalisation italienne. Les détails financiers ne seront connus que mardi 31 octobre, mais le prix de cession des actions devrait être compris entre 5 250 et 6 000 lires, ce qui est peu cher mais tient compte de la très mauvaise tenue de la Bourse de Milan (en baisse de 10 % depuis le début de l'année). L'ENI est dirigée par Franco Bernabè, administrateur délégué depuis 1992. Economiste de formation, il a exercé à l'OCDE à Paris puis chez Fiat, avant d'entrer dans la compagnie pétrolière en 1983. Présente



FRANCO BERNABÈ

dans l'énergie, la chimie, mais aussi toute une série de métiers (mécanique notamment), la firme a procédé à des cessions et à des restructurations pour se recentrer sur le pétrole. Avec plus de 90 000 salariés, elle se classe au huitième rang mondial dans ce secteur, dépassant les groupes français Elf et Total.

Lire page 16

POINT DE VUE

Notre arme, c'est le droit *par Jacques Toubon*

EN France, la lutte contre le terrorisme appartient à l'autorité judiciaire, en application des principes de l'Etat de droit. Le président de la République et le gouvernement sont fondamentalement attachés à cette exigence de la démocratie. Et ce serait une première victoire pour les terroristes s'ils parvenaient à dévoyer le combat que nous menons contre eux. C'est pourquoi, à l'expérience, le gouvernement a voulu que des moyens légaux supplémentaires soient donnés aux magistrats et aux policiers qui traquent les terroristes et s'efforcent d'empêcher leurs exactions et leurs attentats.

Le projet de loi adopté par le conseil des ministres du 25 octobre dernier complète la liste des délits susceptibles de constituer des infractions terroristes et donne aux enquêteurs un moyen de procédure qui leur fait défaut, la faculté de perquisitionner la nuit, dans le cadre du code de procédure pénale, c'est-à-dire sur autorisation du président du tribunal ou du juge d'instruction.

Ces dispositions s'insèrent dans le code pénal et le code de procédure pénale, se réfèrent à la loi de 1986 et ne constituent pas une législation d'exception. *Au contraire, il s'agit* d'appliquer le code de procédure pénale, de respecter les droits de la défense et la présomption d'innocence face à une criminalité exceptionnelle nécessitant que l'autorité judiciaire dispose de davantage de pouvoir.

En pratique, le rôle de soutien logistique joué autour des terroristes par certaines personnes implique d'incriminer leurs agissements liés à l'entreprise terroriste. Il ne s'agit que d'incriminations normales, s'inscrivant dans la loi antiterroriste avalisée en 1986 par le Conseil constitutionnel.

C'est le cas des groupes de combat, des ligues dissoutes, de la détention d'une arme, etc. C'est au même titre que celui qui aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (délit de l'article 21 de l'ordonnance de 1945) pourra être poursuivi et jugé selon les règles propres à la répression du terrorisme, à condition que ce délit ait été commis *« en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur »* (article 421-1 du code pénal). Et il faudra le prouver. Dès lors, il n'y a aucun amalgame entre le séjour irrégulier et l'activité terroriste.

Le statut des étrangers de l'ordonnance de 1945 n'est, en outre, en aucune façon modifié.

C'est donc rendre un bien mauvais service à la cause des droits de l'homme que d'intenter un procès d'intention sans fondement à ce sujet, à un moment où chacun doit mesurer ses propos et ses actes avec le plus grand scrupule.

Ce scrupule et cette mesure m'ont, quant à moi, inspiré l'initiative de disjoindre de l'avant-projet un article sur la *« complicité involontaire »* qui pouvait, dans son principe, se révéler contraire à la règle de l'intentionnalité. De même, j'ai affirmé sans cesse, depuis le 25 juillet, que la situation de la communauté musulmane et des jeunes des banlieues qui en sont issus doit appeler en soi toute notre attention et qu'elle n'a pas de rapport de causalité générale avec les menées terroristes.

Contre le terrorisme aveugle, la démocratie joue son existence ; elle doit à tous les citoyens de les défendre victorieusement. L'épreuve est rude. Nous la surmonterons si nous n'oublions jamais que l'Etat démocratique lutte contre le terrorisme avec des lois et des juges. Des juges auxquels l'Etat doit l'arme du droit.

Jacques Toubon *est ministre de la justice.*

Lire nos informations page 10

14,

DÉFENSE Les questions de défense tiendront une place particulière lors du dix-huitième sommet franco-britannique, dimanche 29 et lundi 30 octobre en Angleterre. ● EN EFFECTUANT le troisième de sa dernière série d'essais atomiques, vendredi 27 à 23 heures, Paris a pu tester la position de Londres, qui reste la plus compréhensive, alors que les réactions dans le monde restent hostiles. ● JOHN MAJOR, qui a répondu par écrit vendredi aux questions du *Monde*, confirme que l'objectif commun est l'interdiction à terme de tous les essais nucléaires. ● CONFORTÉE sur le terrain en Bosnie, la coopération franco-britannique en matière de défense peut se déployer dans d'autres domaines. Le dialogue entre experts des deux pays sur la stratégie de dissuasion illustre des relations qui, selon M. Major, n'ont « jamais été meilleures » *(Lire aussi notre éditorial page 14).*

John Major plaide pour d'étroites relations nucléaires avec la France

Avant de recevoir Jacques Chirac, le premier ministre britannique a répondu aux questions du « Monde » et confirmé, alors que Paris vient de procéder à un nouveau tir à Mururoa, son attitude compréhensive à l'égard de la reprise des essais atomiques dans le Pacifique

LONDRES
de notre correspondant

De retour des Nations unies, le premier ministre britannique a répondu aux questions posées par *Le Monde*, juste avant le troisième essai nucléaire français dans le Pacifique et à la veille du sommet franco-britannique qui se tient à Checkers et à Londres le dimanche 29 et lundi 30 octobre. Conservateur comme Jacques Chirac, John Major n'en défend pas moins des politiques différentes, dans les domaines européen, économique et social, notamment.

« Monsieur le premier ministre, que pensez-vous de la décision du président Chirac de reprendre les essais nucléaires ? Lui avez-vous demandé de repousser le prochain test jusqu'à la fin du sommet des pays du Commonwealth en novembre ?

– Une telle décision était très difficile à prendre. C'est à la France seule qu'il revenait de le faire, et c'est à elle qu'il revient de l'expliquer. Quand on a les responsabilités d'une puissance nucléaire et que les meilleurs conseillers scientifiques vous disent qu'il faut faire d'autres essais, je ne suis pas sûr que l'on ait tellement le choix. Je suis certain que M. Chirac ne l'a fait que parce qu'il était convaincu qu'il le fallait. Je ne pense pas que critiquer la France soit la meilleure façon d'atteindre notre objectif à long terme qui est l'interdiction de tous les essais nucléaires.

Nous comptons conclure un traité d'interdiction totale au premier semestre de 1996. Notre déclaration d'intention commune nous engageant à signer les protocoles du traité de Rarotonga *[sur la dénucléarisation du Pacifique sud]* vient de rappeler que nous voulons un monde sans essais. En ce qui concerne la réunion du Commonwealth, je suis certain que la France connaît le calendrier et décidera elle-même des dates de ses essais.

– Quelles structures, au sein de l'Otan ou de l'UEO, pourraient permettre aux Britanniques et aux Français de rapprocher leur politique de défense nucléaire ?

– Il est normal que les deux puissances nucléaires de l'Alliance en Europe aient d'étroites relations de travail dans ce domaine. Notre force de dissuasion est déjà affectée à la sécurité de l'Europe dans le cadre de l'Otan, qui dispose de mécanismes de consultation et de planification éprouvés traduisant la notion de répartition des charges entre tous les alliés qui y participent. Ce n'est pas à moi de dire si la France doit en faire partie, mais elle y serait la bienvenue. Je ne vois pas place pour de nouvelles institutions de dissuasion en Europe hors de l'Otan.

– Britanniques et Français ont traversé côte à côte des moments difficiles en Bosnie. Cette coopération pourrait-elle s'étendre à d'autres domaines, stratégiques et industriels par exemple ?

– Ce que nous venons de vivre en Bosnie confirme le potentiel de notre relation bilatérale de défense. Le groupe aérien européen franco-britannique que M. Chirac et moi-même inaugurons lundi est l'un des fruits de cette collaboration. Nos forces aériennes se trouveront rapprochées par des formations, des manœuvres et des opérations communes.


JOHN MAJOR

En ce qui concerne l'armement, notre volonté de coopération à l'échelle européenne ne fait aucun doute. Nous n'avons pas de « préférence » pour les fournisseurs américains. Des programmes d'envergure comme le chasseur Eurofighter 2000 ou la frégate de nouvelle génération Horizon avec la France et l'Italie en sont la preuve. Nous avons vingt-cinq programmes en cours avec la France. Bâtir une agence européenne d'armement sans participation britannique n'aurait aucun sens.

– Etes-vous favorable à une stratégie de défense européenne ?

– Deux guerres mondiales et la guerre froide ont soudé nos relations avec la France. Mais certaines différences sont inévitables. Je ne suis pas favorable à une structure permanente ou à une stratégie européenne commune. Nos sommets bilatéraux annuels nous donnent l'occasion de faire le point et de programmer ensemble nos avancées. Nous nous rencontrons aussi dans de multiples organisations, Union européenne, ONU, G 7... En matière de coopération, le maître mot est flexibilité. Sur de nombreux sujets, il est justifié de travailler ensemble parce que nous avons des intérêts et des objectifs communs. Sur d'autres, notre position de départ peut être différente, mais nous sommes capables de travailler ensemble pour parvenir à une solution satisfaisante pour tous.

– Si Londres et Paris s'entendent sur la Bosnie, ce n'est pas toujours le cas dans d'autres domaines, en particulier sur l'Europe. Quelle importance accordez-vous à vos relations avec la France ?

– Nos relations avec la France sont à la fois fortes et grandissantes, comme en témoigne notre coopération en Bosnie. Je veux les approfondir et les diversifier. Dans mon souvenir, elles n'ont jamais été meilleures. Ce n'est pas seulement une question de personnes, encore que j'apprécie beaucoup la cordialité de mes relations avec le président Chirac : son point de vue sur les affaires internationales est toujours une bouffée d'air frais dans les nombreuses réunions où nous nous retrouvons.

» Plus importants encore sont les multiples intérêts que nous partageons. Nous sommes les deux seuls pays d'Europe à être des puissances nucléaires, à être membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies et à avoir des engagements et des objectifs mondiaux. Nous avons des capacités militaires comparables et la même volonté de les mettre au service de la paix et de la stabilité. Chaque pays est pour l'autre un client et un investisseur de première grandeur.

Quand il était ministre des affaires étrangères, Alain Juppé a dit que l'on ne pouvait pas glisser une feuille de papier à cigarettes entre les positions françaises et britanniques sur la Bosnie. Il avait raison. Nos deux pays font tout pour qu'il en soit toujours ainsi. Il serait étonnant que nos points de vue soient identiques sur tous les autres problèmes internationaux. Mais ce qui nous unit est infiniment supérieur à ce qui nous divise. Nos intérêts convergent en particulier sur deux points : la nécessité pour les Etats-nations et leurs parlements d'exercer au maximum leur influence dans l'Union européenne et celle de maintenir la participation américaine à la défense de l'Europe par le biais de l'Alliance atlantique.

– Lors du récent congrès conservateur, votre ministre de la défense s'est livré à une virulente tirade nationaliste. La tonalité de votre propre discours a laissé penser que votre gouvernement avait durci sa position sur l'Europe. Comment rassurer ceux qui s'en inquiètent ?

– Soyons clairs : je tiens à l'appartenance de la Grande-Bretagne à l'UE. J'ai dit expressément que notre destin se trouvait en Europe et que nous jouerions un rôle constructif dans l'élaboration de son avenir. Coller des étiquettes à notre politique européenne ne remplace pas une réflexion approfondie, de la part de tous les Etats membres, sur les questions de fond auxquelles l'Europe doit répondre.

– Quelle vision de l'Europe avez-vous ?

– C'est celle d'Etats-nations coopérant étroitement et s'attaquant ensemble à leurs problèmes communs, présents et à venir. Je ne veux pas que ce que nous avons réussi jusqu'ici soit menacé par les propositions de créer un Etat fédéral en Europe. Ce serait politiquement et constitutionnellement inacceptable. Une Europe conformiste et rigide aliénerait, j'en suis sûr, ses citoyens. Elle doit considérer sa diversité et sa vitalité comme une force et non comme une faiblesse. Nous voulons que l'Europe se penche sur les problèmes de compétitivité face aux nouveaux défis économiques de l'Amérique du nord et de l'Asie. Cela veut dire simplifier la gestion des entreprises et ne pas leur imposer des coûts sociaux paralysants.

> « Dans mon souvenir, nos relations avec la France n'ont jamais été meilleures »

» Il faut aussi regarder vers l'extérieur et englober les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale. L'élargissement de l'Union a une portée historique. Dessiner une stratégie claire pour l'Europe nouvelle qui en naîtra est vital. Pour maintenir la paix et la stabilité en Europe et assurer son avenir économique, il faut que l'élargissement profite à tous ceux qui en feront partie.

» Enfin, l'UE doit rétablir la confiance de ses citoyens en ses vrais vertus. Pour moi, cela veut dire une Europe proche des hommes sans imposer du haut des constructions grandioses. Avant tout, une Union de vingt membres et plus doit rester flexible. Il y a un réel danger à forcer tous les pays européens à se couler dans le même moule. Si nous nous y risquons, ne nous étonnons pas qu'il se fissure.

» C'est un gouvernement conservateur qui a fait entrer la Grande-Bretagne en Europe, il y a plus de vingt ans. Les raisons de l'époque valent encore aujourd'hui. Mais de nouveaux défis apparaissent auxquels il faut s'adapter. J'espère que notre vision, faite de réalisme et de pragmatisme, gagnera de plus en plus de terrain.

– Certains de vos députés demandent un retrait de l'UE, un rapatriement de certaines prérogatives de Bruxelles ou le refus de toute concession à la conférence intergouvernementale de 1996. Qu'attendez-vous de la CIG et quelle est votre position sur la monnaie unique ?

– Au récent sommet informel de Majorque et au groupe d'études, il est apparu que personne ne voulait d'un « grand bond en avant » à la CIG. L'objectif sera plutôt d'améliorer le fonctionnement du traité de Maastricht par des mesures réalistes et concrètes destinées à regagner la confiance de nos concitoyens. Nous y apporterons une contribution positive.

– Si votre gouvernement était confronté aux mêmes problèmes économiques, sociaux et budgétaires que ceux de la France, quelle stratégie proposeriez-vous ?

– Il est important que l'économie de tous les pays de l'Union s'appuie sur des bases saines, seule voie d'une croissance durable de la production et de l'emploi, et donc de la prospérité. Cela implique une politique d'assainissement des finances publiques et de modération de l'inflation combinée à des réformes favorisant l'emploi dans le secteur privé. Les grands équilibres de l'économie britannique sont, sur ce point, solides. Nous avons en particulier voulu alléger le poids de la réglementation et de la bureaucratie sur les PME, qui sont l'un des moteurs de la création d'emplois.

– Des islamistes algériens, notamment du FIS, ont trouvé asile sur votre sol. Comment jugez-vous la vague d'attentats extrémistes qui secoue actuellement la France ?

– Quiconque croirait pouvoir utiliser impunément la Grande-Bretagne comme un refuge d'où mener des activités illégales se tromperait lourdement. Le gouvernement britannique a le plus grand respect pour l'islam, mais il a tout extrémisme en horreur. Un petit nombre d'extrémistes abusent de notre hospitalité et de nos traditions libérales. Ils ne sont pas du tout les bienvenus.

» Je déplore les attentats commis récemment en France. Ce sont des actes lâches et méprisables. Absolument rien n'indique qu'il puisse y avoir un lien entre eux et les quelques extrémistes appartenant à la communauté algérienne en Grande-Bretagne. Nos services de sécurité coopèrent étroitement avec leurs homologues français. Si des éléments laissaient à penser que des individus ou des groupes organisaient ou commanditaient sur notre sol des activités terroristes, en violation de la loi, notre police y mettrait bon ordre de toute urgence.

Questions posées par
Patrice de Beer

Les antinucléaires critiquent la stratégie conciliante de la Grande-Bretagne

Après le test atomique français de vendredi soir 27 octobre, la Campagne pour le désarmement nucléaire (CND), un des plus anciens mouvements britanniques d'opposants à l'atome, a estimé que la stratégie conciliante de John Major à l'égard de la France avait *« échoué »*. *« Si John Major a essayé de pousser Jacques Chirac à retarder cet essai en adoptant un profil bas, cette stratégie a été un échec »*, a déclaré un porte-parole du CND, Eddie Goncalves.

***« Seule une forte condamnation de la part de la Grande-Bretagne aurait pu avoir un effet quelconque sur le gouvernement français »*, a estimé le porte-parole du mouvement antinucléaire, dont le Prix Nobel de la paix 1995, Joseph Rotblat, est l'un des membres fondateurs. Le CND a annoncé une manifestation massive dimanche à Chequers, la résidence de campagne de John Major, au moment où y sera reçu le président Jacques Chirac.**

Entre Paris et Londres, un dialogue sur la dissuasion ininterrompu depuis 1992

Les deux pays recensent dans le plus grand secret leurs « convergences » en matière de doctrine et de coopération nucléaires

DEPUIS 1992, la Grande-Bretagne et la France maintiennent un dialogue en matière de dissuasion nucléaire, qui est allé en s'amplifiant et que les deux pays cherchent à préserver dans le plus grand secret. La commission mixte sur la dissuasion, qui se réunit régulièrement et qui rédige un rapport annuel commun pour les gouvernements, travaille sous le couvert du « secret-défense » et, à l'occasion de constats qui ont relevé des différences de points de vue, elle a cependant dressé des points de convergence. Un rapprochement des thèses en présence, s'il devait se produire selon des règles et des modalités qui restent à définir, n'est pas envisageable avant 1996 et, plus spécialement, bien après la fin des essais nucléaires de la France en Polynésie, même si le Royaume-Uni n'a pas été de ces Etats acharnés à dénoncer publiquement leur reprise.

En 1993, la commission a fait le point sur la compatibilité des doctrines et des concepts avancés par les deux pays en matière de dissuasion. De l'aveu de l'un des participants, il est apparu que n'existait pas le « *fossé irréductible* » qui semblait s'être manifesté au début de l'élaboration des théories entre la notion de « *riposte graduée* », chère aux Britanniques et à leurs alliés américains, et celle du « *faible au fort* », tant prisée par les Français depuis de Gaulle.

NOUVEAUX RISQUES

En 1994, la même commission a étudié la « dimension européenne » de la dissuasion, telle qu'elle est pratiquée par les deux seules puissances du continent européen à détenir des armes nucléaires. Selon une source officielle, les discussions sont allées « *très loin* » et une « *forte convergence* » est apparue sur l'opportunité et l'utilité d'un « vecteur » aérien apte à l'emport d'un missile nucléaire.

Pour des raisons d'ordre budgétaire, en particulier les dépassements du coût des missiles Trident 2 D-5 à bord de ses sous-marins stratégiques, la Grande-Bretagne a néanmoins remis à plus tard un programme commun de missile air-sol qui aurait été dérivé du missile ASMP en service sur les avions français. Pour 1995, la commission mixte a mis au menu de ses réflexions le rôle de la dissuasion face aux nouveaux risques. Il s'agit, dit-on, de déterminer comment les deux pays peuvent se conduire dans le contexte stratégique prévisible, qui induit des menaces liées à l'apparition, dans des pays fragiles et instables, d'armes de destruction massive, tel le missile balistique associé à des charges chimiques ou biologiques.

Dans ce dialogue bilatéral désormais noué sur la dissuasion, les deux pays n'en sont pas pour autant parvenus au stade où, comme de premières rumeurs l'avaient laissé entendre, il est possible d'imaginer une coopération entre leurs marines pour organiser des patrouilles communes ou concertées de sous-marins stratégiques.

Cette question n'est pas à l'ordre du jour, en vérité. Les Britanniques et les Français ne conçoivent pas encore de « *partage des océans* » ou de « *ciblage conjoint* » des objectifs – pas plus qu'il ne peut y en avoir avec les Américains – qui permettraient de coordonner et d'élargir les patrouilles de sous-marins. Si telle devait être la perspective d'un approfondissement du dialogue nucléaire de part et d'autre de la Manche, il apparaît que le Royaume-Uni, au niveau de ses experts, serait sensible à un geste de la France en faveur du groupe des plans nucléaires (le NPG) de l'Alliance atlantique.

Présidée par le secrétaire général de l'OTAN, cette instance, qui se réunit moins régulièrement que les textes fondateurs le prescrivent, traite des questions de politique et de déploiement de forces associées aux armes nucléaires. La France n'y siège pas. A Paris, on estime, là aussi, que la question des rapports de la France avec le NPG n'est pas à l'ordre du jour et qu'il s'agit d'abord, dans un cadre bilatéral, de savoir « *ce que les deux pays veulent mettre ensemble sur la table* ».

Mais l'évolution de la France est perceptible depuis que le premier ministre, Alain Juppé, a émis l'idée d'une dissuasion « *concertée* » entre Européens. Sur le fond, elle n'est pas nécessairement en contradiction avec le dogme gaulliste, dont on croit – à tort – qu'il est résolument hostile à toute concertation sous prétexte qu'il était un refus de l'intégration. Ainsi, en 1963, le général de Gaulle avait expliqué que « *le fait, pour la France, de se doter de l'arme nucléaire n'exclut pas du tout, bien entendu, que soit combinée l'action de cette force avec celle des forces analogues de ses alliés* ».

LE SOUS-ENTENDU DE 1964

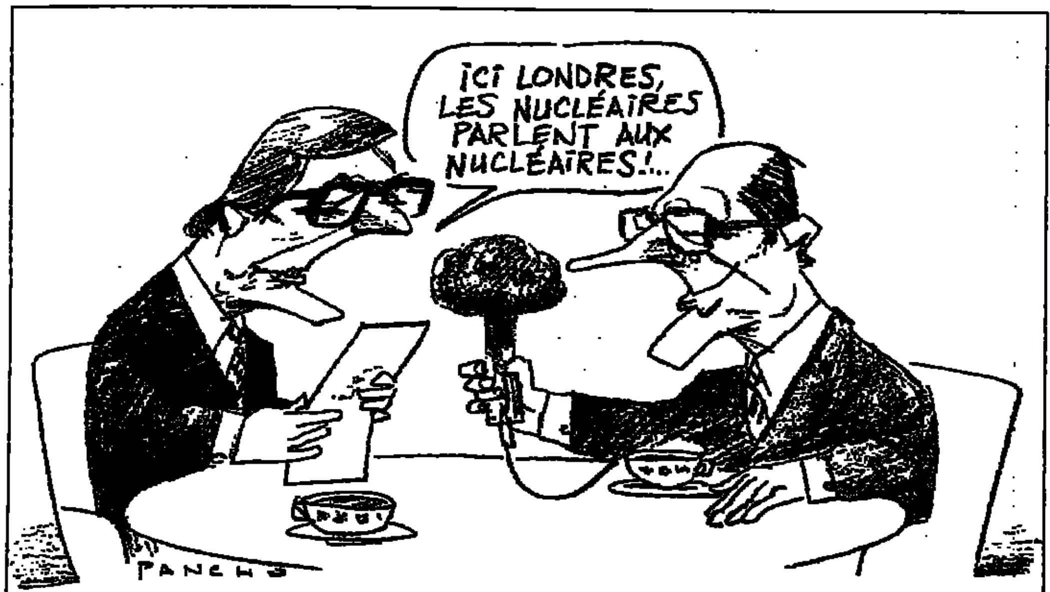
Un an plus tard, il donne la consigne secrète suivante à l'état-major des armées et aux responsables des forces aériennes stratégiques (FAS) : « *La France doit se sentir menacée dès que les territoires de l'Allemagne fédérale et du Benelux seraient violés.* » Sous-entendu : la conception que la France a de ses « *intérêts vitaux* », justifiant la menace d'une réplique nucléaire à une agression extérieure, dépasse la stricte notion géographique des frontières nationales.

D'une manière plus générale, la France va devoir, sous l'effet de son double dialogue – en parallèle – avec la Grande-Bretagne et avec l'Allemagne sur le « pilier européen » de l'Alliance atlantique, définir un corps de doctrine qui précise les modalités de sa participation à certaines instances politico-militaires alliées. Il ne s'agit pas seulement du NPG, mais aussi du comité des plans de défense (le DPC) et du comité militaire de l'OTAN, placé sous l'autorité politique du DPC.

Le NPG et le DPC sont des enceintes de sécurité de l'Alliance présidées par le secrétaire général. Au comité militaire, la France est représentée par un officier général qui a voix consultative, sauf lorsqu'il est question d'opérations dans lesquelles l'armée française est engagée avec ses alliés et pour lesquelles il a voix délibérative. Le chef de l'Etat a conditionné une éventuelle participation de la France à des instances alliées de sécurité au fait que chaque Etat membre doit y disposer d'une voix pleine et entière, égale à celle des partenaires. C'est précisément le cas du NPG, du DPC et du comité militaire à l'OTAN, et donc, pour la France, c'est une source nouvelle de réflexions.

Jacques Isnard





Paris a procédé à un troisième tir d'une énergie de 60 kilotonnes à Mururoa

LA FRANCE a procédé, vendredi 27 octobre, à 23 heures (heure de Paris), sur l'atoll de Mururoa, à un essai nucléaire d'une énergie de 60 kilotonnes (environ trois fois la puissance de la bombe de Hiroshima). C'est le deux cent-septième essai français depuis février 1960 et le troisième de la série décidée, en juin dernier, par Jacques Chirac qui a prévu d'en autoriser *« probablement »* six au total jusqu'en mars 1996.

Selon le ministère de la défense, *« cet essai est destiné à garantir, dans le futur, la sûreté et la fiabilité des armes »*. Par cette formule, il faut entendre que l'expérimentation du 27 octobre a eu pour but de mettre au point une filière pour éviter la dégradation de la matière nucléaire à échéance de vingt ans (qui ferait notamment chuter la quantité d'énergie émise lors de l'explosion de l'amorce) et pour vérifier que l'arme ne présente pas de dangers durant son stockage.

La puissance dégagée à Mururoa n'entre dans aucune catégorie d'armes en service dans la panoplie opérationnelle (bombardiers, missiles sol-sol et sous-marins stratégiques) de la France. Ce qui signifie que la nouvelle expérimentation de Mururoa ne concerne pas celle d'un engin militarisé.

Le premier essai, le 5 septembre à Mururoa, avait dégagé une énergie de 20 kilotonnes. Il était voué à contribuer à jeter les bases du projet Palen, qui consiste, après la fin des expériences en vraie grandeur en 1996, à passer à des tests en simulation grâce, notamment, à un laser de forte énergie installé au Barp (Gironde). Pour la simulation et la modélisation des prochaines armes, un investissement de 10,5 milliards de francs est prévu sur plusieurs années, pour aboutir vers 2002-2003. Le second, le 2 octobre à Fangataufa, a développé une puissance de l'ordre de 110 kilotonnes. Il s'est agi de l'essai dit de certification de la tête TN 75 destinée au missile M-45, qui sera embarqué, à partir de l'été prochain, à bord des nouveaux sous-marins de la classe du *Triomphant*.

En principe, les trois essais encore à venir seront plus spécialement consacrés au programme de simulation Palen. *« C'est un défi majeur que devra relever le Commissariat à l'énergie atomique »*, reconnaît Jacques Bouchard, le directeur des applications militaires. Ces expérimentations devront pouvoir recueillir, en quelques microsecondes, le maximum d'informations sur la nature des phénomènes physiques qui entrent en jeu lors du fonctionnement de l'arme. Ces informations seront ensuite réunies et mémorisées pour servir de base de données, le CEA ayant développé entre-temps ses outils numériques.

J. I.

Plusieurs pays expriment leur désapprobation et leurs « regrets »

C'est de Nouvelle-Zélande et surtout d'Australie que sont venues les réactions les plus vives après la nouvelle expérience atomique française dans le Pacifique sud

LE TROISIÈME ESSAI français est *« profondément regrettable »*, a déclaré samedi 28 octobre le premier ministre japonais, M. Murayama. *« Nous demandons avec fermeté que la France n'effectue plus aucun essai »*, a ajouté le secrétaire général du gouvernement. L'ambassadeur de France au Japon, Jean-Bernard Ouvrieu, a été convoqué au ministère des affaires étrangères.

A Washington, le porte-parole de la Maison Blanche a déclaré : *« Les Etats-Unis regrettent cette action, comme nous l'avons fait pour le deuxième test. »*

Mais c'est en Australie et en Nouvelle-Zélande, une fois encore, que s'exprime la condamnation la plus vive, nous indique notre correspondante dans la région, Florence de Changy. *« Le gouvernement français devrait tirer la conclusion logique de sa future signature du traité de dénucléarisation du Pacifique et cesser ses essais immédiatement »*, a déclaré samedi le premier ministre australien. Paul Keating a de nouveau *« fortement condamné »* le troisième essai. *« La France continue de nuire sérieusement à sa réputation internationale »*, a ajouté le chef du gouvernement travailliste. Il a rappelé que l'Assemblée générale des Nations unies *« a prévu d'étudier la possibilité d'une résolution, pour laquelle l'Australie a joué un rôle essentiel, appelant à un arrêt immédiat des essais nucléaires »* – sous-entendu français et chinois.

UN AVION D'AIR FRANCE RETARDÉ

Le leader de l'opposition, quant à lui, s'est dit *« dégoûté »*. Greenpeace Australie, par ailleurs, en a appelé au premier ministre afin qu'il *« mène les nations du Commonwealth à une condamnation la plus forte possible lors de leur prochaine rencontre à Auckland »*, dans une dizaine de jours. Par ailleurs, les syndicats intéressés ont bloqué pendant quarante-huit heures (une journée de plus que lors des premiers essais), vendredi et samedi à Sydney, un Boeing d'Air France en provenance de Nouméa et en partance pour Singapour et Paris.

A Wellington, un communiqué de l'Institut des sciences géologiques et nucléaires a indiqué que le troisième tir, repéré par le sismographe néo-zélandais des îles Cook, aurait été d'environ 40 kilotonnes. Le premier ministre, Jim Bolger, qui avait déclaré de New York, à la surprise de nombre de ses compatriotes, qu'il faudrait *« faire avec »* les derniers essais français, a affirmé samedi que *« la Nouvelle-Zélande continuera de saisir toutes les occasions pour tenter d'obtenir un arrêt immédiat des essais »*.

C'est l'opposition travailliste qui a eu les mots les plus durs : son leader, Helen Clark, s'est dite *« totalement écœurée »*. *« Je ne suis pas prête à faire avec ces essais, comme le premier ministre l'a suggéré »*, a-t-elle ajouté. Elle a appelé le pays à *« boycotter immédiatement tout produit français »*. Un autre député travailliste, Chris Carter, a estimé que *« la France a montré qu'elle n'est pas prête à être un bon voisin dans le Pacifique et n'y a donc pas sa place »*.

Dans une base proche de Dijon, mille agents du CEA fabriquent la bombe en série

Le plan de charge du centre d'études de Valduc est assuré au-delà de l'an 2000

VALDUC (Côte-d'Or)
de notre envoyé spécial

C'est un paradoxe. Mais ne serait-ce qu'une apparence de paradoxe ? Les cinq mille cinq cents agents de la direction des applications militaires (DAM) au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) n'ignorent pas que la fin des essais, au printemps 1996, sera pour eux une nouvelle aventure, mais aussi qu'elle annonce une probable énième contraction des effectifs. Sauf au centre d'études de Valduc, cette installation du CEA, qualifiée de *« secrète »*, où l'on produit en série l'amorce, l'étage de puissance thermonucléaire et le réservoir à gaz de ce qui va donner, une fois assemblés, une arme de dissuasion. *« Quel chef d'entreprise,* dit Alain Gourod, le directeur du centre, *peut se vanter d'un plan de charge assuré au-delà de l'an 2000, qui implique le maintien du personnel à hauteur de ce qu'il est depuis 1990 ? »* Sur le contrefort du plateau de Langres, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Dijon, un millier d'agents de la DAM occupent un domaine agricole et forestier de six cents hectares, quasi désertique. Là, à l'intérieur de cent soixante hectares d'ateliers, de laboratoires et de dépôts ultraprotégés par des barrières électrifiées, dignes de celles qui cernaient le mur de Berlin avant son démantèlement, et par des chiens la nuit, on manipule, avec d'infinies précautions, les matières, les produits et les ingrédients qui entrent dans la composition d'une arme nucléaire pour la construire en série. On pèse au milligramme près la matière nucléaire. On la traque, y compris dans ses rebuts tout au long de la chaîne, de sorte qu'il doit y avoir une comptabilité égale à zéro entre ce qui est entré à Valduc et ce qui en ressort après avoir franchi des barrières spéciales qui en détectent le moindre passage. Dans ce jeu de Meccano qui mobilise d'autres centres d'études de la DAM, il revient à Valduc la responsabilité de produire l'amorce (une coquille de plutonium, avec ses sous-ensembles pyrotechniques, entourée d'une enveloppe métallique étanche), puis l'étage thermonucléaire (avec ses isotopes légers ou lourds, et son uranium) dont dépend la puissance de la déflagration, et enfin le réservoir de gaz (du tritium).

« EN BOUCLE FERMÉE »

« C'est l'explosion de cette allumette à fission qui, exaltée par les neutrons issus de la fusion thermonucléaire et le gaz à l'intérieur de l'amorce, va déclencher l'énergie de l'étage de puissance thermonucléaire, à condition que soient correctement franchis un certain nombre de seuils », explique, en simplifiant pour se faire comprendre de néophytes, Michel Bouchu, le responsable des études et du développement à Valduc.

A proprement parler, ce centre d'études de la DAM n'assemble pas la bombe, c'est-à-dire l'ogive, ou le corps de rentrée, qui va structurer le tout. Fabriqués sous le contrôle d'inspecteurs qui relèvent du ministère de l'industrie, de celui de la défense, de celui de la santé ou de celui de l'environnement, les composants partent de Valduc en morceaux, sous bonne escorte de la gendarmerie. L'assemblage, c'est-à-dire l'opération qui en fera un engin militarisé, se pratique sur les sites mêmes – l'Ile-Longue, le plateau d'Albion ou les bases aériennes – qui en ont l'usage, sous un contrôle strict et permanent des autorités étatiques.

Mais Valduc a une particularité : ce centre d'études est le seul qui va suivre une arme durant quelque trente ans, depuis sa production jusqu'à son démontage en fin de vie opérationnelle, en passant par le retraitement et le recyclage des armes périmées pour en fabriquer de nouvelles ou pour maintenir en état celles qui vieillissent. Ainsi, par exemple, la matière explosive – le plutonium venait de l'usine de Marcoule, qui en a interrompu la livraison en 1992, et l'uranium enrichi de celle de Pierrelatte – peut durer une vingtaine d'années. Mais elle a besoin d'être vérifiée et remise en forme tous les dix à douze ans. Le tritium – il vient de Marcoule – dure, lui, une dizaine d'années avant qu'il soit besoin de le renouveler pour les mêmes raisons d'usure.

« Valduc fonctionne en boucle fermée », dit M. Gourod. Le plan de charge du site repose sur la production en série, qui a commencé, des têtes TN 75, destinées aux sous-marins lance-missiles de la nouvelle génération, et sur le démontage, qui a son rythme de croisière, des charges périmées. Ce qui représente un chiffre d'affaires annuel de 700 millions de francs. *« Le millier d'agents de Valduc et les trois cents personnes en sous-traitance locale ne manquent donc pas de boulot »*, dit le directeur du centre, qui ne prévoit pas de *« trous de production »* avec la simulation. Au demeurant, le CEA a une politique qui consiste, en priorité, à ne pas laisser partir les compétences. *« Aucun de nos agents,* observe le patron de la DAM, Jacques Bouchard, *ne se comporte aujourd'hui comme s'il considérait la maison comme bientôt condamnée. »*

Jacques Isnard

Des intellectuels turcs devraient être libérés après la révision de la loi antiterroriste

APRÈS AVOIR ADOPTÉ, jeudi 26 octobre, la loi électorale qui prévoit des élections générales le 24 décembre, les parlementaires turcs se sont penchés vendredi sur l'article 8 de la loi antiterroriste, très controversé, et ils ont adopté, par 189 voix contre 83, une révision qui devrait permettre la libération d'intellectuels emprisonnés pour leurs idées.

Le débat, très animé, s'est prolongé jusque tard dans la soirée, en présence du premier ministre, Mme Tansu Ciller, déterminée à obtenir le passage de la nouvelle loi. *« C'est un pas important pour la démocratie turque. Il contribuera à assurer que les citoyens turcs bénéficient d'une liberté d'expression complète, tout en protégeant contre le terrorisme »*, a commenté Mme Ciller.

« MENTALITÉ OTTOMANE »

Le premier ministre et ses partenaires sociaux-démocrates ont eu fort à faire pour convaincre les conservateurs de réviser cet article. Le commentaire qu'avait fait le procureur général de la République, Nusret Demirel, à l'annonce de la décision de la Cour de cassation au sujet des députés kurdes emprisonnés illustre bien l'état d'esprit de certains milieux conservateurs. *« Ils auraient dû être exécutés. Ce sont des traîtres »*, a déclaré M. Demirel, qui prend sa retraite à la fin du mois.

Le commentateur Oktay Eksi, dans le quotidien *Milliyet*, estimait vendredi que la révision de l'article 8 était *« une bonne chose, introduite pour de mauvaises raisons. C'est une prolongation de la mentalité ottomane. Nous faisons ceci uniquement parce que les grands Etats d'Europe nous le demandent. »*

Ces révisions visent à satisfaire les exigences des parlementaires européens de Strasbourg, qui devront se prononcer en décembre sur le projet d'union douanière entre la Turquie et l'Europe. Seront-elles suffisantes ? A première vue, elles paraissent mineures, puisque le nouvel article 8, en maintenant l'interdiction de toute *« propagande écrite ou orale visant à détruire l'intégrité indivisible »* de la république turque continue de limiter la liberté d'expression. De plus, des sanctions ont été introduites pour les chaînes de télévision dont les programmes seraient jugés *« séparatistes »*, qui pourraient être fermées pour des périodes allant de un à quinze jours.

Cependant, les procureurs ne pourront plus appuyer leurs réquisitoires uniquement sur les termes utilisés par les suspects, mais devront également prouver que l'intention était de détruire l'unité du pays. *« Il est prévu que les gens, en particulier les journalistes et universitaires, bénéficieront d'une liberté d'expression plus large, puisque leur but et intention n'est pas de détruire l'intégrité territoriale et l'unité politique du pays »*, commente une note explicative publiée par le directorat de la presse et de l'information.

La révision de l'article 8 n'a cependant pas convaincu les militants des droits de l'homme, qui ont qualifié les changements de simple *« maquillage »*. *« La Turquie ne peut pas prendre sa place dans le monde civilisé avec des tricheries et des démonstrations de fausse démocratisation »*, a déclaré l'écrivain Haluk Gerger, après avoir acheté sa sortie de prison jeudi en payant une amende.

5 500 « SUSPECTS »

L'article 8, introduit en 1991, prévoyait des condamnations de trois à cinq ans d'emprisonnement. Les peines de un à trois ans prévues par la nouvelle version entrent dans une catégorie différente, qui permet aux tribunaux de suspendre les condamnations ou de les convertir en amendes.

Un article temporaire, également approuvé par les députés turcs, stipule que les tribunaux devront réexaminer dans un délai d'un mois les cas de toutes les personnes détenues pour violation de l'article 8.

Selon l'Association turque des droits de l'homme, 172 personnes sont actuellement détenues pour délit d'opinion, et des procédures judiciaires sont en cours contre 5 500 suspects dans les 16 cours de sûreté de l'Etat de Turquie. Des libérations sont donc attendues dans le courant du mois de novembre, qui pourraient contribuer à faire pencher la balance en faveur de l'union douanière.

L'article 8 n'est cependant pas le seul texte utilisé par les autorités turques contre les intellectuels s'exprimant notamment sur la question kurde. Récemment, l'article 312, qui condamne *« les incitations à l'inimitié et à la haine entre les peuples en montrant des différences raciales et régionales »*, a été invoqué à plusieurs reprises, notamment contre une journaliste de l'agence Reuter, ainsi que contre l'écrivain Yasar Kemal. L'article 312 prévoit des peines de un à trois ans de prison.

Avec l'adoption de ces révisions et le passage de la loi électorale, la coalition entre le Parti de la juste voie (DYP) de Mme Ciller et le Parti populaire social-démocrate (CHP) a accompli l'essentiel de son programme, avant même d'avoir annoncé officiellement la composition du nouveau gouvernement. Tous les obstacles à la formation de la coalition semblent cependant avoir été levés, et le nouveau gouvernement devrait prendre ses fonctions dans le courant de la semaine à venir.

Nicole Pope



Les opposants à la souveraineté du Québec se mobilisent avant le référendum

Après sept semaines de campagne, marquée par une spectaculaire remontée du « oui », l'issue du scrutin de lundi demeure toujours incertaine

Plus de cinq millions d'électeurs québécois, sur une population de 7,8 millions d'habitants, sont appelés à se prononcer, lundi 30 octobre, pour ou contre la « *souveraineté* » de leur province, dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le Canada. A la veille de ce référendum, le suspense créé par la forte remontée dans les sondages – avec une avance de 4 à 6 points – du camp du « oui » demeure entier. La campagne s'annonçait facile pour les tenants du fédéralisme ; elle se clôt sur une incertitude totale qui a conduit les partisans du « non » à se mobiliser. Des dizaines de milliers de Canadiens, venus de toutes les provinces, se sont rassemblés vendredi 27 à Montréal, pour exprimer leur attachement à l'unité du Canada. La perspective d'une victoire des « *souverainistes* » a provoqué, mardi 24, un vent de panique : la baisse du dollar canadien a contraint les autorités monétaires à intervenir sur les marchés financiers et la Banque centrale à relever de 0,98 point son taux d'escompte.

MONTRÉAL
de notre correspondante

Le sursaut patriotique du camp du « non », qui avait organisé, vendredi 27 septembre, dans le centre-ville de Montréal, une grande manifestation pour défendre l'unité du Canada, sera peut-être venu trop tard pour convaincre la frange des indécis – encore évaluée à près de 15 % – de résister à la poussée indépendantiste. Les derniers sondages donnent aux indépendantistes une avance de quatre à six points sur leurs adversaires. De la décision de ces électeurs indécis dépendra l'avenir du Québec, mais aussi vraisemblablement la survie du Canada tel qu'on le connaît.

Le camp du « oui », une coalition de trois partis dirigée par le premier ministre provincial, Jacques Parizeau, a vu sa cote monter en flèche après l'entrée dans la mêlée de Lucien Bouchard, chef de l'opposition indépendantiste à Ottawa. Son discours passionné et sa promesse de négocier avec le reste du Canada un nouveau « *partenariat* » économique et politique ont su à la fois ranimer la flamme nationaliste québécoise et rassurer une population inquiète d'une rupture brutale et encore largement attachée à la dimension canadienne de son histoire.

Pris de court, encore empêtré dans une bataille de chiffres sur les coûts économiques de la sécession, que les indépendantistes avaient déjà abandonnée, le camp du « non » a tenté de se ressaisir ces derniers jours en prenant, lui aussi, la population par les sentiments. Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, s'est adressé, mercredi 25 octobre, à la nation sur un ton grave et solennel pour rappeler aux Québécois qu'ils avaient un pays, le Canada, à la création duquel ils avaient grandement contribué.

A Montréal, vendredi, les partisans du « non », soutenus par plusieurs milliers de Canadiens accourus des autres provinces pour dire leurs sentiments d'amitié envers le Québec, ont employé le même langage. « *Peut-on nous empêcher d'aimer le Québec ? Peut-on nous empêcher d'aimer le Canada ? Non ! Sans le Québec, le Canada ne serait pas aussi fort, et sans le Canada, le Québec non plus. Le Canada nous tient à cœur !* », a lancé Daniel Johnson, chef du camp du « non ». Cette « *croisade pour le Canada* » a été brocardée par le camp du « oui » : « *un rassemblement bidon* », inspiré par un « *vent de panique* », a estimé Lucien Bouchard. Les indépendantistes font valoir que les timides ouvertures faites en fin de campagne par les fédéralistes sur des réformes du système fédéral que souhaite une large majorité de Québécois – et aussi un bon nombre d'autres Canadiens des autres provinces – ne sont pas crédibles et qu'elles ne suffiront pas à compenser les frustrations engendrées par des années de débats constitutionnels infructueux. De la même façon, les résolutions adoptées par les assemblées législatives des trois provinces canadiennes de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, reconnaissant que le Québec forme une « *société distincte* » – une revendication traditionnelle du Québec –, ont été tournées en dérision par le camp du « oui ».

Pendant que la campagne référendaire prenait un tour inattendu et que le ton se durcissait entre les deux camps opposés, les Amérindiens et les Inuits du Québec tenaient cette semaine un référendum à l'issue duquel ils se prononçaient à plus de 90 % pour leur maintien dans la Fédération canadienne en cas de sécession de la province. Bien que peu nombreux – environ 60 000 au Québec –, les « autochtones », jouissent auprès des organisations internationales d'un fort capital de sympathie.

Mais, à deux jours du scrutin, et après sept semaines de campagne, on voit mal ce qui pourrait maintenant infléchir la position des électeurs qui ont déjà arrêté leur choix. C'est donc sur les indécis que reposent les dernières chances qu'ont les fédéralistes de renverser la tendance.

Sylviane Tramier

La question posée

La question que le gouvernement du Québec pose à la population (plus de cinq millions d'électeurs) à l'occasion du référendum sur l'avenir politique du Québec est la suivante : « *Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signé le 12 juin 1995 ?* »

Un "État" de 7,8 millions d'habitants

Chambre des communes — Sénat



Elizabeth II piégée

Un animateur d'une radio de Montréal qui s'est fait passer pour le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a réussi à joindre au téléphone la reine Elizabeth II d'Angleterre et à engager avec elle une conversation sur le délicat sujet de l'indépendance du Québec. Il a demandé à la reine si elle ne pourrait pas, par un discours, voler au secours des partisans de l'unité du Canada. « *Il semble que le référendum pourrait aller dans le mauvais sens* », a convenu Elizabeth II avant d'ajouter : « *Si je pouvais faire quelque chose, j'en serais ravie.* » – *(Reuter.)*

Le Canada anglais est exaspéré par les menaces de sécession

LONDON (Ontario)
de notre envoyée spéciale

Entre les lacs Huron et Erié, au sud-ouest de l'Ontario, London, dont un gouverneur britannique voulut faire autrefois la capitale du Haut Canada, est aujourd'hui une ville de 320 000 habitants aimables et paisibles, un parangon de toutes les civilités. Sauf lorsqu'on s'avise de parler du référendum québécois, du 30 octobre, sur la souveraineté de la province.

« Si les Québécois veulent partir, qu'ils s'en aillent. Trente années de débats constitutionnels et de menaces de sécession : ça suffit ! » Ainsi s'expriment certains étudiants de la faculté de sciences humaines de la Western Ontario University de London. Dans l'amphithéâtre, le professeur calme les passions. Personne, ici comme dans le reste de la province la plus riche du pays, ne souhaite au fond la sécession du Québec voisin. Le maire, Dianne Haskett, a même pris la tête d'un rassemblement, vendredi 27 octobre, sur le thème « *Québec, on t'aime* », au cours duquel l'hymne canadien a été entonné. Mais s'« *ils* » osent « *briser le Canada* », isoler les provinces atlantiques du reste du pays, entraîner un pays déjà affaibli économiquement dans la pire crise de son histoire moderne, alors la rancœur sera immense.

« HAUTE TRAHISON »

Jacques Parizeau, le premier ministre « *souverainiste* » du Québec, et Lucien Bouchard, chef du camp du « oui », « *devront être jugés pour haute trahison* », hasarde un assureur anglophone, dont les deux enfants fréquentent une école d'« *immersion en français* ».

« *Que veut le Québec ?* » : question-clé, depuis des lustres, de l'incompréhension entre les deux « peuples fondateurs », notion reconnue dans la Constititon canadienne de 1867 et abandonnée dans celle de 1982, que le Québec n'a pas ratifiée.

Depuis les années 60 surtout, les immigrants ne sont plus majoritairement venus d'Europe, mais des autres continents. Toronto, capitale de l'Ontario et centre économique du Canada, est devenue la métropole la « *plus multiculturelle du monde* ». Les Wasp (White Anglo-Saxon Protestant) n'y sont plus dominants ; ce sont eux, les représentants de l'autre « peuple fondateur », qui implorent le Québec de rester. Les nouveaux arrivés ont encore moins de raisons qu'eux d'accepter la reconnaissance constitutionnelle d'un « *statut de société distincte* » pour le Québec.

Le refus d'un tel « *régime de faveur* » est encore plus marqué à l'ouest, en Alberta (riche en pétrole), au Manitoba et en Saskatchewan (les grande plaines céréalières) et en Colombie-Britannique, dont le commerce est de plus en plus tourné vers l'Asie. Né dans ces provinces en 1987, le Reform Party (le deuxième parti de l'opposition à Ottawa) attribue régulièrement les difficultés économiques du Canada aux « *menaces de sécession du Québec* ». L'un de ses ténors, Stephen Harper, affirme : « *A court terme, la séparation coûtera cher, mais à long terme le coût d'un Québec toujours prêt à faire ses valises risque d'être démesuré.* »

La plupart des grandes compagnies de Bay Street, le quartier torontois des affaires et des pimpants immeubles de verre, ont élaboré des plans en cas de victoire du « oui », qu'elles ne veulent évidemment pas dévoiler. Les enjeux sont considérables : les économies québécoises et ontariennes sont étroitement liées. Le plus influent « think-thank » de Toronto, l'institut CD Howe, à travers cinq études, bat en brèche les prétentions des indépendantistes.

« UN RÊVE DÉPASSÉ »

D'autres conséquences seraient à entrevoir, au chapitre sociologique. « *C'est le fait français, le bilinguisme des institutions fédérales imposé depuis 1969, l'appartenance du Canada à la francophonie et au Commonwealth, qui permet au Canada anglais d'avoir une identité nationale et de se différencier des Américains* », dit, à l'instar de beaucoup d'autres intellectuels, le professeur Stanislav Kirschbaum, du collège Glendon de Toronto, où l'enseignement est dispensé en anglais et en français. Certains de ses collègues vont jusqu'à imaginer un éventuel rattachement des provinces de l'Ouest aux Etats-Unis.

« *L'indépendance du Québec*, poursuit M. Kirschbaum, *sonnerait le tocsin, à plus ou moins long terme du fait français dans le reste du Canada.* » Les quelque 500 000 « franco-ontariens » (5 % de la population de la province) en sont bien conscients ; ils militent contre la souveraineté, tous comme nombre d'Acadiens du Nouveau-Brunswick.

« *Les séparatistes ont toujours sous-estimé les liens entre les Québécois et les autres Canadiens : on est tous dans le même bateau* », estime Bob Rae, ex-premier ministre social-démocrate de l'Ontario, battu en juin dernier par les conservateurs de Mike Harris. « *Ce référendum est un gaspillage de fonds, c'est le dernier hoquet d'un rêve nationaliste déjà dépassé : il faut accepter les limites qu'imposent l'interdépendance des économies, des marchés et le fardeau de la dette canadienne ; il faut admettre que la marge de manœuvre des gouvernements est devenue plus étroite.* »

Bob Rae se dit certain que le « non » l'emportera. Le référendum n'aura alors servi qu'à sensibiliser, en l'affolant, le Canada anglais sur le sérieux et la profondeur du malaise québécois.

Martine Jacot

La facture de l'indépendance serait lourde pour les deux nouveaux Etats

Privé du Québec, le Canada perdrait en puissance économique et démographique l'équivalent d'une nation comme l'Autriche

MONTRÉAL
de notre correspondante

« Il n'y a pas encore eu de cas de sécession dans un pays aussi développé que le Canada et dans un pays dont les deux principales régions sont aussi imbriquées sur les plans économiques et financiers. » Cette remarque de l'économiste et démographe canadien Georges Mathews illustre la difficulté qu'il y a à prédire, à la lumière des exemples fournis par l'histoire, les répercussions économiques d'une rupture de la fédération des dix provinces canadiennes.

Voisin et premier partenaire commercial de la province de l'Ontario, qui est le poumon industriel et financier du Canada, le Québec comprend le quart de la population du Canada et participe pour environ un cinquième à la formation du produit intérieur brut du pays. Le Québec effectue plus de la moitié du montant total de ses échanges commerciaux avec les autres provinces canadiennes, et surtout avec l'Ontario. Le volume des échanges commerciaux entre les deux provinces, 48 milliards de dollars par an, lie leur destin et leur prospérité.

Ce simple état des lieux appelle deux conclusions : privé du Québec, le Canada glisserait du 7[e] au 8[e] rang des puissances industrialisées, selon le classement en fonction du PIB. Le Québec, avec une population de 7,8 millions d'habitants et un PIB qui le classe au 17[e] rang des puissances industrielles, se situe à peu près au niveau de l'Autriche, au plan démographique et économique. Mais, privé de l'accès au marché canadien – et notamment à celui de l'Ontario – le Québec pourrait voir, dans l'hypothèse d'une sécession radicale, remises en question plus de la moitié de ses exportations.

LE PARTAGE DE LA DETTE

Le débat sur les coûts de l'indépendance du Québec mobilise des dizaines d'économistes depuis près de vingt ans, sans aboutir à rien de bien concluant, sauf à dire que la sécession serait, au moins à court terme, coûteuse pour le Québec et pour le Canada, et que le Québec aurait tout intérêt à maintenir l'espace économique qu'il partage avec les autres provinces canadiennes. C'est une des raisons qui ont poussé les indépendantistes québécois à formuler un projet de sécession assorti d'une proposition de « *partenariat économique et politique* » avec le reste du Canada.

C'est aussi pourquoi les indépendantistes souhaitent conserver la monnaie canadienne et qu'ils se disent convaincus qu'il serait dans l'intérêt du Canada d'accepter de négocier une nouvelle association avec un Québec indépendant, même si jusqu'ici les autorités fédérales ont rejeté cette éventualité.

Premier contentieux en cas de sécession : le partage de la dette nationale canadienne, qui s'élève à 546 milliards de dollars, soit 73,2 % du PIB, et qui est composée à 40 % d'un endettement international. Le gouvernement québécois propose d'en « *assumer sa juste part* », mais quelle est-elle ? Serait-elle fixée au prorata de la population québécoise, soit 25 % ; au prorata du PIB québécois, soit 22 % ; ou à 18 % selon le calcul des indépendantistes ?

Une fois indépendant, le Québec cesserait de participer aux programmes de transferts fédéraux-provinciaux, versés au titre de la péréquation fiscale et du financement de certains plans d'assurance-maladie ainsi que de l'assurance-chômage. Le Québec, « *la moins pauvre des provinces pauvres* », est bénéficiaire net de ce système, puisque le gouvernement fédéral perçoit, dans la province, des recettes fiscales inférieures au montant qu'il y verse. Mais le gouvernement québécois affirme que, en « rapatriant » les impôts et les taxes perçus par le gouvernement fédéral, en éliminant les dédoublements administratifs et le gaspillage qu'ils engendrent, ses revenus seraient plus importants qu'à l'heure actuelle, ce qui lui permettrait de maintenir les programmes financés par le gouvernement fédéral.

SURCROÎT DE DÉPENSES

La plupart des économistes mettent en doute cette thèse et croient au contraire que le Québec perdrait au change. D'autant plus, disent-ils, que l'établissement d'un nouvel Etat et le désengagement du gouvernement fédéral d'une multitude de champs réglementaires et administratifs, tels que les postes, les affaires étrangères, la défense nationale, entraîneraient un surcroît de dépenses dès la première année après l'indépendance. Le Québec devrait également défrayer les quelque 80 000 employés québécois de la fonction publique canadienne qu'il s'est engagé à embaucher. En outre, le scénario des indépendantistes ne tient pas compte d'un possible ralentissement économique, qui mettrait à mal les finances publiques du nouvel Etat.

Selon les différentes études qui ont été réalisées, le déficit budgétaire du Québec, actuellement de 3,5 milliards de dollars, pourrait passer à 9 milliards selon les prévisions optimistes, ou à 20 milliards selon les plus sombres. Les experts prévoient une période plus ou moins longue d'incertitude et de dégradation économique qui inciterait les opérateurs financiers à la méfiance.

Les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que les municipalités et les entreprises publiques, devraient alors faire face à des taux d'intérêt prohibitifs pour leurs nouveaux emprunts. Conclusion, en forme de boutade, d'un économiste : « *La sécession du Québec ne serait ni une promenade en canot sur un lac aux eaux tranquilles, ni une culbute précipitée du haut des chutes du Niagara. Mais sûrement une descente en rafting mouvementée et périlleuse.* »

S. T.

هكذا من الأصل

La vigueur de la croissance américaine surprend les économistes

Le produit intérieur brut a augmenté de 4,2 % au troisième trimestre, alors que les experts attendaient 2,6 % au mieux. L'inflation (+ 0,6%) reste faible

C'EST un véritable coup de fouet qu'aurait reçu l'économie américaine entre juillet et septembre. Selon une première estimation annoncée vendredi 27 octobre par le département du commerce américain, le produit intérieur brut aurait augmenté de 4,2 %, en rythme annuel, au troisième trimestre. L'inflation n'a pas pâti de cette envolée puisque les prix n'ont augmenté que de 0,6 %, en rythme annuel.

Les économistes ne s'attendaient pas à de telles performances, et tablaient sur une croissance de 2,6 %. Ils ne manquaient pas d'arguments pour justifier ce pessimisme relatif.

Devant le risque d'emballement de la croissance nord-américaine au dernier trimestre 1994 (5,1 % de croissance en rythme annuel), la Réserve Fédérale (Fed) avait décidé d'augmenter ses taux, afin de contrer toute menace inflationniste. La croissance s'est immédiatement ralentie puisqu'elle a progressé de 2,7 % au premier trimestre 1995 et de 1,3 % au deuxième trimestre. On a même cru à un moment que l'économie allait plonger en récession.

Les performances de l'été apparaissent cependant plus comme un accident de parcours que comme un retournement.

La consommation, qui engendre les deux tiers de la croissance américaine, n'a connu une augmentation que de 2,9 %, contre 3,4 % au second trimestre. Les ménages d'outre-Atlantique sont aujourd'hui obligés de se désendetter et d'assainir leurs comptes.

En revanche, plusieurs éléments purement conjoncturels ont contribué à gonfler temporairement les chiffres. Notamment le boom du marché immobilier (+ 10,9 %) ou encore la forte reconstitution des stocks (qui ont grimpé de 36,8 milliards de dollars). Les stocks nord américains sont aujourd'hui à un niveau plafond : leur probable stagnation, voire leur diminution, devrait peser sur la croissance à venir.



L'ÉLIMINATION DU DÉFICIT

Enfin, les dépenses publiques ont connu une nette augmentation (+ 3,1 %) entre juillet et septembre (construction de routes, infrastructures diverses). La Chambre des représentants a voté jeudi 26 octobre un plan d'élimination du déficit budgétaire en sept ans que les républicains veulent imposer à Bill Clinton et auquel celui-ci menace d'opposer son veto.

L'envolée des exportations au troisième trimestre 1995 (+ 10,6 %), bien supérieure à la hausse des importations sur cette même période (+ 8,6 %), semble, pour sa part, être un élément stable de la croissance américaine. La forte baisse du dollar n'est pas la seule raison du succès des produits américains à l'étranger, et notamment en Europe.

Compte tenu de tous ces éléments, les économistes prévoient un quatrième trimestre moins bon : la croissance devrait retomber à un rythme inférieur, entre 2% et 3 %. D'autant qu'il est désormais peu probable que la Fed décide, comme certains l'espéraient, de baisser ses taux lors de la prochaine réunion du comité monétaire le 15 novembre prochain.

En décembre, un nouveau mode de calcul de la croissance, dont on sait déjà qu'il sera bien moins avantageux pour l'économie américaine, sera adopté. Sur cette nouvelle base, par exemple, la croissance de l'économie américaine aurait été de 3,6 % en 1994, contre 4,1 % avec le système actuel.

V. Ma.

Un ancien ministre espagnol de l'intérieur puisait dans les fonds secrets pour offrir des bijoux

Les cadeaux étaient destinés à remercier les épouses de ses collaborateurs

MADRID
de notre correspondant

Il ne fait décidément pas bon avoir été ministre de l'intérieur de Felipe Gonzalez. Après avoir régné pendant des années sur la police, deux d'entre eux sont aujourd'hui aux prises avec la justice. Le premier, José Barrionuevo, est directement mis en cause dans le scandale des GAL et risque de se retrouver sur le banc des accusés pour séquestration, détournement de fonds publics et relation avec une bande armée. La procédure d'*« autodafé »*, pour reprendre son expression, est en marche. Les députés vont devoir se prononcer prochainement sur la levée de son immunité parlementaire.

Pour son successeur à la tête des forces de l'ordre, José Luis Corcuera, le bûcher n'est pas encore dressé mais cela pourrait ne plus tarder. Egalement impliqué dans l'affaire des GAL (*Le Monde* du 27 octobre), l'ancien ministre est accusé d'avoir puisé dans les caisses des fonds secrets pour offrir des bijoux aux épouses des fonctionnaires de son entourage. Pas moins de soixante-quinze pièces d'un montant de 4 000 francs environ chacune, payées en liquide au cours des années 1991, 1992 et 1993, soit au total 300 000 francs. Le bijoutier José Vargas Garcia se rendait dans le bureau de José Luis Corcuera avec un échantillon de ses joyaux, parmi lesquels le ministre faisait son choix : bracelets, chaînes, bagues.

ANCIEN MÉTALLURGISTE

L'ancien syndicaliste n'a aucunement contesté les faits. Au contraire, il a estimé qu'il *« n'y avait rien d'irrégulier »* et qu'il n'avait rien cherché à cacher, puisque les factures existaient et que même la TVA avait été ajoutée. Célèbre pour son caractère entier et son franc-parler, cet ex-ouvrier métallurgiste a expliqué que ces cadeaux étaient une façon de remercier ses collaborateurs.

« Lorsque, pour de multiples circonstances, entre autres des raisons de travail, les vacances étaient interrompues, voire supprimées, les week-ends sacrifiés, je suis arrivé à la conclusion que, plutôt que de remercier les « affectés », il fallait remercier leurs femmes », c'est-à-dire celles qui étaient privées de la présence de leurs maris pour des raisons professionnelles, a dit, tout naturellement, José Luis Corcuera.

Au cours de ces années, les hauts fonctionnaires ont été particulièrement sollicités, notamment par l'organisation de la sécurité des Jeux olympiques de Barcelone, de l'Exposition universelle de Séville et de la conférence sur la paix au Proche-Orient de Madrid, a expliqué l'ex-ministre. Autant d'événements qui ont occasionné une surcharge de travail justifiant à ses yeux une récompense.

Ce geste de reconnaissance n'a pas été du goût de Felipe Gonzalez, pour qui *« il n'est pas normal de faire des cadeaux de cette nature »* en puisant dans les fonds secrets. L'actuel ministre de l'intérieur, Juan Alberto Belloch, est pour sa part convaincu que son prédécesseur a agi de bonne foi.

Michel Bole-Richard

Les inégalités de revenus s'accentuent dans les pays industrialisés

MOINDRES que dans le tiers monde, les inégalités sociales dans les pays industrialisés se sont cependant élargies au cours des dernières décennies. Selon une étude réalisée pour l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE), rendue publique à Paris vendredi 27 octobre, l'écart de revenus entre riches et pauvres s'est accentué au cours des années 80 dans la plupart des vingt-quatre pays industrialisés du monde occidental, membres de cette organisation. Et rien n'indique que le mouvement se soit inversé au début des années 90.

Même si l'évolution a été moins marquée, voire très faible dans certains pays, *« de façon générale, les inégalités de revenus sont plus fortes qu'elles ne l'étaient au cours des années 60 ou 70 »*, estime Anthony Atkinson, professeur d'économie au Nuffield College d'Oxford (Grande-Bretagne), qui a dirigé cette étude sur la *« distribution des revenus dans les pays de l'OCDE »*. S'attachant à obtenir des données comparables, ce travail met en évidence la diversité des évolutions et les différences entre pays. Sans surprise, les Etats-Unis sont, et de loin, le pays où les inégalités de revenus sont les plus fortes. L'éventail y est presque de un à six entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres : il y est deux fois plus large que dans les pays nordiques (Finlande, Suède, Norvège) ou même qu'en Belgique, aux Pays-Bas, voire en Allemagne, ce qui est plus inattendu. La France et la Grande-Bretagne occupent une position médiane. L'écart est un peu supérieur à quatre au Canada, en Italie et en Irlande.

Chaque pays a sa structure propre des revenus. C'est surtout par le bas de l'échelle que les Etats-Unis se distinguent, à la fois par la proportion plus importante de pauvres et par la faiblesse de leurs revenus par rapport au reste de la population. A la fin des années 80, 18 % des Américains vivaient *« au-dessous du seuil de pauvreté »*, calculé d'après la définition de la Commission européenne, c'est-à-dire disposaient de ressources inférieures à la moitié du revenu moyen. La proportion n'était que de 4,7 % en Belgique, de 6,5 % en Allemagne, de 7,5 % en France, de 12 % environ en Australie ou au Canada. En revanche, en Grande-Bretagne, on rencontrait la plus forte proportion de revenus *« modestes »*, c'est-à-dire un peu au-dessus du seuil de pauvreté, et les pays scandinaves montraient une forte concentration de revenus autour de la moyenne.

ÉCARTS ACCRUS

Au cours des années 80, les écarts se sont particulièrement creusés en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, mais l'éventail des revenus s'est élargi aussi en Finlande et en Suède, en Norvège et aux Pays-Bas, tandis qu'il s'est réduit en Nouvelle-Zélande. Cette évolution a recouvert des mouvements différents selon les pays. En Grande-Bretagne et en France, on a constaté surtout un enrichissement des plus hauts revenus, alors qu'aux Pays-Bas et en Suède, c'est un appauvrissement relatif des plus modestes qui s'est produit. Aux Etats-Unis, on a vu s'accroître à la fois la proportion des « pauvres » et celle des « riches ».

Comment expliquer ces constats ? Les pays de l'OCDE ont connu, notent les auteurs, des taux de croissance économique différents au cours de la période, une augmentation inégale du chômage, alors que, parallèlement, diminuaient pratiquement partout les taux d'activité des plus âgés, par départs anticipés à la retraite, et des plus jeunes, par allongement des études. Les femmes ont été de plus en plus nombreuses à travailler, mais selon des formes d'emploi très diverses d'un pays à l'autre ; les familles monoparentales se sont multipliées, ce qui n'est pas sans conséquence sur la distribution des revenus. Enfin, les politiques sociales et fiscales ont changé. Tous ces facteurs ont joué, mais leurs effets sur les évolutions restent à étudier...

Guy Herzlich

Le fédéralisme est le principal enjeu des premières élections pluralistes en Tanzanie

Le scrutin local à Zanzibar a été entaché de multiples fraudes

Les Tanzaniens devaient se rendre aux urnes dimanche 29 octobre pour élire leur président et leurs députés, au cours du premier scrutin pluraliste de leur histoire. Les habitants de Zanzibar ont voté une première fois le 22 octobre pour leurs propres institutions, au cours d'un scrutin entaché de fraudes. Le fédéralisme reste un enjeu crucial en Tanzanie, pays formé en 1964 par l'union du Tanganyika et de Zanzibar.

DAR ES-SALAAM
de notre envoyé spécial

« Ces chiffres sont truqués ! » : à Dar es-Salaam, les diplomates se disent persuadés que les résultats des élections organisées à Zanzibar le 22 octobre ont été falsifiés afin de proclamer vainqueur le président sortant, Salmin Amour, candidat du Chama Cha Mapinduzi (CCM), l'ancien parti unique. D'après la commission électorale, Salmin Amour l'emporte avec 50,20 % des voix sur rival du Front civique unifié (CUF), Seif Sharif Hamad. Ce dernier conteste la victoire du CCM à Zanzibar et menace de boycotter les élections de l'Union tanzanienne dimanche 29 octobre. Les multiples fraudes ont été déterminantes pour assurer la victoire de Salmin Amour, qui contrôlera aussi le Parlement local.

Formée en 1964 entre le Tanganyika et l'ancien sultanat de Zanzibar (réduit aux îles Unguja et de Temba, après avoir régné au XIXe siècle sur la côte de l'Afrique orientale du Mozambique à la Somalie), l'Union tanzanienne a de tout temps été contestée par des dirigeants insulaires. Ils en attendaient une réelle autonomie vis-à-vis du « continent » et non seulement un particularisme culturel et la suppression des taxes sur les exportations vers la partie continentale de la Tanzanie.

Par le maintien au pouvoir de la branche zanzibarite du CCM, Julius Nyerere, le « père » de la nation tanzanienne, sauve a priori son projet d'union. Mais des menaces subsistent : le CUF ne restera pas inactif au Parlement de Zanzibar, tandis que, sur le continent, une tendance a surgi en 1994 jusque dans les rangs du CCM en faveur de l'option fédérale, estimant que l'Union favorise trop les insulaires qui ne représentent que 3 % de la population (750 000 personnes sur 28 millions d'habitants).

Alarmés par la fraude du 22 octobre à Zanzibar, six des douze partis d'opposition se sont réunis vendredi pour définir une stratégie commune pour les élections, mais, sachant qu'ils ont peu de chances de balayer le CCM (incontesté dans les campagnes), ils semblent vouloir aller à la bataille en ordre dispersé, pour décrocher le maximum de sièges de députés. Au lieu de soutenir le boycottage du CUF, dont le candidat, Ibrahim Lipumba, s'est retiré, qualifiant la course à la présidence *« d'exercice futile »*.

> La révolution de janvier 1964 au cours de laquelle les « Africains » de l'île des épices s'en sont pris aux « Arabes », est encore dans les mémoires

Le CUF pourrait être tenté de préparer une « revanche » à Zanzibar sous la forme d'une campagne de désobéissance civile. La sanglante révolution de janvier 1964, au cours de laquelle les « Africains » de l'île des épices s'en sont pris aux « Arabes », à l'époque la classe dominante, perçue comme esclavagiste, est encore dans les mémoires.

Le principal enjeu du scrutin à Zanzibar était la remise en question de l'Union tanzanienne telle qu'elle avait été conçue par Julius Nyerere. Le CUF réclame un système fédéral à trois gouvernements – un pour le Tanganyika, un autre pour Zanzibar et le troisième pour les affaires de l'Union – et voudrait disposer de sa propre police et gérer lui-même l'assistance étrangère. L'enjeu des élections générales du 29 octobre sera essentiellement le changement, car après trente ans de pouvoir CCM, la Tanzanie est toujours l'un des pays les plus pauvres du monde. La TANU, le parti unique tanganyikais depuis l'indépendance en 1961, a fusionné en 1977 avec le Parti afro-shirazi (ASP) – l'initiateur de la révolution de Zanzibar – pour former le CCM, le relais de la politique socialiste de développement par les coopératives et l'autosuffisance lancée par le *Mwalimu* (maître d'école, en swahili) Nyerere en 1967.

Ce dernier, qui a renoncé à la présidence en 1985, a conservé une forte influence sur le parti. Il n'est pas étranger au choix de Benjamin Mkapa, cinquante-sept ans, comme candidat du CCM à la présidentielle. Cet ancien instituteur a été secrétaire de presse du *Mwalimu* avant d'accéder au poste de ministre des affaires étrangères.

Son principal rival parmi les quatre prétendants à la présidence est Augustin Mrema, le populaire (et populiste) ancien ministre de l'intérieur, limogé en février 1995 et passé à l'opposition. M. Mrema, candidat de la Convention nationale pour la construction et la réforme (NCCR Magerzi), a connu le système CCM de l'intérieur et ne se prive pas de vilipender la corruption et l'inefficacité du régime. Un discours qui lui tient lieu de programme politique.

Le CCM a introduit le multipartisme en 1992, alors qu'une commission d'enquête soulignait qu'une majorité de Tanzaniens, à l'exception des Zanzibarites, ne souhaitaient pas le pluralisme. Si les élections se révèlent libres et honnêtes (ce dont beaucoup doutent après les dernières irrégularités), on s'attend à ce que l'opposition l'emporte dans les centres urbains ainsi qu'à Arusha (principale ville de la région natale de M. Mrema), et à ce que le pouvoir rafle la mise dans les campagnes où vivent 90 % des Tanzaniens.



Si la libéralisation économique des dernières années a permis la réhabilitation des infrastructures et le développement du tourisme, les donateurs, confrontés à une corruption rampante, doublée d'un nationalisme ombrageux hérité de l'époque socialiste, hésitent à se montrer plus généreux. La fraude risque de les inciter à suspendre leur assistance, comme les Etats-Unis menacent déjà de le faire. Le café reste la première source de devises, suivi du tourisme. Les clous de girofle, la richesse des îles, n'ont plus grande valeur à la Bourse de Londres.

Dans un communiqué – dont la prudence sera prise par l'opposition pour de la complicité –, les Nations unies annoncent qu'elles ne pourront se prononcer qu'à la fin du processus électoral. Les ambassadeurs occidentaux ont émis leurs préoccupations sur le vote à Zanzibar et appellent à une nouvelle vérification. S'ils hésitent à condamner fermement le dernier scrutin, c'est parce qu'ils craignent que l'opposition n'en tire avantage pour déclencher des violences.

Jean Hélène

La libération du « commandant German » apaise la tension au Mexique

MEXICO
de notre correspondant

Les protestations suscitées au cours des derniers jours par l'arrestation de Fernando Yanez, alias « commandant German », ont finalement convaincu les autorités mexicaines de libérer, vendredi 27 octobre, celui qu'elles considèrent comme le principal dirigeant de la guérilla « zapatiste » dans la province du Chiapas. Estimant que la détention de cet architecte de cinquante et un ans, qui fut l'un des fondateurs des Forces de libération nationale (FLN) en 1969, risquait de mettre en péril le dialogue en cours avec l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), le ministère de la justice a reconnu que Fernando Yanez pouvait bénéficier de l'amnistie temporaire décrétée en mars par le Parlement en faveur de tous les dirigeants de la guérilla.

Selon les organisations des droits de l'homme et les dirigeants des partis politiques, y compris la formation au pouvoir (PRI), l'arrestation de Fernando Yanez, qui nie appartenir à l'EZLN, constituait une grave erreur politique.

CHUTE DU PESO

La tension était aussitôt montée au Chiapas, où l'EZLN avait décrété l'« alerte rouge » pour faire face à une éventuelle offensive de l'armée qui, depuis le 9 février, avait repris le contrôle d'une grande partie de la zone « zapatiste ».

Anticipant une reprise des hostilités, les milieux financiers manifestaient une certaine nervosité à la Bourse de Mexico et sur le marché des changes, accélérant la chute du peso par rapport au dollar.

Dans les milieux politiques, les avis sont partagés entre ceux qui croient à une simple bavure ou un excès de zèle de la part de la police et ceux qui y voient un *« coup monté visant à torpiller la négociation au moment précis où elle commence à donner quelques résultats »*. Un des hommes politiques les plus respectés du Mexique, le sénateur Heberto Castillo (opposition de gauche), estime que *« cette provocation doit être attribuée à un secteur du pouvoir désireux de créer les conditions nécessaires pour déclencher une violente répression et déstabiliser le président Ernesto Zedillo »*.

Bertrand de la Grange

La Banque mondiale veut encourager la croissance au Proche-Orient et au Maghreb

AMMAN
de notre correspondante au Proche-Orient

En dix ans, la région Proche-Orient/Afrique du Nord (MENA) est passée de la deuxième à la dernière place mondiale pour ce qui est de la croissance des revenus. Parmi ses 260 millions d'habitants – du Maroc, à l'ouest, à l'Iran, à l'est, et au Yémen, au sud –, 12 millions vivent avec moins de 5 francs par jour et 9 millions sont au chômage.

A la veille de l'ouverture, dimanche 29 octobre à Amman, de la conférence économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ce sombre constat de la Banque mondiale a de quoi faire réfléchir, même si celle-ci souligne que la situation est réversible, à condition que des mesures immédiates soient prises. *« La région a des ressources humaines, financières et physiques très importantes et sa prospérité dépend de leur utilisation maximale dans le contexte d'une économie désormais globale »*, a affirmé, à Amman, Caio Koch-Weser, vice-président pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de la Banque mondiale, en présentant ce rapport intitulé « Revendiquer l'avenir ».

Depuis dix ans, le revenu par habitant a chuté de 2 % par an, en raison, souligne le rapport, de la baisse des prix du pétrole, des investissements improductifs dans des entreprises publiques et par manque d'une main-d'œuvre qualifiée pour satisfaire les emplois disponibles. La région, affirme toutefois la Banque mondiale, peut doubler ses revenus et réduire le chômage et donc la pauvreté en l'an 2010, à condition de libéraliser son économie, d'encourager les privatisations et d'accroître ses efforts en matière d'éducation et de formation.

L'ENJEU DE LA FORMATION

Sur ce dernier point, le rapport souligne la nécessité pour les pays de la zone MENA de se fixer un objectif de 100 % de scolarisation pour le primaire, 70 % pour le secondaire et 25 % pour le supérieur en 2010. Ces taux sont respectivement aujourd'hui de 95 %, 59 % et 14 %. Les énormes investissements nécessaires à la réalisation de ces objectifs ne peuvent se faire que si les économies de la région se développent rapidement.

D'autre part, alors que le taux de croissance démographique est de 2,7 % par an, la population en âge de travailler progresse de 3,3 % par an. Quarante-sept millions d'emplois devraient donc être créés dans les 15 prochaines années pour répondre à la demande.

Pour encourager le secteur privé et attirer les investisseurs, les gouvernements doivent impérativement, souligne encore le rapport, mettre fin à une bureaucratie paralysante, améliorer leurs infrastructures et développer leurs marchés financiers. Le montant des capitaux privés des ressortissants de ces pays, investis à l'étranger, est évalué par la Banque mondiale à 350 milliards de dollars. Les particuliers pourraient, avec les bailleurs de fonds institutionnels, prendre en charge une partie du coût des réformes à entreprendre et assurer un filet social pour la période de transition – estimée à environ cinq ans – que devront traverser ces pays.

Sans sous-estimer le coût social des politiques d'ajustement qu'elle préconise – aggravation du chômage, diminution de la consommation –, la Banque mondiale affirme que les conséquences sociales du statu quo seront pires que les conséquences des réformes.

Pour la Banque mondiale, les réformes déjà entreprises en Tunisie, en Jordanie et au Maroc commencent à porter leurs fruits. Pour soutenir le plan jordanien d'ajustement structurel, M. Koch-Weser devait signer dimanche à Amman un nouveau prêt de 80 millions de dollars. Remarquable tableau d'une économie en pleine mutation, ce rapport devrait inspirer tous les participants à la conférence d'Amman qui veulent encourager les possiblités de développement de la région.

Françoise Chipaux

Accord américano-russe sur la Bosnie

WASHINGTON. La Russie et les Etats-Unis sont parvenus, vendredi 27 octobre, à un accord partiel sur la participation des Russes à la force de paix en Bosnie, ont annoncé les responsables de la défense américain, William Perry, et russe, Pavel Gratchev. Les deux pays sont convenus de participer, à hauteur de plusieurs milliers d'hommes, à une force chargée de la logistique, qui interviendra entre un mois et quarante-cinq jours après le début de l'opération de maintien de paix. Cette force aura pour tâche d'assurer les transports, des travaux d'ingénierie et de construction. Elle sera distincte de la force de l'OTAN, même si son responsable sera le général George Joulwan, commandant suprême des forces alliées en Europe, qui sera assisté d'un gradé russe. Par ailleurs, le report de la rencontre à Moscou des présidents de Bosnie, de Croatie et de Serbie, en raison de l'hospitalisation du président Boris Eltsine, ne changera pas la date de l'ouverture des négociations de paix, prévues le 1er novembre sur la base aérienne de Dayton aux Etats-Unis. – *(AFP, Reuter.)*

Boris Eltsine sous contrôle médical jusqu'à fin novembre

MOSCOU. Au lendemain de son hospitalisation d'urgence pour troubles cardiaques, le président russe reste *« en charge »* de l'Etat. *« Tous les papiers importants lui sont envoyés à l'hôpital »*, où il conserve *« la maîtrise de l'arme nucléaire »*, a annoncé, vendredi 27 octobre, son porte-parole, Sergueï Medvedev. M. Medvedev a précisé que Boris Eltsine devra rester *« sous strict contrôle médical jusqu'à la fin novembre »*. *« L'alimentation en sang du cœur* (du président) *est instable, mais il n'y a jusqu'à présent aucun signe de déficience cardiaque. Je répète : jusqu'à présent »*, a déclaré le porte-parole. – *(AFP, Reuter, AP.)*

EUROPE

■ **POLOGNE : un sondage publié dans la presse polonaise du vendredi 27 octobre**, sur le premier tour de l'élection présidentielle en Pologne, prévu pour le 5 novembre, crédite le candidat ex-communiste Aleksander Kwasniewski de 30 % des intentions de vote, le président sortant Lech Walesa de 18 %, l'ex-dissident Jacek Kuron (centre gauche libéral) de 7 %, et la présidente de la Banque centrale de Pologne, Mme Hanna Gronkiewicz-Waltz (droite catholique) de 6 %. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE-UKRAINE : les négociations roumano-ukrainiennes**, ouvertes cette semaine à Bucarest en vue de la conclusion d'un traité d'amitié entre les deux pays, se sont soldées par un échec. La Roumanie a refusé d'inclure dans le traité une clause sur la renonciation à toute prétention territoriale. La Bessarabie et la Bucovine, provinces roumaines entre les deux guerres mondiales, avaient été annexées à l'empire soviétique dans le cadre du pacte Molotov-Ribbentrop en 1939. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le journaliste poursuivi en diffamation** par le ministre russe de la défense et condamné à un an de travaux forcés a été amnistié, vendredi 27 octobre, *« à l'occasion du 50e anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie »*. Il devra toutefois acquitter une amende égale à une retenue de 20 % sur son salaire pendant un an. – *(AFP.)*

ASIE

■ **AFGHANISTAN : tous les vols ont été suspendus** sur l'aéroport de Kaboul, visé, vendredi 27 octobre, par de nouveaux tirs de roquettes, apparemment venus des positions des talibans, les *« étudiants »* islamistes en position au sud de la capitale qu'ils ont annoncé vouloir investir. – *(AFP.)*

■ **PHILIPPINES : Imelda Marcos est entrée au Parlement** de façon officielle vendredi 27 octobre. La veuve du dictateur Ferdinand Marcos, mort en exil en 1989, a été proclamée 202e membre de la Chambre des représentants. Sa victoire aux législatives de mai avait été contestée, tant par la commission électorale que par le titulaire du siège, dont la requête vient d'être rejetée. Revenue d'exil après la mort de son mari, elle a été condamnée à dix-huit ans de prison pour corruption. Elle a fait appel, une procédure qui pourrait durer des années. – *(Reuter.)*

ÉCONOMIE

■ **ESPAGNE : le gouvernement espagnol a annoncé, vendredi 27 octobre, des coupes budgétaires de 750 milliards de pesetas** (30 milliards de francs) pour 1996. Après le rejet du projet de loi de finances, mercredi, par la Chambre des députés, le gouvernement avait annoncé la prorogation du budget 1995 pour les premiers mois de 1996. Le ministre de l'économie, Pedro Solbes, avait cependant insisté jeudi sur la nécessité de *« recourir à d'autres mesures pour atteindre les objectifs fixés »*, notamment faire reculer le déficit public à 4,4 % du PIB en 1996 contre 5,9 % attendus cette année. – *(AFP.)*

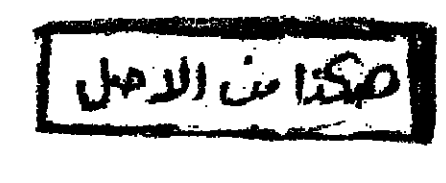
■ **ÉTATS-UNIS : le département américain de l'agriculture (USDA)** a accordé 50 millions de dollars supplémentaires (300 millions de francs) en garanties de crédits à la Tunisie, pour lui permettre de financer des achats de blé et d'huiles végétales aux Etats-Unis durant l'année fiscale 1996 (oct.-sept.), a-t-on annoncé, vendredi 27 octobre, à Washington. – *(AFP.)*

■ **PÉROU : le président péruvien, Alberto Fujimori**, a annoncé, vendredi 27 octobre, que son pays était parvenu à un accord de restructuration de sa dette, qui réduit de 45 % les 4,4 milliards de dollars (22 milliards de francs) de capital de dette et diminue les paiements d'intérêts. La dette extérieure totale est de 26,1 milliards de dollars (135 milliards de francs). – *(Reuter.)*

■ **POLOGNE : le gouvernement polonais, dans son projet de budget** pour 1996, prévoit un déficit budgétaire de 9,5 milliards de zlotys (3,9 milliards de dollars), soit moins de 3 % du PIB. Ce projet, qui doit être déposé à la Diète avant le 1er novembre, table sur une croissance de 6 % et une inflation de 17 % en 1996. En 1995, l'inflation doit atteindre 23 % et la croissance, 7 % du PIB. *(AFP.)*

En Italie, MM. Craxi et Bossi sont condamnés dans l'affaire Enimont

MILAN. Vingt-deux personnes, dont l'ancien premier ministre Bettino Craxi et le secrétaire de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, ont été condamnées, vendredi 27 octobre, à des peines allant de quatre mois à quatre ans et huit mois d'emprisonnement pour l'affaire Enimont, le plus gros scandale politico-financier italien découvert par l'enquête « Mani pulite ». Ces condamnés en première instance devraient tous faire appel, évitant ainsi l'incarcération immédiate. Avec trois sentences déjà prononcées contre lui, Bettino Craxi, qui a été condamné à quatre ans d'emprisonnement, se trouve désormais condamné par contumace à un total de dix-huit ans de prison. Umberto Bossi, qui s'est vu infliger une peine de huit mois d'emprisonnement, est le seul homme politique de la « nouvelle génération » condamné dans ce procès. Par ailleurs, la Cour constitutionnelle italiennne a estimé recevable le recours déposé par l'ancien ministre de la justice du gouvernement Dini, Filippo Mancuso, contre le vote du Sénat qui l'avait suspendu de ses fonctions jeudi 19 octobre. – *(AFP.)*



FRANCE

LE MONDE / DIMANCHE 29 - LUNDI 30 OCTOBRE 1995

BUDGET Lors de l'examen des crédits des technologies de l'information et de La Poste, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a demandé au gouvernement son *« arbitrage »* sur les choix d'économies à réaliser en vertu de la réduction des dépenses de 2 milliards de francs votée samedi 21 octobre par les députés. ● LES AMENDEMENTS d'économies déposés par M. Thomas (UDF-PR, Vosges), pour la plupart au nom de la commission des finances, se heurtent à l'hostilité des ministres concernés, ainsi qu'à celle du groupe RPR. ● LA DIFFICULTÉ à appliquer ce programme de réduction des dépenses pourrait, le cas échéant, soulever des questions de nature constitutionnelle. Les parlementaires sont en effet tenus de reporter dans la partie « dépenses » les mesures qu'ils ont adoptées au cours de la discussion du volet « recettes ».

M. Séguin confie à M. Juppé le choix des économies voulues par le Parlement

La majorité ne parvient pas à concrétiser, dans l'examen des crédits ministériels, le principe d'une réduction des dépenses de l'Etat dont elle a adopté le principe. Le RPR s'oppose à la plupart des amendements de réductions des budgets des administrations proposés par l'UDF

DES DÉPUTÉS qui proposent des réductions de crédits ; un gouvernement qui y souscrit dans son principe mais dont les ministres, rétifs, s'insurgent, renâclent ; une majorité plus que jamais divisée sur l'attitude à adopter : la discussion du projet de loi de finances pour 1996 à l'Assemblée nationale échappe aux schémas convenus et témoigne de l'extrême difficulté à réaliser des économies budgétaires, y compris quand la volonté politique en est officiellement affichée. Vendredi 27 octobre, les débats ont atteint un rare degré de confusion, une confusion dénoncée par le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin.

Parce que le gouvernement a accepté une réduction supplémentaire de 2 milliards de francs des dépenses de l'Etat en 1996, sous la pression de la commission des finances, les discussions des budgets ministère par ministère obéissent depuis le début de la semaine à un scénario aussi surréaliste qu'inédit. Avec application, chaque membre du gouvernement souligne le caractère rigoureux de son budget, invoque ses efforts d'austérité malgré la lourdeur des tâches à accomplir, devant une assistance clairsemée.

Selon la procédure traditionnelle, une fois passée la longue litanie des questions, les dépenses de chaque ministère sont soumises au vote. Et c'est alors que Jean-Pierre Thomas (UDF, Vosges), champion des réductions drastiques de crédits, fait son entrée pour défendre, avec la rigidité d'un prédicateur anglican, un de ces amendements à vocation chirurgicale amputant de quelques dizaines, voire de quelques centaines de millions de francs, ici, des crédits de paiement, là, des autorisations de programme. *« Mon amendement tend à appliquer le plan de réductions des dépenses de 2 milliards que le gouvernement a accepté et que l'Assemblée a voté dans la première partie du projet de loi de finances »*, explique-t-il immanquablement. Les ministres visés s'agacent. La plupart se battent.

Les élus de la majorité se divisent en deux camps.

Dès mardi dernier, le président du groupe RPR, Michel Péricard, avait tenté de fixer des règles du jeu en annonçant qu'il ne saurait être question de toucher aux crédits de certains ministères : l'intérieur, la justice, la culture et la recherche. Mercredi, M. Thomas, sagement, a bien évité de se pencher sur les crédits de la justice, pour mieux concentrer son attention sur le budget de l'aménagement du territoire, des transports et de l'équipement. Le titulaire du portefeuille, Bernard Pons, est un adversaire de taille. Il n'en disconvient pas, il faut faire des efforts de réduction des dépenses, diminuer les déficits. Mais le ministre souhaite instamment que l'on vise d'autres crédits que les siens. La chasse aux économies supplémentaires dans laquelle s'était engagée la commission des finances n'obtient, pour ce ministère, qu'un maigre résultat. La commission, à l'origine, avait proposé des économies de 235 millions de francs, dont 200 millions sur la contribution aux charges d'infrastructure de la SNCF. Elle en obtient tout juste 25.

Le lendemain, Elisabeth Hubert fait barrage sur le budget de la santé. Cette fois, en présentant ses amendements, Jean-Pierre Thomas met en exergue *« la priorité absolue à la réduction des déficits publics préconisée par le président de la République »* dans son intervention télévisée, quelques heures plus tôt. A la sortie, après avoir une nouvelle fois obtenu des résultats mitigés, M. Thomas fait ses comptes, et estime à *« 20 % »* le retard déjà accumulé par rapport à ses prévisions. *« L'absentéisme et le corporatisme sont les deux ennemis de la lutte contre le déficit budgétaire »*, commente-t-il.

Vendredi, arrive le tour du ministère des technologies de l'information et de la poste, confié à François Fillon, l'un des proches de M. Séguin. Géographiquement – sinon politiquement – placé au-dessus de la mêlée sur son « perchoir », M. Séguin choisit ce moment pour taper du poing sur la table et demander *« l'arbitrage »* du gouvernement sur le choix des économies à réaliser.

LA CONTRIBUTION DE CONFUCIUS

La configuration est particulière. M. Séguin – qui a déjà dit tout le mal qu'il pense des méthodes de coupes claires appliquées par la commission des finances – préside en personne la séance. Sur les bancs du gouvernement, M. Fillon est venu surtout défendre les crédits du Centre national d'études spatiales (CNES), dont une part est consacrée à la recherche. Dans les travées, Etienne Pinte (Yvelines), autre séguiniste, parle au nom du groupe RPR. M. Thomas présente un amendement visant à réduire les crédits de 102 millions de francs, dont 81 millions pris sur le CNES et 20 millions sur les fonds affectés à la politique industrielle en matière de technologies spatiales.

C'en est trop pour les députés RPR présents. Les dents commencent à grincer. Arsène Lux (RPR, Meuse), rapporteur spécial de la commission des finances, est vexé. Cet amendement, qui en remplace un autre, ne lui a pas été présenté. Il le juge de toute façon extrêmement préjudiciable. Et demande à l'Assemblée de le rejeter. Son collègue, Jean Besson (RPR, Meuse), invoque Confucius – *« Dans la disette, le gros maigrit et le maigre meurt »* – et consolide la défense des crédits du CNES. Laurent Dominati (UDF-PR, Paris), qui présente lui aussi un amendement d'économies, cette fois sur les autoroutes de l'information, s'insurge : *« Confucius disait aussi qu'il fallait disposer à leur place les vases sacrés, à savoir pour nous les finances et les déficits publics. »* Il s'étonne : *« Quand le groupe RPR et le ministre se refusent à réduire ces crédits en contradiction avec l'engagement du gouvernement, je me demande : où faut-il couper ? »* Etienne Pinte, au nom du groupe RPR, pose alors la grande question : *« Est-ce à nous d'arbitrer entre les ministères pour savoir lesquels devront supporter les économies ? »* La séance est suspendue.

Dans les couloirs, M. Pinte est féroce. *« Le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités. Ce n'est pas à nous d'arbitrer. Ni à M. Thomas d'ailleurs, qui, de fait, est en position de premier ministre* bis. *»* A la reprise des débats, Philippe Séguin donne le coup de grâce : *« Nous nous épargnerions, budget par budget, la reproduction des débats du genre de celui d'aujourd'hui (...) si le gouvernement voulait bien arbitrer clairement et définitivement sur l'affectation de la part des 2 milliards à réaliser en économies. »* Furieux, MM. Thomas et Dominati retirent leurs amendements. M. Fillon, invité par le président de l'Assemblée nationale à apporter sa contribution, concède une économie de 15 millions sur les autoroutes de l'information. Il faut toujours trouver presque 2 milliards...

Caroline Monnot et Jean-Baptiste de Montvalon

Le budget de la culture sort indemne d'un chemin semé d'embûches

Les députés ont adopté, dans la nuit du 27 au 28 octobre, le budget du ministère de la culture, sans y apporter de changements substantiels par rapport au projet initial. La seule modification est venue de l'adoption d'un amendement du gouvernement, qui transfère 20 millions de francs prélevés sur les établissements publics subventionnés par le ministère aux crédits de fonctionnement des écoles d'architecture.

Mardi 17 octobre, la commission des finances avait adopté plusieurs amendements visant à réduire de 770 millions de francs le budget de la culture. Le même jour, la commission des affaires culturelles décidait de réserver sa position. Samedi 21 octobre, le compromis trouvé sur l'article d'équilibre a réduit une première fois – comme pour les autres budgets – la charge de cette contribution, qui était désormais estimée à 148 millions de francs. Mardi 24 octobre, la commission des finances avait décidé de retirer ses amendements, Philippe Auberger (RPR), rapporteur général du budget, indiquant qu'il voterait à titre personnel contre ces crédits.

L'esprit de conciliation de Mme Codaccioni

Colette Codaccioni, ministre de la solidarité entre les générations, est finalement la seule à appliquer le plan de réduction de deux milliards de francs des dépenses budgétaires adopté par l'Assemblée nationale en première partie de la loi de finances, avec l'aval du gouvernement. Lors de la discussion des crédits de son ministère, jeudi 27 octobre, Mme Codaccioni a accepté avec un esprit de conciliation deux amendements proposés par Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges) et visant à économiser 11,6 millions de francs, dont 10 millions sur le programme d'humanisation de 20 000 lits d'hospices. Cette disposition a provoqué l'indignation des députés RPR qui ont tous voté contre. Elle n'a été adoptée que grâce aux suffrages des élus de l'UDF, à une voix près.

« Si le gouvernement voulait bien arbitrer... »

PHILIPPE SÉGUIN a demandé, vendredi 27 octobre, lors de l'examen des crédits du ministère des technologies, de l'information et de la poste, l'*« arbitrage »* du gouvernement



VERBATIM

pour trouver des économies de 2 milliards de francs sur les crédits des différents ministères. *« Je pense,* a dit le président de l'Assemblée nationale, *que nous nous épargnerons, budget par budget, la reproduction des débats du genre de celui d'aujourd'hui et d'hier soir, et ce jusqu'à la mi-novembre, si le gouvernement voulait bien arbitrer clairement et définitivement sur l'affectation de la part des 2 milliards d'économies qui reste à affecter ». « Le gouvernement a accepté de réduire les dépenses de 2 milliards. L'Assemblée est mal placée pour procéder au choix précis des lignes budgétaires »*, a-t-il ajouté en souhaitant que soit mis en place l'office d'évaluation des choix budgétaires.

Menace constitutionnelle

LE PRÉCÉDENT de Raymond Barre pourrait inquiéter Alain Juppé. En tout cas, la jurisprudence bâtie par le Conseil constitutionnel, lorsque celui-ci avait annulé le budget pour 1980, oblige effectivement le Parlement à trouver dans les crédits des ministères les 2 milliards de francs d'économies dont il a posé le principe en votant l'article d'équilibre (entre recettes et dépenses) de la première partie de la loi de finances.

En 1979, en proie à des difficultés avec le RPR, qui, déjà à l'époque, exigeait des économies budgétaires, celui qui était alors premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing n'avait pas pu faire adopter en première lecture la partie « recettes » du projet de loi de finances pour 1980. Malgré cela, il avait demandé à l'Assemblée nationale d'examiner les budgets de chacun des ministères.

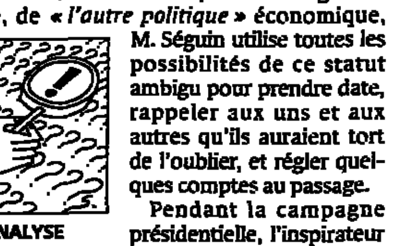
Par la suite, en deuxième lecture, M. Barre avait eu recours à la procédure d'engagement de sa responsabilité (article 49-3 de la Constitution) pour faire passer cette première partie. Le Conseil constitutionnel n'avait pas accepté cette procédure et avait annulé le budget, au motif que les première et seconde parties du projet de loi de finances n'avaient pas été adoptées de façon *« distinctes et successives »*.

Dans ses attendus, le Conseil avait fait référence à la philosophie de l'ordonnance organique de 1959 sur le vote de la loi de finances pour juger que ce texte *« tend à garantir qu'il ne sera pas porté atteinte, lors de l'examen des dépenses, aux grandes lignes de l'équilibre, préalablement défini, tel qu'il a été arrêté par le Parlement »*.

Cette décision des gardiens de la Constitution pourrait être lourde de conséquences aujourd'hui. La majorité ayant imposé, en votant la première partie du budget pour 1996, une diminution des dépenses de l'Etat de 2 milliards, il lui faut impérativement concrétiser cette décision de principe dans l'examen des crédits ministère par ministère. Une lecture stricte de la décision du Conseil amène, en effet, à penser qu'il ne serait pas possible, même par une deuxième délibération, de modifier, de façon substantielle, l'article d'équilibre tel qu'il a été, une première fois, adopté. Ministres et députés commencent à être conscients de cette obligation.

L'avertissement du président de l'Assemblée nationale

IMPERTURBABLEMENT, depuis le Palais-Bourbon, Philippe Séguin conseille, morigène, suggère. A la fois président de l'Assemblée nationale et défenseur obstiné, dans les rangs de la droite, de *« l'autre politique »* économique,



ANALYSE

M. Séguin utilise toutes les possibilités de ce statut ambigu pour prendre date, rappeler aux uns et aux autres qu'ils auraient tort de l'oublier, et régler quelques comptes au passage.

Pendant la campagne présidentielle, l'inspirateur privilégié du candidat Jacques Chirac ne se privait pas de ramener son « poulain » dans les rênes lorsque celui-ci se permettait un écart. On se rappelle le fameux meeting d'Epinal, le 31 mars, et l'exhortation, qui devait se révéler ô combien prophétique : *« Ne te laisse pas voler ton message, ne te laisse pas voler ta victoire ! [...] Pense à ce peuple [...] qui ne veut pas se démobiliser un soir de mai »*... Vendredi 27 octobre, au lendemain de l'intervention du président de la République sur France 2 et du ralliement sans réserves – sinon sans regrets – de ce dernier à la monnaie unique, M. Séguin ne s'est pas gêné pour réitérer ses mises en garde.

Lors d'un dîner offert vendredi dans sa résidence officielle, l'hôtel de Lassay, à la section européenne de la Commission trilatérale, M. Séguin a souligné que la *« politique économique ne devait plus obéir à des dogmes »*, en ajoutant que *« les marchés financiers eux-mêmes réfutent de plus en plus l'idée d'une politique qui serait fondée sur le seul levier monétaire ». « La monnaie unique n'est pas en elle-même une réponse suffisante aux problèmes de l'économie réelle. La monnaie ne doit pas être un slogan ni une fin en soi. C'est une arme* [...] *qui doit être mise au service de l'emploi »*, a martelé M. Séguin.

Le même jour, et brandissant cette fois, du haut du *« perchoir »* du Palais-Bourbon, sa règle de père Fouettard des députés brouillons et des ministres hésitants, le président de l'Assemblée nationale a dispensé une leçon de discipline budgétaire d'autant plus ferme que personne ne la lui demandait. Que M. Séguin reproche au gouvernement des difficultés manifestes lorsqu'il s'agit de trancher dans le vif est de bonne guerre et relève, au surplus, du simple constat. En revanche, il est réjouissant d'entendre le défenseur patenté du travail parlementaire asséner que les coupes dans le budget sont de l'apanage du seul gouvernement...

En fait, M. Séguin en veut aux députés depuis que ces derniers, par pur corporatisme selon lui, ont vidé de sa substance l'Office parlementaire de contrôle des choix budgétaires souhaité par M. Chirac : déjà, M. Séguin avait jugé que les coupes effectuées par la commission des finances de l'Assemblée nationale relevaient du *« n'importe quoi »*. Les députés risquent ainsi, jusqu'à la fin de la discussion budgétaire, de subir la vengeance de leur président. Au-delà, il est vrai, le déroulement cahoteux de la discussion budgétaire laisse augurer des difficultés que rencontrera le gouvernement pour réduire les déficits publics à la hauteur des objectifs définis jeudi par M. Chirac. De ce point de vue, la « sortie » de vendredi avait sans doute valeur d'avertissement.

Ainsi va M. Séguin, dont le parcours solitaire autorise les métaphores les plus « kitsch » : statue du Commandeur et mouche du coche, recours autodésigné et mauvaise conscience de la majorité, ours grognon tapi dans sa tanière, agrémentant une hibernation trop morne de coups de patte et de grognements, faisant sursauter ceux qui espéraient le prédateur endormi pour longtemps.

Jean-Louis Andréani

Les tribulations de l'office d'évaluation budgétaire

*« **DEPUIS** plusieurs années, les parlementaires constatent que le vote qu'ils émettent sur les projets de loi de finances n'a qu'une valeur toute symbolique (...). Faute d'avoir les moyens techniques et financiers suffisants, les parlementaires ne peuvent ni réellement participer à l'élaboration des projets de loi de finances ni en suivre l'exécution. Ils n'ont pas également les moyens de réaliser des contre-propositions économiques ou fiscales. »* Ces quelques éléments, qui expliquent à eux seuls les contradictions qui caractérisent la discussion budgétaire, figurent dans l'exposé des motifs d'une première mouture d'une proposition de loi visant à créer un *« office parlementaire de contrôle budgétaire et économique »*.

Dans son message au Parlement, le 19 mai, le président de la République avait affirmé son souhait de voir renforcés les instruments de contrôle à la disposition de l'Assemblée nationale et du Sénat. Aussitôt relayé par Philippe Séguin, défenseur de longue date de telles initiatives, le message présidentiel avait trouvé sa traduction parlementaire dans le dépôt de deux propositions de lois visant à créer deux offices, chargés l'un de *« l'évaluation de la législation »*, l'autre de *« l'évaluation des politiques publiques »*.

VERSION ÉDULCORÉE

Auteurs de cette dernière proposition, Laurent Dominati (UDF-PR, Paris) et Jean-Michel Fourgous (RPR, Yvelines), avaient souhaité, afin de remédier aux insuffisances du contrôle budgétaire exercé par le Parlement, que le futur office dispose de moyens d'action et de compétences semblables à ceux traditionnellement dévolus à la seule commission des finances. Ressentie comme un empiètement sur les prérogatives de cette commission, cette première version a été très largement édulcorée lors de son passage en commission puis, le 18 juillet, en séance publique. Du projet initial furent en effet supprimées les dispositions pouvant permettre au futur office de chiffrer « à chaud » les projets gouvernementaux, ainsi que la possibilité qui lui était offerte de se saisir de lui-même d'une question ou d'un projet. *« La question*, avait alors observé M. Dominati, *est de savoir si le Parlement est à même de mener des missions qui lui sont confiées par le peuple »*.

Le peu qui reste de cet outil – dont tout le monde aujourd'hui se réclame – attend toujours d'être examiné par le Sénat. Or, dès le mois de juillet, chacun s'attendait à de vives réticences au Palais du Luxembourg. Le partage des tâches ayant en effet initialement attribué la paternité du futur office au Sénat, certains de ses membres n'ont pas apprécié de s'en voir dessaisis.

Depuis la révision constitutionnelle du 4 août, les deux assemblées ont la possibilité, une fois par mois, d'inscrire une proposition de loi à l'ordre du jour. La première séance mensuelle tenue en application de ces nouvelles dispositions a été consacrée, jeudi 26 octobre, non pas à la question de l'office mais à l'examen d'une proposition de loi relative à la responsabilité pénale des élus locaux.

J. B. de M.

Le secrétaire général de la CGT prend de vitesse ses opposants

Le premier syndicat français peine à renouveler ses dirigeants à l'approche du congrès confédéral

A un mois et demi de son quarante-cinquième congrès, la CGT a entamé une vaste réflexion tant sur ses structures que sur ses orientations. S'il est acquis que la centrale doit bouger, le rythme à donner aux réformes est toujours un sujet de controverse. Louis Viannet pourrait aussi profiter du congrès pour écarter plusieurs de ses opposants. Mais, déjà, certains pensent à la succession de l'actuel secrétaire général.

IL RÈGNE un climat étrange à la CGT. A l'approche de son congrès confédéral, qui se tiendra du 3 au 8 décembre à Montreuil, la centrale, qui a fêté son centième anniversaire en septembre, présente une image brouillée : tant sur la ligne confédérale que sur les hommes chargés de la mettre en œuvre pèsent des incertitudes, même si Louis Viannet devrait retrouver sans difficulté son mandat de secrétaire général. Depuis la démission avec éclat d'Alain Obadia du bureau confédéral en novembre 1994 et le décès prématuré de Maïté Demons, qui ne se privait pas de dénoncer l'*« immobilisme »* de la direction, personne au sein de cette instance ne conteste son autorité. Mais tout le monde pressent aussi qu'il s'agit de son dernier mandat, et la question de la succession du secrétaire général, âgé de soixante et un ans, se devine en filigrane de bien des prises de position.

La CGT s'interroge sur son avenir, sur les structures qui lui conviendraient le mieux pour affronter les trois ans à venir. Un certain nombre de thèmes – l'unité d'action syndicale, les appels à *« un syndicalisme rassembleur et rassemblé »*, une aspiration à plus de transparence et de démocratie – rencontrent des échos favorables chez les militants et même chez certains responsables de fédération. Aucun des travaux préparatoires au quarante-cinquième congrès ne conteste la nécessité de faire bouger l'organisation ; les débats sont vifs et ouverts sur le rythme à donner au changement. Pour autant, les pesanteurs traditionnelles de la confédération sont loin d'avoir disparu.

Jeudi 26 octobre, la CGT a tenu un comité confédéral national (CCN) consacré en grande partie aux contours de la future direction confédérale. Rien n'ayant pu être tranché, un second CCN a dû être convoqué pour le 21 novembre. Louis Viannet pratique la *« politique des petits pas »* ou *« du salami »*, regrettent certains des contestataires. Le secrétaire général n'a pas fait mystère en privé de sa volonté d'engager un profond renouvellement des instances dirigeantes de la CGT, qui toucherait la commission exécutive (CE) et le bureau confédéral.

Un souci d'efficacité guide ces réformes. Pour la CE, qui réunit une fois par mois au moins les principaux responsables de la centrale, il est envisagé de réduire ses effectifs de 118 membres à 80. En ce qui concerne le bureau confédéral, composé de 12 membres actuellement, l'objectif serait d'en changer, lors du congrès, la moitié des participants pour accélerer son rajeunissement, sa féminisation et l'ouvrir d'avantage à des militants « issus du terrain ». Tout cela doit se faire en respectant un savant dosage entre membres du PC et non communistes, qui sont, pour l'instant, en nombre égal dans ce bureau.

BATAILLE DE LIVRES

Le seul dirigeant qui ait annoncé son départ du bureau confédéral est André Deluchat, l'unique représentant du PS dans cette instance. Il devrait donc, en toute logique, être remplacé par un autre socialiste. Mais on prête au secrétaire général l'intention, à l'occasion du renouvellement souhaité, d'écarter un certain nombre d'opposants. Gérard Alezard (cinquante-neuf ans), responsable des questions économiques au sein du bureau confédéral, chef de file des « modernistes », est particulièrement visé.

Le livre qu'il vient de coécrire avec, notamment, Lydia Brovelli, trésorière de la CGT, et Gérard Delahaye, secrétaire de l'UGICT (cadres CGT), au titre provocateur – *Faut-il réinventer le syndicalisme ?* (Editions l'Archipel), – a fait l'effet d'une mini-bombe au sein de la vieille maison. Non pas tant par son contenu – un plaidoyer pour une indépendance syndicale renforcée et une plus grande ouverture de la CGT aux questions de société – que par la méthode employée. Pour la première fois, ces dirigeants cégétistes ont rompu la tradition qui voulait que ce type d'ouvrage soit édité dans une des maisons de la « famille ». *« Il n'y a rien dedans ! »* s'est aussitôt exclamé Louis Viannet, qui a pourtant immédiatement allumé un contrefeu : il va, à son tour, publier un livre, sous forme d'entretien, au début du mois de novembre.

Mais c'est encore du comportement de M. Viannet que vient la plus grande surprise. Dans une tribune sur la Sécurité sociale qu'il voulait absolument publier avant le CCN et qui est parue dans *Libération*, le 25 octobre, sous le titre *« Sécu : parlons clair »*, il balaie en trois traits de plume des années de débat. M. Viannet accepte de parler d'une *« maîtrise dans l'évaluation des besoins »*, alors même que la maîtrise des dépenses de santé était un sujet tabou. Il juge que *« le problème clé de l'avenir est celui des ressources »*. Au nom de l'unité syndicale, il jette des ponts tant en direction de FO que de la CFDT. Comme pour le départ de la Fédération syndicale mondiale, l'internationale syndicale communiste, décidé en décembre 1994, qui était une exigence des « modernistes » au sein de la CGT, Louis Viannet a pris la décision seul, sans véritable concertation préalable, coupant l'herbe sous le pied à ses opposants et imposant le silence à ses partisans. La CGT continue donc d'avancer par à-coups successifs.

Alain Beuve-Méry

« Le temps presse », pour la « Sécu »

La CGT a célébré a sa manière le 50e anniversaire de la Sécurité sociale. Louis Viannet avait réuni, vendredi 27 octobre, au Cirque d'hiver, à Paris, les administrateurs CGT siégeant dans les organismes de protection sociale.

Le secrétaire général de la confédération a souligné que *« le temps presse »*, que *« le syndicalisme a le devoir de faire converger ses efforts »* pour sauver la Sécurité sociale. Il a poursuivi : *« Nous avons réclamé un grand débat, mais il s'est réduit comme une peau de chagrin. Les forums régionaux sont des ersatz de concertation, les décisions risquent de tomber avant même qu'il soit terminé. » « Même si syndicats et mutuelles sont auditionnés au Parlement avant le débat, ce dernier va bel et bien être mené au pas de charge, et le risque de voir tomber des ordonnances avant la fin du mois est bien réel »*, a t-il expliqué. Enfin, il a estimé possible un *« rassemblement unitaire avec toutes les organisations »* le 14 novembre.

Le trou de la Sécurité sociale sera de 64,5 milliards en 1995

LA COMMISSION DES COMPTES de la Sécurité sociale doit annoncer, mardi 31 octobre, que le déficit du régime général (salariés du privé) attendra 64,5 milliards de francs à la fin de l'année, soit 2,5 milliards de plus que prévu en juillet. Si rien n'est fait pour endiguer la dérive des comptes sociaux – une hypothèse que Jacques Chirac a formellement exclue jeudi 26 octobre – les besoins de financement de la « Sécu » atteindraient 60 milliards de francs l'an prochain.

Le rapport rédigé sous la responsabilité de Jean Marmot, secrétaire général de la commission des comptes, indique que le déficit de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés atteindra 36,5 milliards de francs en 1995 (contre 35,5 milliards prévus en juillet). Celui de la Caisse nationale d'assurance vieillesse sera de 14,5 milliards et celui de la branche famille de 13,5 milliards. Le régime des accidents du travail sera en équilibre à la fin de 1995.

PATRIMOINE

Le rapport rappelle que l'essentiel des besoins de financement de la Sécurité sociale provient de la branche maladie. Les dépenses de médecine de ville ont dérapé depuis un an, et leur progression devrait atteindre près de 6 % à la fin de l'année, selon la Caisse maladie. Or, les syndicats de médecins s'étaient engagés conventionnellement à ne pas dépasser 3 % en 1995. L'an prochain, le taux devrait être autoritairement fixé à quelque 2 % par le gouvernement. Le rapport indique que la croissance des dépenses des hôpitaux est due, pour l'essentiel, à la progression des salaires et des effectifs ces cinq dernières années.

Le respect des protocoles salariaux signés ces dernières années représente, selon le rapport, 10 % des budgets hospitaliers publics. Entre décembre 1991 et décembre 1994, note-t-il encore, 15 000 postes ont été créés dans les hôpitaux pour un coût moyen par poste de 200 000 francs par an. Le rapport Marmot aborde également un sujet peu connu : celui des actifs immobiliers du régime général et de celui des Mines. Il estime la valeur de ce patrimoine à 6,5 milliards de francs. Sa cession pourrait aider au redressement des comptes sociaux.

M. Marmot refuse, toutefois, de céder à l'alarmisme actuel. Tout en estimant que l'on ne peut financer la solidarité à crédit, il souligne, dès son introduction, que *« les comptes prévisionnels, loin d'inciter au fatalisme, apportent des raisons d'espérer en la possibilité de redresser la situation financière de la Sécurité sociale »*. Il ajoute : *« Les efforts déjà faits en ce sens ne sont pas vain. Ils mettent en évidence une amélioration non négligeable des comptes annuels du régime général entre 1995 et 1996 (hors frais financiers). »* En neutralisant les déficits cumulés (230 milliards entre 1991 et 1995), conclut-il, le régime des salariés pourrait repartir sur des bases saines.

Jean-Michel Bezat

185 000 chômeurs de moins en 1996 selon l'Unedic

LE PRÉSIDENT (CNPF) de l'Unedic a annoncé, vendredi 27 octobre, que le régime d'assurance-chômage prévoyait une baisse du nombre de chômeurs de 185 000 personnes en 1996. En juillet, l'organisation prévoyait une réduction de 90 000 chômeurs seulement, car elle n'avait intégré ni le plan emploi, présenté par Alain Juppé au mois de juin (contrat initiative-emploi, baisse des charges sociales), ni l'accord des partenaires sociaux sur les départs en retraite contre des embauches. Denis Gautier-Sauvagnac a estimé que l'économie française pourrait créer 275 000 emplois salariés l'an prochain (235 000 en 1995) tout en précisant que ces chiffres devaient *« être pris avec la plus grande prudence, compte tenu des quelques soubresauts de l'économie en cet automne 1995 »*.
Par ailleurs, l'Unedic affichera un déficit de 2 milliards de francs en 1995, l'excédent réalisé sur l'année (22,6 milliards) n'étant pas suffisant pour résorber les déficits accumulés jusqu'en 1993. En 1996, l'excédent devrait atteindre 19,2 milliards.

RÉACTIONS AUX DÉCLARATIONS DE M. CHIRAC

■ **ALAIN JUPPÉ : le premier ministre a déclaré le 27 octobre, à** Bordeaux, que Jacques Chirac avait *« sans aucune espèce d'ambiguïté, marqué le cap. Je le tiendrai »*. Il a ajouté : *« Ce sont des propos lucides, courageux, et pleins d'espérance, puisque le président de la République a clairement indiqué que (...) la France a tous les atouts dans son jeu pour figurer au premier rang en Europe »*.

● **JEAN-CLAUDE TRICHET : le gouverneur de la Banque de France** a déclaré, vendredi 27 octobre, que la stratégie à moyen terme de réduction des déficits, affirmée par M. Chirac *« avec beaucoup de force et de solennité, est un élément de confiance d'une importance très grande. (...) La clarté et la netteté des orientations stratégiques qui ont été définies par le président de la République constituent un événement important »*, car *« ce dont les agents économiques ont besoin, c'est d'y voir clair »*.

■ **ROBERT HUE : le secrétaire national du PCF a estimé que le** chef de l'Etat avait défendu *« une politique inacceptable et dangereuse »*, notamment en prévoyant *« une aggravation programmée de l'austérité »*. *« M. Chirac a parlé de courage, mais le courage consisterait aujourd'hui à s'en prendre aux puissances financières : il ne le fait pas »*, a-t-il ajouté, en soulignant que le chef de l'Etat *« a choisi des mesures qui sont complètement en contradiction avec ce qu'il avait annoncé »*.

■ **CGT : Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a critiqué les** déclarations télévisées du président de la République en estimant qu'*« on veut nous amadouer en faisant miroiter le soleil pour dans deux ans »*. Il a estimé que *« le pays découvre de plus en plus le fossé qui s'ouvre entre les engagements du candidat Jacques Chirac et les actes de son gouvernement »*.

DÉPÊCHES

■ **MAIRE : Claude Bartolone (PS) a été élu, jeudi 26 octobre, maire** du Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis). Il succède au sénateur et conseiller régional d'Ile-de-France Marcel Debarge (PS), qui a choisi de céder son fauteuil de maire, qu'il occupait depuis 1977, en application de la règle du non-cumul des mandat. Depuis juin 1995, il était premier adjoint. Claude Bartolone est membre du bureau national du Parti socialiste. Il a été successivement secrétaire national du PS à la jeunesse, de juillet 1988 à mars 1990, aux relations extérieures, de mars 1990 à avril 1993, puis aux élections, de novembre 1993 à octobre 1995.

■ **JANY LE PEN : l'épouse du président du Front national,** Jany Le Pen, a annoncé le 27 octobre, à l'issue d'une visite en Irak, la création d'une association, « Enfants d'Irak », afin d'aider le peuple irakien *« à nourrir ses enfants »* dont *« plus de dix mille meurent de malnutrition chaque mois du fait du blocus décidé par l'ONU »*. Jean-Michel Dubois, conseiller régional (FN) d'Ile-de-France, qui accompagnait Mme Le Pen, a souligné qu'*« au nom du nouvel ordre mondial, un véritable massacre d'enfants irakiens est en train de se produire »* et rappelé que *« le Front national demandait la levée immédiate de l'embargo concernant tous les produits non militaires »*.

■ **CDS : Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation,** a estimé le 27 octobre, lors d'une réunion publique du CDS à Limoges (Haute-Vienne), que sa formation était la plus capable de servir *« les desseins du président, qui demandent un effort de rigueur et, en même temps, un effort de générosité »*. *« Il est difficile d'être généreux dans une période de fortes difficultés, et c'est là que le CDS peut apporter un élément majeur »*, a déclaré le ministre.

REGIONS

Le Parc des expositions de Paris va faire peau neuve

La rénovation des installations de la porte de Versailles coûtera 1,5 milliard de francs

LE PARC des expositions de la porte de Versailles va se moderniser. Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, et Alain Grellety Bosviel, PDG de la Société d'exploitation du Parc des expositions de la Ville de Paris (SEPE), ont présenté jeudi 26 octobre un calendrier d'aménagement, sur dix ans, pour un coût de 1,5 milliard de francs. *« La situation actuelle du parc est contradictoire : il marche bien mais il présente aussi des signes d'obsolescence »*, explique M. Grelletty Bosviel.

Construit en 1923 sur 35 hectares au sud de la capitale, le Parc des expositions est le lieu d'une centaine de Salons par an. Outre ses 8 halls d'exposition, il abrite 17 salles de conférences, 36 bars et 10 restaurants. Installée sur un terrain qui appartient à la Ville, la SEPE est concessionnaire de la municipalité qui, par ailleurs, détient 16 % de son capital par l'intermédiaire de la SAGI, une société d'économie mixte. Avec un chiffre d'affaires de 438 millions de francs en 1994, les retombées directes ou indirectes du Parc des expositions sur l'économie parisienne sont estimées à 6 milliards de francs (installation des Salons, hôtels, restaurants, transports...). Si 162 personnes seulement sont salariées du parc, on estime qu'il génère 20 000 emplois.

AUTOFINANCEMENT

La disposition des 8 halls, qui n'ont pas subi de travaux importants depuis 1968, rend la circulation difficile. Visiteurs et poids lourds se croisent sur les mêmes trajets, où ils ont quelquefois du mal à s'orienter. Certains équipements ne sont pas assez performants pour répondre à l'évolution de la demande.

Persuadés que l'activité des Salons et congrès se développera, les responsables du parc estiment que, pour faire face à la concurrence des villes européennes comme Londres, Francfort, Leipzig, Milan ou Barcelone, le parc de Paris doit être l'objet d'une importante modernisation. Celle-ci ne peut pas se faire par des aménagements ponctuels, car elle exige un remaniement complet des installations.

Les halls 1 (51 000 m²) et 7 (72 000 m²) seront maintenus et rénovés grâce à l'installation de réseaux performants d'électricité, de ventilation, de télévision câblée et de fibres optiques. Les 6 autres halls seront détruits pour laisser la place à deux espaces qui mesureront 85 à 100 mètres de large, 200 à 330 mètres de long. Ils seront divisibles en modules et pourront comporter des mezzanines.

Outre ces travaux destinés à améliorer le fonctionnement du parc, certains aménagements sont prévus pour l'enjoliver et le rendre plus attractif. L'entrée sur la porte de Versailles sera reconstruite avec un lieu d'accueil pour les visiteurs. L'allée sera plantée de grands arbres et réservée aux piétons. La circulation et le stationnement des véhicules seront aussi redéfinis. M. Tiberi, qui avait fait adopter le principe de ces aménagements lors de la réunion du conseil de Paris du 23 octobre, a par ailleurs promis de faire étudier une amélioration des abords du parc.

Evidemment, la réalisation de ces travaux ne devra pas empêcher le parc de poursuivre ses activités. Ils se dérouleront donc entre les mois de février et septembre, période de l'année où les Salons et expositions sont moins nombreux. Le financement sur dix ans se fera par tranches de 150 millions de francs. Selon M. Grellety Bosviel, les 300 premiers millions seront autofinancés grâce aux bénéfices ; il espère pouvoir procéder de la même manière pour la suite, sans avoir à recourir au marché financier.

En fait, ce sont les Parisiens qui financeront cette opération. En effet, dans les prochaines années, la Ville de Paris risque d'être privée de la redevance de la SEPE, calculée sur ses bénéfices et qui est actuellement de quelque 60 millions de francs par an. Un manque à gagner substantiel pour les finances de la Ville.

Françoise Chirot

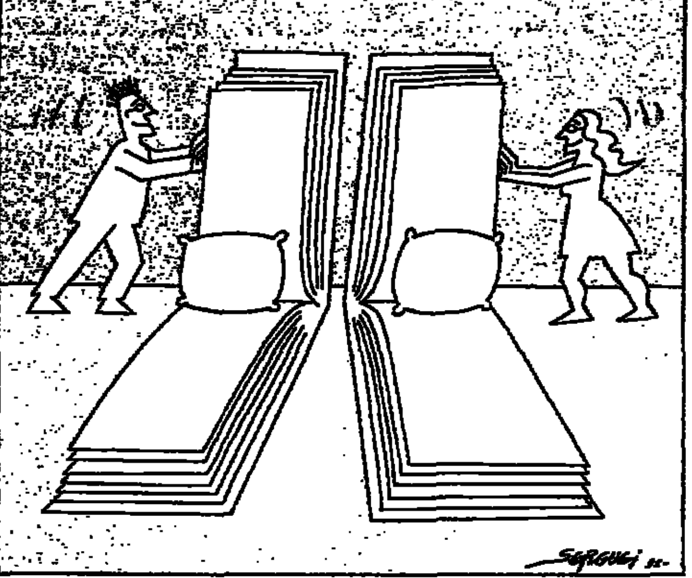
ENTRAIDE **Plus de 350 réseaux d'échanges réciproques de savoirs existent actuellement en France, dont 80 créés en 1994. Né dans les années 70 en région parisienne, ce mouvement de convivialité ne cesse de s'étendre, y compris au-delà des frontières. ● EN FRANCE, de multiples réseaux existent, y compris, comme à Beauvais, en milieu carcéral. Cette pratique se développe également en milieu scolaire, avec, à en croire les enseignants, de remarquables résultats. Les connaissances les plus variées sont échangés, du traitement de texte à la natation, de la belotte au soutien scolaire, de la cuisine antillaise à la gymnastique chinoise... ● SELON DEUX SOCIOLOGUES, *« pendant longtemps les gens ont fait passer leur identité par la consommation ; aujourd'hui, l'image de ce que l'on sait est en train de prendre le pas sur la possession d'objets »*.**

Les réseaux d'échanges de savoirs ne cessent de se développer

Un peu partout en France, des gens se réunissent afin de partager leurs compétences en différents domaines. Ces expériences originales ont permis à des milliers de personnes tout à la fois d'apprendre et d'apprendre à apprendre

ILS TISSENT leur toile sans faire de bruit, loin du tapage médiatique. Le marketing est étranger à ces rescapés des multiples mouvements sociaux nés dans les années 70. La demande n'a pourtant jamais été aussi forte que ces derniers temps au siège du Mouvement des réseaux d'échanges réciproques de savoirs (MRERS). Le dernier « recensement », effectué à la fin de l'an dernier, faisait état de 350 réseaux en France, dont 80 créés au cours de la seule année 1994. Né en région parisienne, le modèle a franchi les frontières : il existe des réseaux en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Espagne, en Autriche, au Brésil et jusque dans un camp de réfugiés hutus au Burundi, où le système a été exporté par une jeune Française membre d'une organisation humanitaire.

Chelles (Seine-et-Marne), un vendredi à 20 heures. Une douzaine de personnes se retrouvent dans le local d'un immeuble collectif. Rapide tour de table. Michèle demande de l'anglais, offre de l'espagnol. Renée *« demande radiesthésie et cuisine antillaise »* et *« offre* patchwork *et couture »*. Jacques propose des leçons d'échecs et recherche quelqu'un qui l'initiera à la randonnée. Tout y passe : gymnastique chinoise, fabrication du pain au levain, belote, astrologie, nutrition, alphabétisation, soutien scolaire, traitement de texte, natation, bricolage, travaux manuels... La liste des « savoirs » que les uns se proposent de partager, que les autres veulent découvrir est infinie. Pour l'exploiter au mieux, l'échange n'est pas conçu de manière bilatérale : Bernard donne des cours d'informatique à Véronique, Véronique enseigne l'esperanto à Monique, Monique initie Nop à l'espagnol, et ainsi de suite.



BON POUR TOUS

Le système repose sur plusieurs postulats : l'échange n'est pas basé sur le temps (on ne donne pas une heure contre une heure), tout un chacun sait quelque chose, et les porteurs de savoirs sont égaux, puisqu'il est impossible de hiérarchiser les savoirs. S'agit-il d'ailleurs d'échanges ? Bien que créatrice du système, Claire Héber-Suffrin réfute le terme, puisque *« celui qui offre garde son savoir »*. Les anecdotes des animateurs fourmillent de cas d'offreurs doublement gagnants. *« Je me souviens d'un enfant de CE2 qui n'aimait pas lire,* raconte Philippe Martins, un étudiant qui vient d'effectuer dix mois de service civil comme animateur au sein du réseau de Montfermeil (Seine-Saint-Denis). *On l'a mis en contact avec des enfants de cours préparatoire : en essayant d'apprendre à des plus petits, il a changé son comportement vis-à-vis de la lecture, il y a pris goût. »*

Sur ce principe, selon lequel *« on apprend dans les deux rôles* [offreur et demandeur] », Claire Héber-Suffrin explicite la philosophie des réseaux : *« On ne pourra résoudre les problèmes d'exclusion, d'illettrisme, de chômage, trouver de bonnes solutions politiques, sans les savoirs de tous ceux qui sont concernés par ces questions. »* Pour autant, l'échange de savoirs *« ne doit pas être conçu pour les plus pauvres économiquement »*, puisque *« ce qui est bon pour les uns est bon pour tous »*.

L'histoire de ces réseaux a commencé en 1970. Marc Héber-Suffrin, avocat, est alors bénévole au sein d'un club de prévention, dans une cité d'Orly. Sa femme, Claire, institutrice dans le même quartier, est sans le savoir une adepte des nouvelles pédagogies qui, de Célestin Freinet à Paulo Freire, vivront de beaux jours dans les années 70. A partir de sa classe, dont les activités s'ouvrent aux autres classes, aux parents d'élèves puis au quartier, est créé le premier réseau, qui touche environ 500 personnes. Dix ans plus tard, ils sortent un premier livre, *L'Ecole éclatée* (Claire et Marc Héber-Suffrin, éditions Desclée de Brouwer, 1981), qui sera suivi par *Echanger les savoirs* et *Le Cercle des savoirs reconnus* (1992 et 1993, chez le même éditeur).

L'expérience intrigue, les demandes de renseignements affluent. D'autres réseaux sont mis sur pied, des rencontres sont encouragées, qui aboutiront, en 1987, à la constitution du MRERS. Association nationale, le mouvement forme à l'animation de réseaux de savoirs – *« un nouveau métier est en train de naitre »*, dit Mme Héber-Suffrin – et organise tous les ans une université d'été, dont la dernière édition a lieu à Parthenay (Deux-Sèvres) du 27 au 31 octobre.

EN MILIEU CARCÉRAL

Les réseaux de Beauvais (Oise) et de Besançon (Doubs) ont pour leur part un projet très particulier : l'ouverture d'un *« bistrot des savoirs »*, lieu d'échanges conçu à partir des souhaits exprimés au sein d'ateliers d'écriture. C'est aussi à Beauvais qu'existe le seul réseau fonctionnant en milieu carcéral. Les visiteurs de prison de la maison d'arrêt des femmes sont des *« offreurs de savoirs »* – acceptés après enquête – issus des réseaux de Creil et de Beauvais. Quelque dix femmes incarcérées ont ainsi été formées à l'informatique et enseignent ce qu'elles ont appris à leurs codétenues. Autres sujets d'échanges : l'orthographe, la cuisine ou le travail sur bois. Créé à l'initiative de l'administration pénitentiaire, ce réseau a le statut d'organisme de formation, ce qui lui vaut des subventions.

Au lycée Jeanne-d'Arc d'Argentat, en Corrèze, à l'heure du déjeuner, les élèves échangent leurs savoirs – une pratique désormais répandue en milieu scolaire, mais pas à une telle échelle. Un échange est mis en place entre deux classes : l'élève qui a une difficulté inscrit une demande d'aide sur le tableau noir, un autre élève lui vient en secours. *« On s'est aperçu qu'ils retrouvaient les maillons manquants,* raconte Françoise Heinrich. *Les bons ne s'enquiquinaient plus, les moins bons apprenaient. »*

D'abord limitée à la grammaire et à l'orthographe, la méthode a pris de l'ampleur il y a trois ans, lorsque deux élèves de terminale ont demandé à l'une des enseignantes de les aider à parfaire leur latin. Requête acceptée, à une condition, leur répond le professeur : *« Vous me trouvez quelqu'un pour m'apprendre l'espagnol et vous vous apprenez quelque chose à quelqu'un d'autre. »* Deux mois plus tard, une centaine d'élèves offraient ou demandaient des savoirs. Un an après, le système s'étendait au sport, à la musique, à l'informatique, etc. *« Les résultats sont là, c'est évident,* affirme Françoise Heinrich, *les élèves ont progressé, surtout ceux qui offraient, puisque c'est en retransmettant qu'on apprend. »*

Marie-Pierre Subtil

Dylan, Brandon, Kevin et les autres

ON SAVAIT DÉJÀ que le choix d'un prénom variait selon les milieux sociaux. On sait désormais qu'il existe aussi de très importantes variations entre les régions, même s'il ne s'agit plus guère de choix typiques, enracinés dans une longue tradition. De plus en plus souvent, constate le sociologue Philippe Besnard, les disparités régionales s'organisent autour de sonorités particulières mais aussi de prénoms en vogue tout droit venus des séries télévisées américaines. Propulsés au premier rang de l'état civil par le feuilleton « Beverly Hills », Dylan (1,5 % des nouveau-nés masculins en 1994) ainsi que Brandon et Cassandra (héroïne, elle, des « Feux de l'amour ») ont conquis le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie, se répandant plus discrètement vers le Sud. Ces deux régions pionnières gardent une attirance particulière pour d'autres prénoms « télévisuels » plus anciens tels que Kelly ou Alison, inspirés respectivement des séries « Santa Barbara » et « Peyton Place ».

Ce succès s'inscrit dans une tendance croissante en faveur des choix à consonance américano-latine, très marquée dans les milieux populaires. Kevin est en tête chez les garçons depuis 1990 (plus d'un nouveau-né sur trente) mais Jordan, qui occupe la huitième position, est particulièrement apprécié en Lorraine et en Champagne. Chez les filles, Laura devance Marine. *« Si l'on considère leur origine, on aurait pu penser que ces prénoms allaient se répandre simultanément dans l'Hexagone,* constate M. Besnard. *Or, ce n'est pas le cas. Cela prouve que même lorsqu'un prénom est lancé par un média de masse il se diffuse aussi par contact interpersonnel, par contagion en quelque sorte. »* A l'opposé, les prénoms de top-models ne remportent qu'un maigre succès, hormis *« l'émergence assez discrète de Naomi et le second souffle d'Estelle »*.

Coauteur, avec Guy Desplanques, de la *Cote des prénoms* (guides Balland, 119 francs), dont l'édition 1996 compte un chapitre consacré aux variations géographiques, Philippe Besnard ne cache pas son étonnement devant l'extrême diversité des préférences régionales et la capacité de migration de certains prénoms. Ainsi, la Bretagne constitue toujours une importante source d'inspiration (Morgane, Gwendoline, Loïc, bien que ce dernier ait fortement décliné dans sa province d'origine) tout comme le Midi avec Manon et Marion.

En cherchant bien, les sociologues ont observé que les choix régionaux s'organisent autour de sonorités particulières : les terminaisons en « ine » dans le Nord (Justine, Perrine), les sonorités en « ane » en Bretagne (Kilian, Morgane), les féminins en « ia » en Provence (Julia, Célia), le « m » central (Simon, Dimitri, Clémence) dans le Centre-Ouest, ou encore certains sons : Sarah, Laura, Raphaël en Alsace et Hugo, Théo ainsi que Joris et Anaïs en Rhône-Alpes, par exemple. Enfin, avec leurs « choix bourgeois » et leurs réticences face aux nouveautés qui se traduisent par un *« refus poussé à l'extrême des prénoms anglo-américains »*, les Parisiens font tout pour se distinguer. Ils appelleront leur fille Alice, Inès ou Louise et leur garçon Paul, Arthur ou Louis. Voire Jules, qui réalise dans la capitale un score trois fois plus important qu'au plan national.

Jean-Michel Normand





L'avènement d'une civilisation de la connaissance

L'OUTIL de travail des réseaux d'échanges réciproques de savoirs n'est autre que... le Post-It. Un petit bout de papier de telle couleur pour une offre de savoir, de telle autre pour une demande... La méthode utilisée au cours des réunions de réseau est pour le moins artisanale. Certains d'entre eux n'ont d'ailleurs ni local où se rencontrer ni salarié pour animer le va-et-vient entre offreurs et demandeurs. Plus ou moins riches des subventions que mairies et conseils généraux veulent bien leur accorder, ils vivent de l'énergie et du temps que leur consacrent des bénévoles.

Le concept est en revanche très novateur, si l'on en croit les chercheurs en sciences sociales, de plus en plus nombreux à penser que la société de consommation est en train de céder la place à la civilisation du savoir. *« Pendant longtemps, les gens ont fait passer leur identité par la consommation ; aujourd'hui, l'image de ce que l'on sait est en train de prendre le pas sur la possession d'objets »*, dit l'un des personnages mis en scène dans *Les Arbres de connaissances*, un livre paru en 1992 aux éditions La Découverte (*Le Monde* du 4 décembre 1992). Les auteurs de cet ouvrage, Pierre Lévy et Michel Authier, se sont inspirés de l'expérience des réseaux d'échanges de savoirs pour mettre au point une méthode de gestion des compétences basée sur l'informatique, les *« arbres de connaissances »*.

> « Ce que l'on sait est en train de prendre le pas sur ce que l'on a »

Le temps où le diplôme traçait la voie d'une carrière immuable est terminé, explique Pierre Lévy : *« Aujourd'hui, vous changez de métier quelques années après avoir appris quelque chose : vous êtes obligés d'avoir une activité d'apprentissage permanent ; les gens deviennent de plus en plus mobiles, non seulement géographiquement, mais aussi dans leur métier, dans leur identité sociale. »* D'ailleurs, *« la majorité des gens n'ont pas de diplôme, alors qu'on ne peut pas dire que la majorité des gens ne savent rien »*. D'où l'intérêt de faire reconnaître des savoirs qui ne relèvent pas des cursus traditionnels. Une démarche identique à celle des réseaux d'échanges réciproques de savoirs, accompagnée d'une mise en œuvre diamétralement opposée – *« tout ce qui ne tient que sur la bonne volonté, l'enthousiasme, est un peu fragile »*, estime Pierre Lévy.

Les *« arbres de connaissances »*, représentés sur écran d'ordinateur, ont pour objet de cartographier la diversité des compétences présentes dans un groupe (entreprise, association, etc.). Le but n'est pas de hiérarchiser les savoirs, mais d'exprimer la dynamique d'apprentissage du groupe. Le tronc de l'arbre représente les savoirs de base, les feuilles les savoirs très spécialisés, et l'arbre pousse à mesure que les savoirs s'étendent. Les offres et demandes d'échanges de savoirs sont organisées grâce à une messagerie. L'intérêt du système ? Les individus peuvent faire reconnaître l'ensemble de leurs compétences et identifier les possiblités d'apprentissage au sein du groupe.

Cette démarche utopique a donné naissance à une petite société, Trivium, qui a mis au point le logiciel permettant la construction des *« arbres de connaissances »*. Gingo – c'est son nom – est exploité de manière expérimentale dans plusieurs grosses entreprises. Quelques instituteurs pas comme les autres rêvent aussi d'en faire un outil pédagogique. Le projet ACNE (arbres de connaissances pour une nouvelle école) regroupe des instituteurs – notamment à Rennes et dans la Vienne – adeptes de pédagogies alternatives, qui pratiquent depuis des années des échanges avec des classes du monde entier par le biais du Minitel ou par télécopie, courrier, cassettes audio ou vidéo, et qui cherchent à implanter les *« arbres de connaissances »* dans leurs classes. Autre projet, le *« jardin des savoirs »*, une mise en réseau des savoirs des enfants dans une cité de Bagneux (Hauts-de-Seine). Fruit d'un concours réalisé au sein du groupe SCIC, filiale de la Caisse des dépôts, le *« jardin des savoirs »* de Bagneux est en cours de réalisation.

M.-P. S.

La nature du chocolat compromise par le marché unique

*« **SUBSTANCE** alimentaire faite avec des fèves de cacao torréfiées ou broyées, avec du sucre, de la vanille et d'autres aromates »* : la simple lecture de la définition du chocolat donnée par le *Petit Robert* fait frétiller les papilles. Pourtant, samedi 28 octobre à Paris, en ce jour d'ouverture du premier salon grand public du chocolat, les raisons de se lécher les babines font place à l'inquiétude. Professionnels et amateurs sont soucieux.

Les premiers, Chambre syndicale nationale des chocolatiers en tête, s'insurgent contre une *« terrible injustice »*. Les produits de chocolaterie sont handicapés par une TVA à 20,6 %, alors que la quasi-totalité des denrées alimentaires bénéficie d'un taux de TVA réduit à 5,5 %. *« Le chocolat est plus taxé que le saumon fumé, le foie gras ou le homard,* déplore Sylvain Margou, secrétaire général de la chambre syndicale. *Comme si sa consommation était plus rare que celle des truffes, de la langouste ou du magret de canard... » « En fait, la législation fiscale confond luxe et plaisir,* continue le représentant des artisans chocolatiers et des industriels. *Et c'est bien le plaisir qui est condamné ! »*

COMME DU CAVIAR

Une tablette de chocolat au lait est taxée comme une boîte de caviar. Or selon une enquête réalisée par l'institut BVA pour la chambre syndicale, 60 % des Français consomment du chocolat au moins une fois par semaine, dont 30 % une fois par jour, alors qu'ils ne sont que 11 % à goûter du caviar une fois par an. La consommation annuelle de chocolat par habitant frôle les 5 kilos, chiffre toutefois très inférieur aux scores réalisés par les Suisses (9,8 kilos par an) ou les Belges (7 kilos). *« La normalisation à 5,5 % des taux de TVA pour tous les produits de chocolaterie est une requête légitime »*, plaide Sylvain Margou.

Les amateurs sont eux aussi sur leurs gardes, car il n'est pas exclu que le chocolat perde bientôt de sa substance. Un projet de directive européenne prévoit d'ouvrir les portes du marché à des produits comprenant des matières grasses autres que celles issues du seul cacao. On verrait alors circuler des produits, britanniques notamment, contenant jusqu'à 5 % de graisses végétales sous l'appellation chocolat. Ces derniers existent déjà sur le marché français, mais ils entrent dans la catégorie des pâtes à tartiner par exemple. Les graisses végétales sont moins onéreuses que le cacao, même si l'effondrement actuel des cours des fèves limite les tentations. *« Mais c'est une atteinte à la nature du produit ! »*, s'insurge Jean Colanéry, secrétaire général du Club des croqueurs de chocolat.

Avec le marché unique, il est nécessaire d'harmoniser les réglementations. Cependant, la commission de Bruxelles propose une solution de compromis qui ne satisfait personne, ni les puristes, ni les artisans, ni les industriels. Elle suggère de permettre la libre circulation de tous les chocolats, ceux contenant des graisses végétales et les autres, mais elle laisse la possibilité aux Etats d'imposer des règles de fabrication. Selon ce principe, des produits contenant des graisses végétales venant d'autres pays pourraient être commercialisés en France, mais les firmes implantées sur le territoire national ne pourraient pas les produire.

Michèle Aulagnon

Les étudiants grévistes de Rouen se disent déçus par la nomination d'un médiateur

En attente de « propositions chiffrées », ils prévoient une « manifestation nationale » mardi à Paris

Réunis en assemblée générale, vendredi 27 octobre, les étudiants de la faculté des sciences de Rouen ont vigoureusement réagi aux propositions formulées par Jean de Boishue, secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, qui venait de recevoir une délégation. Ils attendent de Gilles Bertrand, médiateur nommé par le ministre, des *« propositions chiffrées »* avant de se prononcer, lundi, sur la suite de leur action.

GILLES BERTRAND, le médiateur nommé par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, et Jean de Boishue, secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, n'aura pas la tâche facile. Chargé d'*« assurer la rentrée dans les meilleures conditions »* à la faculté des sciences de Rouen, en grève depuis trois semaines, l'ancien président de l'université de Bourgogne doit en effet affronter, dès lundi matin à 8 heures, une assemblée générale d'étudiants peu convaincus par les propositions qui ont été avancées, vendredi 27 octobre, au ministère de l'éducation nationale (*Le Monde* du 28 octobre).

Ils étaient pourtant arrivés confiants, forts de l'assurance des déclarations du président de la République qui avait reconnu que leur demande d'une rallonge de 12 millions de francs était, somme toute, *« modeste »*. Ils attendaient un chiffre. Celui qui allait enfin permettre à leur université de sortir de l'impasse budgétaire. A l'issue de leurs deux heures d'entretien avec M. de Boishue, ils sont ressortis *« profondément déçus »*. La nomination d'un médiateur a été ressentie comme un retour à la case départ : *« Trois semaines de grève pour s'entendre proposer une méthode de travail, ce n'est pas possible. La déclaration de Chirac était plus porteuse d'espoir »*, résumait Leïla Massaoudi, une des porte-parole des grévistes. Sans rester sourd à leurs appels, M. de Boishue n'a cependant lâché aucun chiffre. *« Il y est allé de son couplet gaulliste-populiste sur la défense de l'Université publique, contre la sélection et la fac Pasqua. Pour le reste, ce fut le flou artistique »*, ajoutait-elle.

De son côté, M. de Boishue était plutôt optimiste après cette rencontre : *« Je crois que mes propositions sont de grandes avancées. »* Pour son « baptême du feu », le secrétaire d'Etat n'avait guère d'arguments à faire valoir. Après les déclarations du président de la République, la consigne de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, était visiblement de ne pas trop céder pour éviter les pièges de la contagion d'un mouvement à d'autres établissements tout aussi empêtrés dans des difficultés matérielles.

UN PLAN À PEAUFINER

Attendu avec des *« propositions concrètes et cette fois chiffrées »*, le médiateur n'a que trois jours pour peaufiner son plan. Certes, le ministre s'est engagé à prendre en charge le déficit financier de l'université, estimé à 2 millions de francs. Il a aussi promis que les autres revendications seront examinées lors de la préparation du contrat quadriennal qui doit être signé avec l'Etat en 1996.

Lorsque la délégation est revenue les mains presque vides de son voyage à Paris, les étudiants de l'université de Rouen ont réagi bruyamment. La *« médiation »* annoncée par M. de Boishue a soulevé une vague de protestations dans les travées de l'amphi. S'il n'y avait eu la perspective d'un week-end de repos après une semaine mouvementée, la plupart des présents seraient volontiers retournés occuper le pavé. Alors qu'un comité de parents de grévistes s'est constitué, les enseignants ont manifesté la même *« déception »*. *« Nous étions étonnés que le ministre découvre le dossier, alors que la sonnette d'alarme est tirée depuis plusieurs mois »*, a confié l'un deux. Lors de leur assemblée générale, les étudiants ont prévu de donner une *« ampleur nationale »* à leur mouvement. Avec le soutien des syndicats, l'UNEF-ID et l'UNEF, ils envisagent de manifester, mardi 31 octobre, à Paris.

Michel Delberghe (avec Etienne Banzet)

Lire notre éditorial page 14.

Le Conseil d'Etat a remis un avis favorable au projet de loi antiterroriste

Ses réserves portent sur des dispositions limitées

DANS SON AVIS remis au gouvernement sur le projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme, le Conseil d'Etat n'a formulé *« aucune observation »* critiquant les dispositions destinées à réprimer l'aide apportée à un étranger en situation irrégulière et en relation avec une entreprise terroriste, nous a indiqué le vice-président de la haute juridiction dans une lettre que nous publions ci-dessous. Il était donc inexact d'évoquer, dans nos éditions du 27 octobre, sur la base d'informations de source syndicale confirmées auprès du cabinet du ministre de la justice, l'expression de réserves du Conseil d'Etat visant spécifiquement l'aide aux étrangers.

Des réserves relatives à l'aide aux étrangers en situation irrégulière avaient cependant été exprimées lors de la présentation du projet de loi devant la section spécialisée du Conseil d'Etat qui a examiné le texte avant son passage devant l'assemblée générale de la haute juridiction. Le projet alors présenté par un représentant du gouvernement avait été critiqué au motif qu'il articulait les dispositions visant, d'une part, l'aide aux étrangers en relation avec une entreprise terroriste, et, d'autre part, un article modifiant le code pénal ainsi rédigé : *« Le fait d'aider, par quelque moyen que ce soit, une personne à participer à un groupement ou une entente défini à l'article 421-2-1* [concernant un acte de terrorisme], *sans connaître les infractions déterminées en vue de la préparation desquelles le groupement ou l'entente a été établi, est puni de sept ans d'emprisonnement et 700 000 francs d'amende. »* Le gouvernement avait ensuite retiré cet article litigieux qui, comme nous l'avions indiqué (*Le Monde* du 27 octobre), ne figurait plus dans le projet de loi examiné pour avis par l'assemblée générale du Conseil d'Etat.

Les seules réserves exprimées par l'avis concernent les atteintes visant les dépositaires de l'autorité publique. Le texte initial du gouvernement prévoyait un double cumul de circonstances aggravantes, un premier cumul lié à la nature des faits – entreprise terroriste –, un second, relatif à la qualité de la personne visée (militaire de la gendarmerie, fonctionnaire de la police nationale, des douanes, de l'administration pénitentiaire). Le Conseil d'Etat a jugé préférable de réserver le cumul des circonstances aggravantes aux seuls cas où il a été porté atteinte à des personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public.

Erich Inciyan

Une lettre de M. Denoix de Saint Marc

Renaud Denoix de Saint Marc, vice-président du Conseil d'Etat, nous a adressé la lettre suivante : *« A la suite de la publication, dans votre journal, d'un article faisant état d'un avis « réservé » du Conseil d'Etat sur le projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme, je souhaite vous faire part des observations suivantes, avec l'accord du gouvernement, seul destinataire de nos avis.*

» Le Conseil d'Etat a donné un avis favorable à ce projet de loi. Les seules réserves portent sur des dispositions qui prévoyaient, pour certaines infractions, un cumul de circonstances aggravantes, dont le Conseil d'Etat a souhaité limiter les effets aux seuls cas où ces infractions seraient commises au préjudice de personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public. Les dispositions relatives à l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d'un étranger, lorsqu'elle est en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, n'ont fait l'objet d'aucune observation. »

Le Conseil national du sida épingle les AGF

DANS UN AVIS daté du 23 octobre, le Conseil national du sida demande aux Assurances générales de France (AGF) de s'abstenir dorénavant de réclamer aux étudiants désireux de souscrire à l'assurance complémentaire santé « Tonus spécial étudiant » la déclaration sur l'honneur suivante : *« Je n'ai pas fait l'objet d'un résultat positif au dépistage de la séropositivité à l'un des virus du sida. »* Selon cet organisme consultatif, qui avait été saisi début octobre par le ministère de la santé, la déclaration *« transforme le test de dépistage en un obstacle à la souscription à l'assurance complémentaire, et devient de ce fait pour les étudiants une incitation au non-dépistage »*. Estimant qu'*« il n'est pas souhaitable que les procédures d'assurance soient contraires aux intérêts de la santé publique »*, le Conseil national du sida suggère que la déclaration sur l'honneur soit remplacée par un entretien avec un médecin, *« seul interlocuteur valable en termes de déontologie »*.

■ **SANTÉ : le comité des spécialités pharmaceutiques de l'Agence européenne du médicament**, réuni jeudi 26 et vendredi 27 octobre, n'a *« pas considéré nécessaire de retirer du marché les contraceptifs »* de troisième génération (contenant les hormones progestatives dénommées gestodène et désogestrel), soupçonnés d'accroître le risque de thrombose veineuse (*Le Monde* daté 22-23 octobre). L'Agence française du médicament a par ailleurs mis à disposition des médecins et du public un service de renseignement téléphonique (au 49-11-15-06 les 28 et 29 octobre, puis au 48-13-20-00 à partir du lundi 30 octobre).

■ **MENDICITÉ : le tribunal administratif de Montpellier (Hérault) a annulé les arrêtés municipaux** interdisant la mendicité qui avaient été pris cet été par les communes de Mende (Lozère), Perpignan et Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). Les raisons de ces annulations n'ont pas été communiquées, les décisions n'ayant pas encore été notifiées officiellement aux intéressés.

■ **RACISME : le MRAP porte plainte pour « discrimination raciale »** après que deux couples de Roubaix (Nord) eurent refusé la célébration de leurs mariages par l'un des adjoints au maire de la ville en raison de la consonance étrangère de son nom (*Le Monde* du 26 octobre). Selon le MRAP, *« cette affaire est un révélateur de l'avancée du racisme dans notre pays »*. Une enquête préliminaire avait été ouverte, mardi 24 octobre, par le parquet de Lille.

■ **EXPULSIONS : trente-trois Tunisiens et vingt-sept Zaïrois considérés en situation irrégulière** ont été reconduits, vendredi 27 octobre après-midi, dans leur pays d'origine par un « charter » de la compagnie Euralair, affrété par le ministère de l'intérieur. Selon les services de Jean-Louis Debré, cette opération a été réalisée en collaboration avec la Hollande.

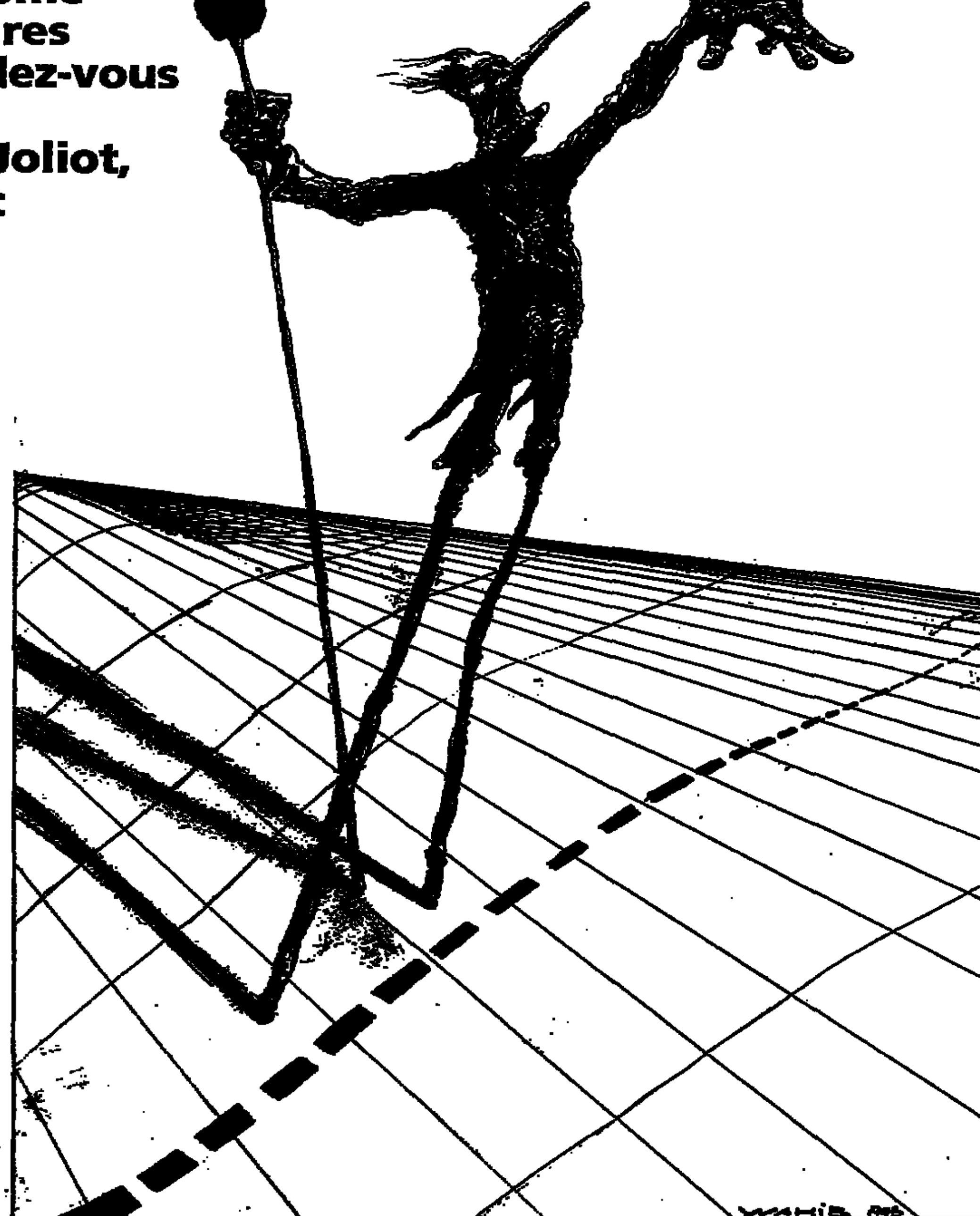
■ **LANCER DE NAIN : estimant que cette pratique est attentatoire à la dignité humaine**, le Conseil d'Etat a décidé, vendredi 27 octobre, d'annuler les décisions de deux tribunaux administratifs concernant le lancer de nain dans les discothèques. Les maires d'Aix-en-Provence et de Morsang-sur-Orge (Essonne) l'ont interdit dans leur commune.

HORIZONS

ENQUÊTE

La solitude des antinucléaires français

Les opposants français à l'atome ont obtenu très peu de victoires sur le terrain. De grands rendez-vous antinucléaires, il n'y en a pas au pays de Becquerel, Curie, Joliot, Langevin et Leprince-Ringuet



EN 1960, le général de Gaulle a fait exploser sa « bombinette » au Sahara sans rencontrer la moindre résistance. L'insolent Boris Vian, qui avait tourné en dérision les bombes atomiques avec sa fameuse java, était déjà mort. Le mouvement antinucléaire n'existait pas et l'écologie politique pas davantage. Seuls se sont manifestés les opposants à la politique algérienne ou à la personne du général. Même le commandant Cousteau, outré que l'on songe à immerger les déchets nucléaires en Méditerranée, ne s'opposait pas à l'exploitation de l'énergie atomique. Il faut donc l'admettre : à ses débuts, l'activité nucléaire, qu'elle soit civile ou militaire, ne s'est heurtée à aucune résistance en France.

Tout a basculé après les événements de mai 1968. Contestataires, gauchistes et réfractaires de toute obédience ont fait leur jonction sur le pavé parisien à la faveur des barricades. Pénétrés de la vulgate marxiste, revue et corrigée par Reich, Marcuse et les éditions Maspéro, ils découvrent que la société de consommation s'appuie sur la technologie de pointe pour asseoir son pouvoir. Ce n'est donc pas un hasard si au capitalisme sauvage à l'américaine répond le socialisme d'Etat à la soviétique, tous deux fondés sur un monstre commun : la puissance nucléaire.

Les gauchistes se retrouvent très vite avec d'autres contestataires de cette énergie diabolique : naturalistes comme Antoine Waechter, pacifistes comme Solange Fernex et philosophes alternatifs comme Lanza del Vasto. Le premier front va s'ouvrir en Alsace – ce n'est pas un hasard – avec le lancement de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin). Les manifestations vont avoir lieu dès 1971, à une époque où l'on n'imagine pas encore l'avenir impérial de la filière nucléaire en France. *« Ces manifestations ont été mon baptême écologique »*, avoue Michel Prieur, aujourd'hui professeur de droit à l'université de Limoges et ancien président de la Société française de droit de l'environnement (SFDE).

A l'époque, jeune enseignant à l'université de Strasbourg, il défilait contre Fessenheim avec sa femme en poussant le landau de leur premier enfant. Il ne se doutait pas que, vingt ans plus tard, lui et son épouse allaient continuer à militer âprement contre les mines d'uranium, les centrales nucléaires et, bien sûr, la bombe atomique. Et ils ignoraient que leur fils, à l'été 1995, serait le seul militant français embarqué sur le *Rainbow Warrior II* pour la campagne de Greenpeace à Mururoa...

« Le nucléaire symbolisait tout ce qu'on exécrait », se rappelle Brice Lalonde : *« C'était à la fois le béton, le gigantisme, la technocratie et l'autoritarisme. »* Frais émoulu de l'UNEF, brièvement frotté de PSU, l'ex-étudiant en lettres de la Sorbonne, fondateur de la branche française des Amis de la Terre, se découvre soudain deux adversaires : la *« bagnole »*, alors choyée par le président Pompidou, et l'industrie nucléaire, qui, à peine née, manifeste déjà ses tendances totalitaires. Pour lui, l'antidote à ces deux fléaux du siècle sont... le vélo et la vie de quartier. Autrement dit, l'énergie gratuite et la démocratie directe. Tout le contraire de ce qu'implique la *« nucléocratie »*.

Cette attitude croise la position du pacifisme chrétien, représenté alors par des personnalités comme le Père Jean Toulat, le fils de pasteur Théodore Monod ou la protestante franco-suisse Solange Fernex. Il rejoint aussi l'antinucléarisme du général Pâris de la Bollardière, l'opposition politique de l'homme de presse Jean-Jacques Servan-Schreiber, et même le refus naturaliste du journaliste Jean Carlier. Ce n'est pas un hasard si plusieurs d'entre eux – Lalonde, la Bollardière, Toulat et Servan-Schreiber – se retrouveront, en 1973, sur le même bateau (le *Vega* du futur président de Greenpeace, David Mac Taggart) pour protester contre les essais nucléaires atmosphériques au-dessus de Mururoa.

Ce qui n'empêche pas le gouvernement français, pour parer au premier choc pétrolier, de lancer en 1974 le fameux « plan Messmer », qui doit doter la France d'un parc de centrales nucléaires capable de la rendre autosuffisante en énergie. Même des scientifiques et des protecteurs de la nature apolitiques se rebellent contre l'emprise du « tout-nucléaire ».

L'UNIVERSITAIRE lyonnais Philippe Lebreton explique alors que *« toute technologie dure dégrade et conduit à une société dure, où l'énergie, la puissance et le pouvoir se concentrent progressivement entre les mains de quelques-uns »*. Et il n'hésite pas à dénoncer *« l'attitude techno-fasciste »* d'EDF... Il appelle finalement à voter pour le premier candidat écologiste de l'histoire de la République, René Dumont, lui aussi pourfendeur de la « bagnole » et de la bombe.

Ce front du refus nucléaire va se manifester à grande échelle contre le projet de surgénérateur de Creys-Malville (Isère). En 1977, toute la mouvance antinucléaire va se concentrer autour des palissades qui protègent le chantier naissant de Superphénix. Hélas, la présence des casseurs « autonomes », venus de Paris, de Francfort ou d'ailleurs, va faire dégénérer la manifestation en combat contre les gendarmes mobiles. Un manifestant, Vital Michalon, va y laisser la vie. Et les écologistes leurs illusions.

Mais les antinucléaires, noyau dur de la contestation écologique, poursuivent malgré tout leur combat. En 1980, on les retrouve à Plogoff (Finistère), où ils mènent une véritable guérilla contre le projet de centrale à deux pas de la pointe du Raz. On les retrouve aussi à Flamanville et à la Hague (Manche), où ils organisent des rassemblements écolo-musico-pacifistes, auxquels se joignent parfois des militants socialistes cantonnés dans une opposition qui s'éternise...

Après l'arrivée de la gauche au pouvoir, et l'abandon de Plogoff sur ordre de François Mitterrand, le mouvement antinucléaire s'étiole, comme d'ailleurs l'ensemble de la contestation écologique. Seuls des groupes confidentiels, tels le Mouvement de la paix, Greenpeace France ou le tout nouveau parti des Verts, maintiennent la flamme. L'attentat contre le *Rainbow-Warrior* de Greenpeace, en 1985, déclenche plus d'indignation dans l'opposition de droite que parmi les adversaires de l'atome, neutralisés par la gauche au pouvoir. Le mouvement ne renaîtra timidement qu'avec la catastrophe de Tchernobyl, en 1986, qui a pour conséquence une banalisation de la crainte du nucléaire et, paradoxalement, une perte de substance des antinucléaires purs et durs.

> « Toute technologie dure dégrade et conduit à une société dure, où l'énergie, la puissance et le pouvoir se concentrent progressivement entre les mains de quelques-uns »

Si l'on fait le bilan, on s'aperçoit que les antinucléaires français ont obtenu très peu de victoires sur le terrain. Hormis Plogoff, en effet, toutes les centrales du plan Messmer ont vu le jour, y compris Nogent-sur-Seine, près de Paris, et le surgénérateur Superphénix, contesté même par les experts. Il y a bien eu, à la faveur du renouveau de l'écologie politique de 1988-1989, quelques mouvements d'humeur contre Golfech (Tarn-et-Garonne), mais la dernière centrale en chantier à Civaux (Vienne) s'achève pratiquement sans autre opposition que les opérations « baroud d'honneur » de Greenpeace.

Si les sites retenus pour l'enfouissement des déchets nucléaires ont été abandonnés en 1990 par le gouvernement Rocard, c'est davantage le résultat d'une farouche opposition locale que d'un quelconque mouvement antinucléaire. Que ce soit à Parthenay (Deux-Sèvres) ou à Segré (Maine-et-Loire), c'est l'addition de l'opposition des agriculteurs et des élus – quelle que soit leur couleur – qui a eu raison du projet d'enfouissement. Quant aux sites actuellement envisagés dans le Gard, la Vienne ou la Meuse, ils suscitent plus d'envies dans les collectivités locales que de protestations chez les riverains. Même le centre de stockage de Soulaines (Aube), destiné aux déchets faiblement radioactifs qui débordaient à la Hague, a pu ouvrir en 1991 sans rencontrer d'opposition sérieuse.

De la même façon, les essais nucléaires se sont poursuivis dans le sous-sol de Mururoa sans fureur apparente dans l'Hexagone. Seuls les militants de Greenpeace, appuyés par des navigateurs australiens ou néo-zélandais, se sont succédé sur les sites de tir. Jamais un bateau français ni un mouvement tricolore n'a combattu dans les atolls. Et rares sont les militants français qui se sont associés à des mouvements de lutte contre la bombe.

La seule manifestation organisée en France en souvenir d'Hiroshima est le sit-in pratiqué chaque 6 août par les pacifistes à Taverny (Oise), où se trouve le PC souterrain de commandement de la force nucléaire stratégique. Mais il s'agit d'un rite d'expiation quasi religieux – et confidentiel, au cœur de l'été ! –, où l'on retrouve quelques très vieux militants comme le professeur Théodore Monod. Ce n'est pas un grand rendez-vous antinucléaire, pour la bonne raison qu'il n'y en a pas au pays de Becquerel, Curie, Joliot, Langevin et Leprince-Ringuet.

La dernière campagne menée contre les essais nucléaires français dans le Pacifique est éloquente à cet égard. Alors que la plus grande manifestation organisée à Paris a rassemblé tout au plus cinq mille personnes – dont beaucoup de militants communistes, par ailleurs partisans du nucléaire civil ! –, on a pu en voir le double à Sydney, à Santiago du Chili et même à Bruxelles, pourtant très loin du site d'expérimentation.

La raison ne tient pas seulement à la culture atomique traditionnellement cultivée dans l'Hexagone. L'opposition aux activités nucléaires reste l'apanage de groupuscules sans relais dans l'opinion. C'est d'abord le fait de médecins, comme le couple Belbéoc'h, qui bataille depuis des lustres pour faire reconnaître la nocivité des rayonnements ionisants.

DE leur côté, Monique et Raymond Sené, chercheurs au CNRS, ont fondé le Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN). Ils ne sont pas fondamentalement contre l'atome, qu'ils côtoient quotidiennement dans leur laboratoire d'Orsay, mais contre l'usage qui en est fait et les dangers que cet usage peut engendrer.

Des laboratoires indépendants ont aussi vu le jour pour contrer l'omniprésence et la toute-puissance du Commissariat à l'énergie atomique et les organismes officiels de contrôle. Ainsi sont nés la CRII-RAD (commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité), implantée à Valence (Drôme), et l'ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest), dont le siège est à Caen. Ces deux laboratoires s'efforcent d'effectuer des prélèvements, de mesurer la radioactivité et d'informer le public chaque fois que l'occasion leur en est donnée. Enfin, il existe un réseau d'information sur les mines d'uranium, dont le siège est à Rodez (Aveyron), et dont le bulletin *Info-Uranium* diffuse chaque mois les nouvelles du monde concernant le cycle de ce combustible.

Ces réseaux, toutefois, apparaissent très ténus par rapport à l'activité qu'ils surveillent. Car, hormis quelques commandes de municipalités qui veulent se couvrir sur le front nucléaire, ils ne bénéficient d'aucune complicité réelle dans l'opinion. Même les antinucléaires de la première heure, comme Brice Lalonde, ont dû mettre de l'eau dans leur vin. *« Je suis partisan d'une pause de la construction de centrales nucléaires »*, déclarait-il suavement à Valence en 1991, alors qu'il était ministre de l'environnement.

Haroun Tazieff, qui avait manifesté contre Creys-Malville en 1977, contre Flamanville en 1978 et contre la centrale nucléaire de Cruas (Ardèche), malencontreusement située juste en face de sa maison de campagne de Mirmande (Drôme), va lui aussi s'adoucir en entrant au gouvernement. *« Je ne suis pas contre la bombe, mais contre l'électricité nucléaire, qui me paraît un non-sens »*, disait-il, en expliquant que, pour lui, l'énergie de l'avenir se trouve sous terre, dans la chaleur du magma central.

Même Cousteau, qui a toujours refusé un poste gouvernemental, a oublié ses manifestations de solidarité avec les antinucléaires de Cherbourg. Il a certes désavoué la reprise des essais dans le Pacifique, qui entrave l'essor de sa fondation internationale, mais il n'a rien contre l'électricité nucléaire en tant que telle. Il faut vraiment chercher dans les milieux littéraires pour trouver l'amorce d'une rébellion contre l'atome, du côté de Bernard Clavel ou de Le Clézio. Mais ils n'ont pas le poids d'un Camus ou d'un Sartre pour remuer l'opinion, qui semble satisfaite du moment qu'elle a sa ration de kilowattheures et de dissuasion pour dormir tranquille.

Roger Cans

Mururoa, atoll enfin transparent ?

par Emmanuel Ball

IL aura donc fallu la mobilisation des pays du Pacifique, des pays européens ainsi que des *« spécialistes de la désinformation de Greenpeace »* (France Inter, *sic*) pour qu'une certaine transparence soit enfin de mise. Force est de constater que jusqu'alors l'obscurité était totale et l'on peut s'étonner que l'opinion publique française ait si facilement adhéré à l'idée de l'innocuité pour l'environnement de nos essais nucléaires. Sur ce point, les politiques, retranchés il est vrai derrière l'avis des experts, sont restés remarquablement flous.

Purement et simplement nié, l'impact sur l'environnement a donc été occulté du débat au profit de considérations d'ordre politique ou économique. Il est stupéfiant de constater avec quelle facilité une version officielle dont les arguments n'ont été ni discutés ni même présentés a été admise par les citoyens et plus encore par la communauté scientifique française.

Examinons donc les possibles impacts sur l'environnement de nos essais ainsi que les arguments scientifiques sur lesquels reposent leur apparente absence de danger. J'en vois trois de nature différente.

Eliminons d'emblée le premier, le danger immédiat, celui qui sans doute frappe le plus l'imaginaire collectif : la possible fuite catastrophique de matériaux radioactifs intervenant lors de l'explosion elle-même. Imaginons que l'on maîtrise suffisamment ces problèmes pour que ce risque soit nul.

En revanche, la stabilité des terrains qui constituent l'atoll de Mururoa, cette montagne de 4 000 mètres de haut, 20 kilomètres de long et 10 kilomètres de large qui repose sur le fond de l'océan n'est pas maîtrisable. Sous l'effet d'un séisme, il est fréquent

Le citoyen et le politique peuvent malheureusement calmer leurs états d'âme : pour l'essentiel, le mal est déjà fait

que des pentes sous-marines soient déstabilisées. Des glissements peuvent alors se produire et déclencher des raz-de-marée.

Le risque n'a visiblement pas échappé. *Chocs*, revue scientifique et technique de la direction des applications militaires (DAM), consacrait dans son nº 7 (avril 1993) un article aux « Phénomènes hydrauliques générés par la déstabilisation de pentes sous-marines ». On peut y lire : *« L'ébranlement sismique de ces masses sédimentaires gorgées d'eau peut les déstabiliser sur de grandes distances et générer des vagues importantes et meurtrières »*. Les auteurs rappellent à ce propos que le séisme du détroit de Messine de 1906 provoqua un *tsunami* qui fit 180 000 victimes et fut le plus meurtrier de ce siècle.

A Mururoa, il est clair qu'une centaine d'explosions de très forte puissance au sein de l'atoll n'ont pas été sans conséquence. Qui pourrait affirmer qu'elles n'ont pas provoqué d'instabilités ? Lorsqu'on sait que des mouvements de terrain peuvent intervenir même en l'absence de toute sismicité, comme ce fut le cas le 16 octobre 1979 à Nice, on imagine mal comment la France pourrait dégager sa responsabilité s'il devait se produire à Mururoa dans la ou les prochaines décennies un glissement sous-marin aux conséquences catastrophiques pour des pays du Pacifique...

Mais venons-en à la possible contamination radioactive de l'environnement, troisième impact qui sans explications aucunes a toujours été nié. D'une manière implicite, le sentiment de l'innocuité des essais repose sur le postulat que les produits radioactifs émis lors des explosions restent confinés au sein des roches. Or, il est sans doute prudent d'y regarder de plus près.

Mururoa est un atoll, ancien volcan ceinturé d'une barrière de récifs qui s'est peu à peu enfoncée, de sorte que n'émergent plus à l'heure actuelle que des formations coralliennes. C'est bien entendu au sein de l'édifice volcanique que doivent être effectués les tirs.

Il faut savoir qu'un volcan, par essence, est un édifice perméable. Un volcan sous-marin est imbibé jusqu'au coeur par de l'eau de mer qui circule et permet les échanges chimiques et caloriques. On comprend donc l'intérêt de connaître chaque paramètre lorsqu'on prétend contrôler la dissémination de produits radioactifs.

Sous le titre « Hydro-géochimie et circulation naturelle dans un atoll », la même revue *Chocs* analyse les circulations au sein des formations volcaniques de Mururoa. On y apprend que la perméabilité des laves est faible bien que la porosité soit forte. En clair, il y a de nombreux « trous » au sein des laves, mais ceux-ci ont été largement colmatés par l'altération qui a rempli d'argile les cavités au cours des temps géologiques (les laves ont un peu plus de 10 millions d'années). De ce fait, l'eau circule peu dans les laves alors que la circulation est importante au sein des calcaires coralliens qui les surmontent. Ces données d'un intérêt capital ne prennent malheureusement pas en compte les inévitables perturbations liées à la centaine d'explosions qui a déjà eu lieu. L'absence totale de données publiées nous force à imaginer.

Chaque tir libère en un instant une énergie considérable. L'énergie mécanique se dissipe quasi instantannément, elle fracture les roches et provoque une secousse qui résonne dans la planète entière. Ces nouvelles fractures ne sont bien entendu pas colmatées par les argiles d'altération, elles offrent donc un libre passage à la percolation de l'eau de mer.

L'énergie thermique libérée est très importante. La température au niveau de l'explosion atteint plusieurs millions de degrés, la matière y est volatilisée. Tout autour, les roches sont entièrement fondues. Elles formeront une sphère vitreuse lors du refroidissement (on vitrifie un basalte autour de 1 400ºC). Plus loin encore, les roches seront intensément fracturées. Les experts de la DAM ont sans doute une assez bonne idée de la taille de ces sphères emboîtées...

La chaleur piégée migre en réchauffant les roches de proche en proche (conduction). Or les roches conduisent très mal la chaleur, dont la dissipation par conduction prendra des décennies. L'élévation de température engendre une dilatation importante du milieu qui se fracture de nouveau dès lors que l'augmentation de volume de la roche chauffée ne peut plus être « accommodée » de manière « élastique ».

Un nouveau mécanisme de refroidissement – la convection – se met en route progressivement :

On ne saurait douter que des études sur l'état de fracturation consécutif aux tirs déjà réalisés existent. Voilà des données qu'il faut impérativement rendre publiques

l'eau de mer froide, en s'infiltrant, se réchauffe au contact des roches et véhicule les calories vers l'océan – « circulation hydrothermale » en quelque manière analogue à celle que l'on peut observer à l'aplomb des dorsales océaniques.

On sait bien dans ce cas que l'eau de mer surchauffée est chimiquement très agressive. Elle dissout en partie les roches qu'elle traverse, entraînant avec elle, en plus de la chaleur, de nombreux éléments chimiques. Il est bien clair que les substances radioactives ne sont pas à l'abri de ce transport et l'on voit combien fragile se retrouve l'idée de leur confinement, postulat sur lequel repose l'innocuité supposée des tirs nucléaires français à Mururoa.

On ne saurait douter que des études sur l'état de fracturation consécutif aux tirs déjà réalisés existent, de même que des modèles de refroidissement des chambres radioactives créées par chacune des explosions. Voilà des données qu'il faut impérativement rendre publiques. Certes, la libération dans le milieu de produits fissiles n'a rien du phénomène catastrophique qui hante l'imagination des « antinucléaires », mais en revanche il est inéluctable. C'est un boulet que nous traînerons longtemps (la période de demi-vie du plutonium n'est-elle pas de 28 000 ans ?).

Le citoyen et le politique peuvent malheureusement calmer leurs états d'âme : pour l'essentiel, le mal est déjà fait. Tout au plus pourra-t-on suivre sa lente progression. Il n'empêche, le citoyen responsable est en droit d'en savoir plus que le laconique et officiel *« sans effet sur l'environnement »*. La communauté scientifique (sciences de la terre, physique, santé...) doit être tenue au courant par un organisme dont l'impartialité ne saurait être mise en cause.

On aimerait savoir que toutes les études sont pour le moins soigneusement suivies et contrôlées par un grand organisme civil, compétent, en toute indépendance du ministère de la défense et du Commissariat à l'énergie atomique. Le Bureau de recherches géologiques et minières, qui offre des garanties de compétence et d'impartialité, ne pourrait-il pas être chargé de cette mission ?

Et puis que l'on arrête enfin de se voiler la face ! Le devoir pour nos politiques n'est plus d'affirmer que les expériences nucléaires françaises sont sans effet sur l'environnement, mais de démontrer aux citoyens l'intérêt supérieur du choix qu'ils font de disperser des produits fissiles dont la durée de vie se compte en milliers de générations d'hommes... Les citoyens pourront alors se déterminer en adultes, et la politique y gagnera en courage et en clarté.

Emmanuel Ball *est ingénieur de recherche au CNRS (laboratoire de tectonophysique de l'université Montpellier-II).*

AU COURRIER DU MONDE

LA DÉCEPTION DES JAPONAIS

A propos de l'article de M. Pons concernant les réactions aux essais nucléaires français au Japon paru dans *Le Monde* du 6 octobre : la raison pour laquelle les essais nucléaires chinois ont suscité des réactions moins vives au Japon que ceux de la France n'est pas que nous, Japonais, pensons que les Chinois sont *« égoïstes »* ou *« faux »*. Il n'existe pas au Japon de tel préjugé racial. Contre les essais nucléaires chinois, nous avons la ressource de mesures assez puissantes et elles ont déjà été prises. Le gouvernement du Japon a suspendu la coopération financière non remboursable pour la Chine, sauf quelques exceptions à caractère humanitaire.

Quant aux essais nucléaires français, le gouvernement du Japon les a jugés *« profondément regrettables »*, en vain. Accusé d'être protégé par le *« parapluie nucléaire »* américain, le gouvernement ne veut prendre aucune mesure formelle contre la France. C'est l'inexistence de mesures efficaces contre la France *« arrogante »* qui excite la protestation au Japon.

En plus, il me semble que le *« prétexte »* utilisé par la France pour justifier des essais (la consolidation de la dissuasion nucléaire) peut être contesté. La force de dissuasion a toujours un caractère relatif : pendant la période où la France a suspendu les essais nucléaires, n'était-elle pas valable ? Si, bien sûr. La reprise des essais par M. Chirac est un signe de l'intolérance de la France, qui ne sait pas se contenter de ce qu'elle a et dont l'attitude peut aggraver la concurrence entre les puissances nucléaires.

Masaharu Saito, Dakar (Sénégal)

LA CARTE DES FRACTURES

Au-delà du problème des fracturés (où n'y a-t-il pas des fractures ?), il y a certainement un problème d'information.

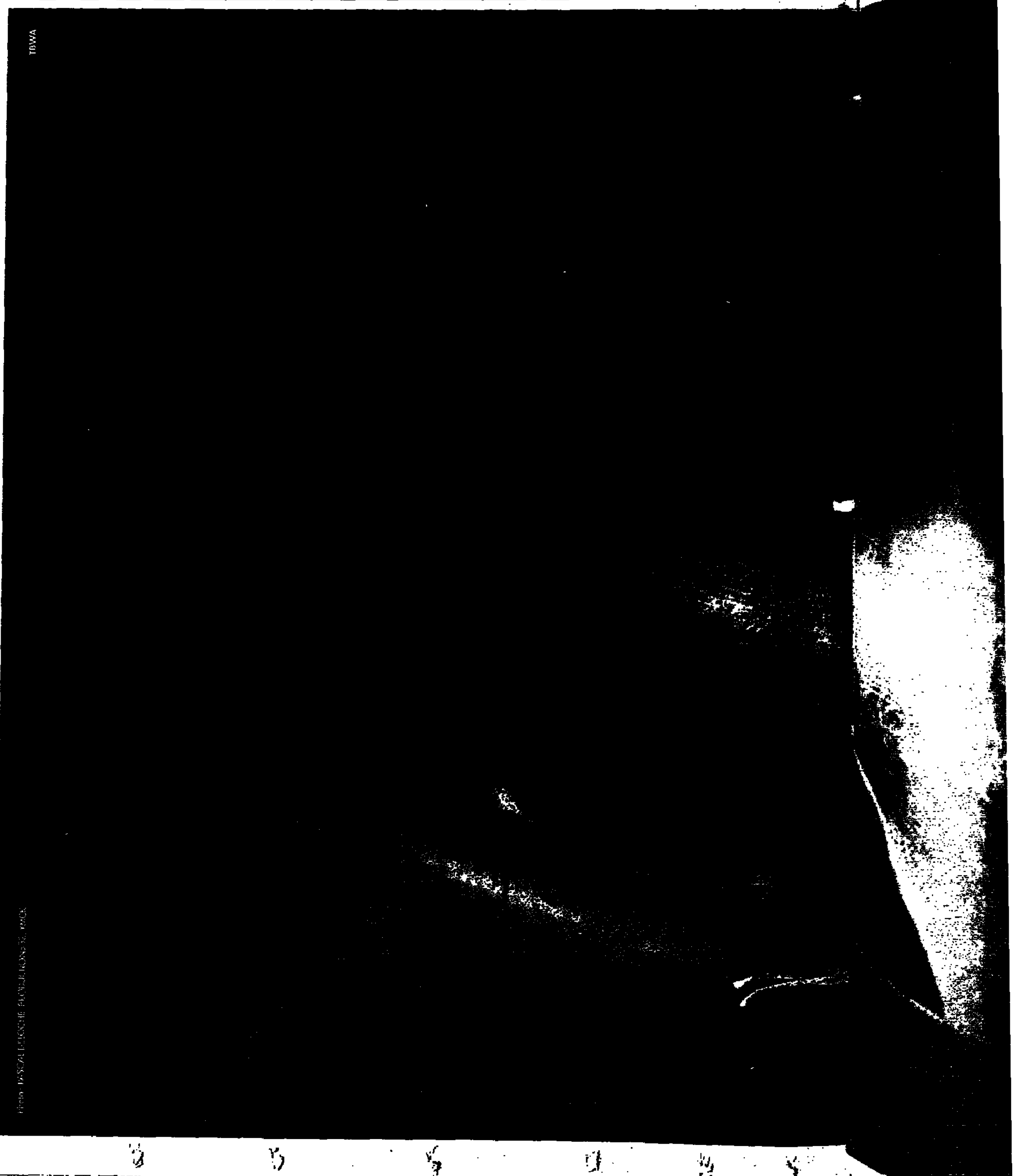
Comment se fait-il qu'un document vieux d'une quinzaine d'années participe, maintenant, au *« matraquage médiatique »* contre 7 ou 8 essais, alors qu'à l'époque on allait procéder à plus de 70 essais ? Pourquoi pendant ces 70 essais n'a-t-il suscité aucune réaction ?

Pourquoi les 7 ou 8 essais supplémentaires mettraient-ils plus en péril l'atoll que les essais précédents ?

Allons un peu plus loin : si à l'époque où les essais n'étaient pas considérés comme mettant gravement en cause la stabilité de l'atoll, ou quand l'information sur ce sujet n'était pas considérée comme essentielle, si donc à cette époque on avait procédé aux 7 ou 8 essais supplémentaires qu'en serait-il de *« l'acharnement médiatique »* actuel contre ces derniers essais ?

A qui revient donc la cause, en définitive, de ce délire anti-essais, antinucléaire, et finalement anti-français ?

Jacques Dumas, Cholet (Maine-et-Loire)





LE MONDE / MARDI 31 OCTOBRE 1995 / 3

arent ?

Par Emmanuel Ball

La bombe et la culture

par Jacques Lafon

SE trompent probablement ceux qui, à l'occasion de la reprise des essais nucléaires, opposent deux France. Il y aurait d'un côté une France guerrière, agressive, arrogante et pour tout dire *dépassée*, et de l'autre une France sereine, dont l'audience internationale proviendrait avant tout du rayonnement tranquille de sa culture. Seule cette dernière serait promise à un avenir, l'autre sombrant dans le ridicule. En réalité ces deux France n'en font qu'une et il y a belle lurette que conquête et rayonnement culturel marchent de concert.

La liaison est évidente depuis la Révolution où l'Etat a pris en main ce qu'on appellera plus tard la politique culturelle extérieure du pays. Car, sous l'Ancien Régime, l'Etat, culturellement interventionniste sur le plan intérieur, ne possède pas de diplomatie culturelle. Ce qui n'empêche pas les œuvres françaises, souvent hostiles à la monarchie et publiées à l'étranger – qu'on pense à Voltaire dont presque tous les ouvrages depuis 1756 ont paru chez les frères Cramer de Genève –, de se répandre dans l'Europe entière et, souvent, d'être lues en français par l'intelligentsia. Choderlos de Laclos écrit d'Italie à sa femme qu'il ne trouve pas dans ce pays de traduction italienne des *Liaisons dangereuses*, mais qu'en revanche l'ouvrage existe en français dans toutes les bonnes librairies.

On irait un peu vite en besogne en avançant que la culture française a conquis l'Europe dans la seconde moitié du XVIIIe siècle précisément parce que notre pays était plutôt pacifique à ce moment-là. Ce serait faire bon marché de l'incroyable prestige qu'a apporté à la France ce que Colbert, l'attribuant à Louis XIV, appelait la *« gloire du roi »*, même si celle-ci était largement teintée de haine et de sang. Il n'empêche qu'à l'époque conquête et expansion culturelle ne sont pas dirigées par le même chef d'orchestre.

Sous la Révolution au contraire se construit la fiction ambiguë selon laquelle les soldats de la Nation ne conquièrent pas des territoires avec des armes, mais les libèrent avec des idées exprimées par des mots français. La Révolution est le moment précis où s'accomplit l'union intime des valeurs proclamées dans des textes fameux, en particulier la Déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789, et d'une langue dont la vocation hégémonique s'est confirmée en Europe au XVIIIe siècle. L'universalité du message à transmettre donne à la langue de transmission une légitimité nouvelle, celle de langue universelle.

Message sacré, langue sacrée, le bloc indissociable qu'ils forment désormais sont la base de ce qu'on appelle depuis à l'étranger la *« culture française »*. Celle-ci peut bien prendre la forme d'une chanson d'Edith Piaf ou d'un film de Truffaut : ces œuvres trouvent un public à l'étranger parce qu'elles peuvent se glisser dans le sillage d'une langue qui elle-même a trouvé ses adeptes grâce aux valeurs qu'elle véhiculait. Les valeurs transmises, ce sont avant tout les droits de l'homme. Droits *naturels*, c'est-à-dire inaliénables et imprescriptibles, les droits de l'homme devaient être apportés par les armées révolutionnaires à tous les peuples qui en avaient pris conscience et en étaient privés ceux qui composaient l'Europe des Lumières.

Il y a belle lurette que conquête et rayonnement culturel marchent de concert

La légitimation de la conquête par la culture allait se trouver parachevée, à la fin de la Révolution, par l'expédition d'Egypte, où il ne s'agissait plus, désormais, de partager avec des peuples semblables des valeurs engendrées en commun et que la France se bornait à transformer en formules simples proclamées par les généraux libérateurs, mais d'apporter à ceux qui en étaient privés, qui avaient décroché du cours de l'Histoire, le suc même de la civilisation.

La vocation messianique que la France s'attribue depuis la Révolution justifie donc, fondamentalement, à ses yeux l'utilisation des armes pour la diffusion de valeurs que seuls des mots français peuvent exprimer. L'acharnement que met notre pays à défendre sa langue ne s'explique que parce qu'il ne considère pas au fond de lui-même le français comme une simple langue de communication, mais comme la partie intégrante d'un message dont la diffusion justifie, il faut le dire, bien des compromis.

La mission dont la France s'estime investie depuis la Révolution, qui légitime la conquête, notamment coloniale, est aussi un puissant instrument de pouvoir. Interpellant Jaurès à la Chambre à la suite d'un voyage au Levant, Barrès termine sa harangue par ces mots : *« En Orient, nous représentons une spiritualité, la justice, la catégorie de l'idéal. L'Angleterre est puissante, l'Allemagne toute-puissante, mais nous possédons les âmes. »*

Historiquement et philosophiquement, il n'y a donc pas d'antinomie entre conquête et culture et les deux France se rejoignent dans une seule, qui saccage peut-être d'une main des valeurs qu'elle apporte de l'autre et auxquelles, imperturbablement, elle continue de croire.

Jacques Lafon *est professeur à l'université Paris-I.*

Limites et dangers du « principe de précaution »

par Jean-Louis Funck-Brentano

L'OFFICE parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques s'est penché sur la nature des mesures à prendre pour protéger la population contre les risques pour la santé des faibles doses de rayonnement. La justification de ces mesures lui paraît devoir être fondée sur le *« principe de précaution »*.

Nul ne saurait contester la validité de cette approche. Il est aujourd'hui démontré que des niveaux importants d'exposition à certains toxiques comme le benzène, l'amiante, les amines aromatiques ou bien encore les rayonnements ionisants sont nocifs pour la santé et doivent faire l'objet de précautions particulières.

La vraie question est de savoir au-dessous de quel niveau d'exposition ces précautions deviennent inutiles et les investissements financiers qu'ils nécessitent injustifiés. La réponse n'est pas évidente.

L'idéal du risque zéro auquel tend à conduire l'application radicale du *« principe de précaution »* est, en effet, inaccessible dans le domaine des faibles rayonnements. L'homme subit de toute façon une irradiation naturelle non négligeable, en moyenne 240 millirems par an, due pour moitié au radon, le reste étant représenté par les rayons cosmiques, le radium et le potassium 40. A titre de comparaison, une radiographie de l'arbre urinaire avec préparation correspond à une irradiation d'environ 1 000 millirems. A cette irradiation naturelle spontanée s'ajoute l'effet des activités humaines non nucléaires sur l'environnement radioactif. Cette irradiation, provoquée par la combustion du charbon, du fuel, par les engrais, les plâtres et les mines diverses représente environ 8,6 % de l'irradiation naturelle. En fonctionnement normal, le rayonnement dégagé annuellement dans le monde entier par l'énergie nucléaire représente 6/10 000e de notre environnement radioactif annuel, soit une quantité négligeable.

S'il est vrai que chaque accident nucléaire survenu sur la planète constitue un grave danger pour les habitants proches de la centrale qui explose, ses effets à distance sur la santé sont négligeables. De toutes les sources d'énergie : les barrages, le charbon, etc., l'énergie nucléaire est celle qui a provoqué de beaucoup le moins grand nombre de morts au XXe siècle : environ 30 000 morts pour les barrages, 20 000 pour le charbon et 103 morts pour le nucléaire. Quant à l'accident de Tchernobyl lui-même, la plus grande catastrophe nucléaire de l'Histoire, il n'a provoqué des cancers de la thyroïde que par l'action directe de l'iode^{131} contenu dans le lait des vaches broutant des pâturages hautement contaminés. En revanche, le nombre de leucémies observées dans la population sept ans après l'explosion ne semble pas significativement avoir augmenté. Quant à l'imputation au passage du « nuage de Tchernobyl » de cancers observés à plusieurs centaines de kilomètres de l'explosion, elle relève de la plus haute fantaisie puisque l'augmentation de rayonnement due à ce passage ne représente pas plus de quelques pour cent du rayonnement naturel.

Il est frappant de constater que les données médicales réunies depuis cinquante ans par les instances internationales les plus crédibles et les plus fiables n'apportent aucune justification à la terreur qu'inspire aujourd'hui l'énergie nucléaire. Il est plus frappant encore que les fantasmes qui se veulent médicaux survivent à leur inconséquence et laissent se déployer les dangers, ceux-là très réels, de la recherche d'un inaccessible risque zéro.

Préconiser la recherche du risque nucléaire zéro est absurde. Absurde car le rayonnement nucléaire est partout à l'état naturel. La quantité de radon dégagée par le granit rose des maisons de Bretagne est cinq à dix fois plus élevée qu'ailleurs, atteignant parfois des doses supérieures aux limites admises dans les mines d'uranium. Or aucune augmentation particulière de la fréquence des cancers n'a été observée dans la population bretonne. Aussi a-t-elle pu échapper au risque, beaucoup plus réel, celui-là, de devoir détruire ses maisons de granit au nom de la protection contre le risque nucléaire.

Absurde parce qu'il est un objectif inaccessible. Le rayonnement nucléaire à faible dose fait partie intégrante des composants de la nature dans son acception la plus large. Depuis la nuit des temps, l'homme s'en est parfaitement bien accommodé et continue de le faire aujourd'hui.

Préconiser la recherche du risque nucléaire zéro est déraisonnable et même à certains égards dangereux, car cela dévoie la juste exploitation du *« principe de précaution »*.

Il est évident que des mesures de précaution doivent être prises pour se protéger contre les conséquences sur la santé des rayonnements nucléaires à fortes doses, comme d'ailleurs de toutes les sources de pollution, toxiques ou autres. Elles ont pour la plupart été d'ores et déjà dûment répertoriées et ont fait l'objet de l'établissement de normes ayant force de loi. Mais descendre au-dessous de ces normes est déraisonnable.

L'Académie des sciences, dans un rapport sur les *« problèmes liés aux effets des faibles doses de radiations ionisantes »*, a confirmé les conclusions négatives auxquelles elle était déjà parvenue sur l'opportunité d'abaisser les normes. Elle s'appuie sur une analyse purement scientifique du problème. Elle met en lumière le caractère absolument abusif des extrapolations auxquelles se livrent ceux qui préconisent un abaissement complémentaire des normes autorisées, extrapolation de l'effet des fortes doses sur les effets supposés des faibles doses, extrapolation des observations faites sur l'animal à celles que l'on pourrait faire chez l'homme. Elle souligne la complexité des problèmes que soulève l'analyse prospective de la cancérogénèse, la prudence avec laquelle les conclusions doivent être formulées.

Cette analyse conduit à s'interroger sur les dangers que pourrait comporter un abaissement déraisonnable des normes de sécurité nucléaire ou de toute autre source de pollution, en vertu du *« principe de précaution »*.

Le premier, et le plus évident de ces dangers, serait de devoir consacrer des sommes immenses à une protection nucléaire dont tout laisse pressentir qu'elle serait inutile et sans objet véritable. Mais là n'est pas l'essentiel.

L'autre danger serait d'enlever à la condition d'expert toute crédibilité. Il est impossible, en effet, d'exiger d'un expert qu'il fournisse toujours à une question qui lui est posée une réponse fermement positive ou négative. L'expérience montre que, dans la plupart des cas, il est conduit à proposer une réponse intermédiaire due au caractère incertain des données qu'il a à analyser. Sans négliger l'influence qu'il est conduit à exercer sur la décision finalement prise, celle-ci ne lui appartient pas. La lui abandonner serait mettre en péril les structures de décision de notre société.

Un troisième danger serait que trop abaisser les normes pour se protéger des risques hypothétiques fondés sur des données incertaines supprimerait toute possibilité d'innovation, en particulier en médecine. Tout traitement nouveau entraîne inévitablement pour le malade un risque d'intolérance, aussi minime soit-il. Vouloir éviter ce risque revient à renoncer à tout progrès scientifique et technique au service de la qualité des soins.

Les conséquences qui découlent d'une application abusive du *« principe de précaution »* révèlent notre difficulté à prendre une décision raisonnable dans un contexte d'incertitude. Elles nous invitent à éviter des décisions hâtives qui risqueraient de nous faire dépenser de l'argent inutilement et de freiner le développement d'innovations qui sont le meilleur garant de l'amélioration de nos conditions de vie.

Jean-Louis Funck-Brentano *est professeur de médecine, membre du Conseil pour les applications de l'Académie des sciences (CADAS).*

Le Monde

Un « européen réaliste »

« JE suis un européen réaliste », disait, jeudi soir, Jacques Chirac. Sans doute est-il encore un peu tôt pour savoir ce que recouvre la formule. A tout le moins, le président de la République en débat intensément avec ses principaux partenaires de l'Union européenne. Mercredi, il était à Bonn ; dimanche et lundi, il est attendu à Londres. Peut-être est-ce entre ces deux capitales qu'il faut chercher le « dessein européen » du chef de l'Etat.

A Helmut Kohl, Jacques Chirac a prodigué des garanties : les Allemands ne doivent pas s'inquiéter, la France va se mettre au régime budgétaire le plus strict, pour deux ans ; le moment venu, elle sera au rendez-vous de la monnaie unique. C'est en ces termes – de grande orthodoxie maastrichtienne – que Jacques Chirac a évoqué l'Europe, jeudi soir à la télévision. Une Europe devenue élément de l'argumentaire avancé pour réduire les déficits publics. Assurément « réaliste », le propos n'est pas forcément de nature à susciter de grands enthousiasmes européens.

Avec John Major, le président parlera de défense européenne, des moyens de bâtir une politique de défense commune à l'Union. Sujet que Jacques Chirac paraît avoir particulièrement à cœur.

Dans ce domaine, rien ne se fera sans Londres, à la fois parce que les plaies de l'histoire rendent encore difficile la pleine participation de l'Allemagne à de véritables opérations de maintien de la paix en Europe et parce que la Grande-Bretagne a, comme la France, l'arme nucléaire.

Discrètement, les deux pays ont d'ores et déjà conduit une réflexion approfondie sur ce que pourrait être une esquisse de dissuasion nucléaire européenne. D'où le souci de M. Chirac d'ancrer les Britanniques dans l'Union, donc de se rapprocher de Londres, sans pour autant délaisser le traditionnel partenaire allemand. La méthode d'action épouse ce souci : un pas vers les thèses britanniques (surtout pas d'Europe fédérale), des concessions aux Allemands (oui, l'Union monétaire suppose une dose de fédéralisme budgétaire).

Il y a peut-être là une intuition à terme payante : construire l'Europe de la défense, c'est mettre sur pied un début d'instrument sans lequel il n'y aura jamais de vraie politique étrangère commune, donc pas de présence de l'Europe dans un XXIe siècle que vont dominer, selon le président, les grands ensembles régionaux. En somme, on commencerait par la défense, pour préparer l'Europe du futur, un peu comme on avait commencé, dans les années 50 par le charbon et l'acier pour construire la Communauté européenne...

Pour donner corps à un projet qui requiert la participation de Londres et de Bonn, Paris aurait l'ambition de réconcilier les conceptions très opposées qu'Allemands et Britanniques ont de l'Union européenne. A l'évidence, le projet est intéressant. L'avenir dira s'il était « réaliste ».

Le symptôme de Rouen

UNE fois de plus, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a pris ses distances avec les déclarations du président de la République. En grève depuis trois semaines, les étudiants de la faculté des sciences de Rouen attendaient la traduction chiffrée des propos du chef de l'Etat : n'avait-il pas jugé « *modeste* » leur demande d'une rallonge de 12 millions de francs pour « *étudier convenablement* » ? Par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, Jean de Boishue, M. Bayrou a préféré nommer un médiateur pour tenter de mettre fin à ce conflit. Cette méthode de gestion de la crise présente un avantage, mais elle révèle aussi d'évidentes faiblesses.

Pour éviter une inévitable contagion, le ministre ne pouvait donner l'impression de céder en accordant des crédits exceptionnels. Sans être secouées par des mouvements de grève, plusieurs universités, à l'image de celle de Rouen, éprouvent de graves difficultés budgétaires, avec d'importants déficits, en postes et en moyens financiers.

Il n'est pas sûr que la solution du médiateur soit une garantie de succès. Il a fallu attendre trois semaines de conflit pour qu'enfin M. de Boishue accepte de recevoir une délégation d'étudiants. Encore cette rencontre a-t-elle été décidée dans l'urgence après l'intervention inopportune de la police pour l'évacuation du rectorat occupé par les grévistes. De la part d'un ministre qui veut rendre les étudiants « *acteurs de l'avenir de l'Université* », cette lenteur de réaction a de quoi surprendre.

La nomination d'un médiateur met en évidence de réelles lacunes dans le fonctionnement de l'administration. Faute d'avoir été voté par le conseil d'administration, rétif à l'idée de cautionner un déficit, le budget de l'université de Rouen a été préparé au printemps et exécuté par le recteur d'académie, Joëlle Le Morzellec. Sans pour autant empiéter sur l'autonomie des établissements et les prérogatives du président, le ministère semble avoir fait preuve d'un manque de vigilance, dont les étudiants sont, en définitive, les premières victimes.

Après la tentative parlementaire de réformer l'allocation de logement social (ALS), ce conflit marque les limites de la « méthode Bayrou ». Dans l'un et l'autre cas, le ministre de l'éducation nationale est pris au dépourvu. Comme celle des aides aux étudiants, l'urgence d'une réforme du financement des universités n'est plus à démontrer. La conférence des présidents a même, depuis le printemps, adopté un plan qu'elle souhaite négocier tant avec le gouvernement qu'avec les organisations syndicales. La consultation générale annoncée par M. Bayrou permet certes de retarder l'échéance d'inévitables décisions. Mais elle ne le protège pas des risques d'explosions inopinées qui pourraient se transformer en mouvement généralisé.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig

Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde.
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

AU COURRIER DU « MONDE »

FONCTIONNAIRES : COMPARAISONS EUROPÉENNES

Nous avons lu avec intérêt l'article de Sophie Gherardi sur la spécificité du fonctionnaire français publié dans *Le Monde* du 10 octobre. Contrairement à ce qu'écrit votre collaboratrice, le fonctionnaire français n'est nullement un « *cas à part en Europe* ». Sa situation s'apparente pour l'essentiel à celle de ses voisins européens, qui n'ont pas été surpris par la grève française, puisqu'ils la pratiquent tous, même si parfois la loi ne les y autorise pas.

A l'heure actuelle, la prohibition du droit de grève ne demeure qu'en Allemagne, au Danemark et en Irlande. Mais l'existence d'un nombre élevé de contractuels au Danemark et en Irlande, qui à eux seuls peuvent paralyser la plupart des services publics, limite la portée de cette interdiction. Au Danemark, les fonctionnaires eux-mêmes se sont massivement mis en grève à la fin des années 70, bloquant l'ensemble du système disciplinaire ; en Irlande, les grèves des fonctionnaires sont fréquentes et ne font pas l'objet de poursuites.

En ce qui concerne le poids de la fonction publique, les effectifs globaux en France (fonctionnaires et agents de l'Etat et des différents niveaux d'administration territoriale) par rapport à la population totale se situent aux environs de 8 %, soit loin derrière le Danemark (13,4 %), en dessous de la Belgique (8,3 %), et proches de l'Allemagne (7,35 %).

En matière de statut, la France n'occupe pas non plus une position originale. Sans remonter au code de la fonction publique bavaroise, qui date de 1806 (ou à d'autres exemples), l'adoption du statut général de 1946 apparaît comme relativement récente par rapport à nos voisins européens : Pays-Bas 1929, Irlande 1924, Italie 1908-1909. Partout, l'adoption d'un statut tend à garantir l'égalité dans le recrutement et les carrières, ainsi que la neutralité de la fonction publique. Le statut fixe un régime de droits et obligations qui traduit la spécificité du service de l'Etat.

On peut douter également qu'il existe en matière de fonction publique un modèle « nordique » et un modèle sudiste à la française. L'Europe se caractérise au contraire par une certaine diversité, qui n'exclut pas des convergences globales, mais celles-ci ne coïncident nullement avec l'opposition Nord-Sud. (...)

Les spécificités de la fonction publique française ne sont donc pas là où on le croit : on pourrait citer le système des corps, la distinction du grade et de l'emploi ; ou bien le recrutement par concours, qui n'est pratiqué que dans une minorité de pays. Mais, surtout, le prestige de la fonction publique française est envié par nombre de nos proches voisins (Belgique, Pays-Bas, Italie, en particulier).

Mais ces spécificités ne remettent pas en cause l'évolution qui affecte la plupart des fonctions publiques. La volonté de ne pas couper les fonctionnaires du reste de la société, la prise en compte des contraintes économiques, supranationales, l'élévation du niveau des garanties offertes par le droit du travail, conduisent cependant un peu partout à ajuster progressivement le droit de la fonction publique sur le droit commun, notamment par l'extension du champ de la négociation collective. Celle-ci occupe désormais une place essentielle dans la détermination du statut des fonctionnaires, en Italie, aux Pays-Bas, au Danemark, en particulier. Il y a là matière à réflexion.

Alain Claisse et Marie-Christine Meininger, auteurs de *Fonctions publiques en Europe*, Paris : Monchrestien 1994 (coll. « Clefs »)

L'INTÉGRATION CHIMÉRIQUE

La non-reconnaissance juridique des minorités en France, liée au principe d'assimilation des individus, fondé sur l'égalitarisme, conduit à de graves ambivalences jurisprudentielles. Ainsi, à Mayotte, fonctionnent en toute légalité républicaine des tribunaux appliquant le droit musulman ; le Conseil d'Etat et la Cour de cassation ont validé certains effets des mariages polygamiques, et le Conseil d'Etat, dans ses arrêts récents sur le foulard islamique et le shabbat, a ouvert une brèche vers le multiculturalisme, en porte-à-faux avec les principes de laïcité et d'intégration. D'autre part, le droit international commence également à s'intéresser au différentialisme ; le Conseil de l'Europe, dans une convention de 1991 sur la protection des minorités, s'est prononcé pour les *discriminations positives* chères à Rawls et pour la notion de droits collectifs des minorités. Notre spécificité, érigée jadis en modèle, deviendrait-elle une fermeture au monde ? (...)

Ainsi faudrait-il s'intéresser aux vertus du multiculturalisme, non au pseudo melting-pot américain, qui est un fiasco, mais au différentialisme appliqué avec succès chez nos voisins allemands, suédois et hollandais : mariages mixtes fréquents, respect des spécificités culturelles de chaque communauté, conflits ethniques quasi inexistants, relais associatif immigré développé et dirigeants des communautés érigés en partenaires sociaux.

L'édification de ce système passe par la mort de notre conception individualiste des droits de l'homme, et par une nouvelle forme de laïcité qui deviendrait transcommunautaire en transcendant les différences de race, de sexe, et de religion, tout en les reconnaissant. L'école serait alors le vecteur de cette interculturalité unitaire. Il faudrait alors instaurer un lien plus étroit entre l'Etat, les collectivités locales et le milieu associatif, ainsi que le droit de vote aux élections locales des populations immigrées, car la citoyenneté est le meilleur garant de toute forme d'intégration. (...)

Reste à savoir si la conception française de l'Etat-nation résisterait à la logique multiculturelle. Tout laisse cependant à penser qu'une démocratie citoyenne et de proximité saura éviter toute inflation de revendications particularistes. Alors, la République multiple deviendra monade, et la belle mais obsolète et chimérique intégration individualiste aura trouvé un heureux avatar.

Sébastien Barles, Nice

ETUDIANTS POUR SARAJEVO : PAS DE CENSURE

En tant que correspondants à Paris du mouvement européen Etudiants pour Sarajevo, nous démentons l'affirmation contenue dans l'article « Rue de Simplon, Serbie » (*Le Monde* du 21 septembre) selon laquelle « *on se demande où vont les Serbes depuis que les Etudiants pour Sarajevo ont demandé au libraire* (M. Ekmecic, de la Librairie bosniaque) *de ne pas vendre d'ouvrages "favorables à l'agresseur"* ». En effet, si nous pensons qu'en ex-Yougoslavie les agresseurs sont bien les nationalistes serbes – ce qui ne saurait en aucun cas désigner à la vindicte l'ensemble des Serbes – nous ne nous sommes jamais arrogés le droit d'intervenir comme censeurs. En outre, nous pensons que M. Ekmecic, avec qui nous entretenons d'excellentes relations, n'a nullement besoin de nos conseils pour choisir les ouvrages qu'il entend proposer au public.

Emmanuel Siety, Paris

LA PRISE EN CHARGE DES AUTISTES

Diminuer les dépenses de santé afin d'éviter le déficit chronique de l'assurance-maladie semble la grande préoccupation de notre gouvernement. Voici un moyen concret d'y contribuer :

actuellement, près de 2 000 enfants autistes sont suivis en hôpital de jour pédopsychiatrique. Le coût de ces structures est exorbitant : les prix de journée s'élevaient entre 1 000 francs et 1 500 francs par enfant en 1994.

Cette volonté de « prise en charge thérapeutique à tout prix », excluant la plupart des enfants autistes d'une scolarité adaptée (comme pour les jeunes sourds et les jeunes trisomiques), est unique en Europe et dans le monde.

Les Etats-Unis et le Canada, longtemps critiqués pour leur système de protection sociale, n'ont jamais réellement imposé cette médicalisation outrancière de l'autisme. Dans ces pays, depuis une vingtaine d'années, les enfants et adolescents autistes bénéficient de subsides publiques et privées qui permettent et encouragent leur scolarisation. Ces structures éducatives sont moins coûteuses pour la collectivité et elles sont plus adaptées aux besoins de ces enfants.

Si le gouvernement français suivait cet exemple, l'économie ainsi réalisée s'élèverait à un demi-milliard de francs (hospitalisation et transport).

C'est peut-être une goutte d'eau face à l'énormité du déficit, mais c'est un argument supplémentaire en faveur de la dépsychiatrisation de l'autisme.

Jean-Paul Cortin, père d'un enfant autiste, Fontaine (Isère).

EUROTUNNEL, UN CAS D'ÉCOLE

700 000 actionnaires ont souscrit pour environ 25 milliards de francs au capital de la société Eurotunnel et permis la construction du tunnel sous la Manche qui, enfin, relie, *nolens, volens*, la Grande-Bretagne au continent.

Ils ont acheté leurs actions au prix d'émission de 35 francs, sachant que les dividendes ne seraient distribués que vers 2010, mais persuadés qu'il s'agissait d'un placement de père de famille. L'action est actuellement cotée aux environs de 6 francs, après avoir atteint 128 francs, débâcle boursière sans précédent, et qui amène à se poser des questions, car tout le monde n'est pas perdant.

Je suis un de ces actionnaires, non pas un gogo qui voulait faire fortune (mon investissement est limité), mais comme Européen convaincu, ce qui paraîtra sans doute naïf aux banquiers. Participer à cette aventure était un peu comme participer au creusement du canal de Suez. (...)

Le Monde du 17 septembre estime froidement que si les actionnaires ont perdu la presque totalité de leur apport, c'est tant pis pour eux : ils n'avaient qu'à connaître les règles du jeu. Mais quel jeu ? Celui dont les gros joueurs changent les règles en cours de partie ? (...) Comment nous expliquer cette chaotique gestion, ces dépassements des coûts, ce manque de réalisme, qui, pour beaucoup, sont le péché originel de l'entreprise publique, inconnu de l'entreprise privée ? Quel tollé aurait-on entendu si Eurotunnel avait été une entreprise publique. (...)

J'aimerais qu'on nous dise ce que les banquiers ont retiré de cette opération, non pas seulement l'intérêt des sommes prêtées – environ 7 milliards, semble-t-il –, mais les profits indirects liés aux manœuvres en Bourse. Comment nous expliquera-t-on que l'action soit montée à 128 francs, et descendue aux environs de 6 francs ? On a parlé de délits d'initiés de certaines banques et de manœuvres de certaines grosses sociétés de travaux publics. Il sera assurément difficile d'obtenir la vérité d'un conseil d'administration dans lequel les banquiers créanciers sont majoritaires.

Curieusement, l'Etat va renflouer le Crédit lyonnais à concurrence de 100 milliards, mais rien ne semble prévu pour éviter le naufrage d'Eurotunnel. Pourquoi deux régimes différents ? Y aurait-il deux catégories de citoyens ?

Dans la mystique de l'entreprise privée, qui est actuellement la pensée unique, le cas d'Eurotunnel est un cas d'école. Les banques ont eu leur morceau de chair, les grosses entreprises de travaux publics ont eu leurs choux gras, et les voyageurs circulent sans avoir pris le moindre risque. Restent les actionnaires... qui connaissaient les règles du jeu.

Jean-François Petitbon, Waterloo

LA PILULE D'ENTRÉE À LA GRANDE ÉCOLE

L'article intitulé « Un médicament pour enfants hyperactifs », dans *le Monde* du 15 septembre, a suscité une controverse et a effectivement fait passer un sale week-end aux pédopsychiatres, décrits comme étant inquiets, par M. Nau. Ce très remarquable article pose à un pédopsychiatre inquiet parmi tant d'autres la question de savoir « *pourquoi cette étrange autorisation de mise sur le marché de la Ritaline ?* »

D'abord, la majorité des enfants vus en consultation pour instabilité commencent leur carrière plus tôt. Or, le médicament est réservé aux enfants de plus de six ans. Dès trois ans, le binôme instabilité/retard de langage apparaît, mais les causes en sont protéiformes, et les enfants sont tous différents.

Quelle similitude, en effet, entre un enfant réagissant par une instabilité à une séparation difficile de ses parents et un enfant ayant des troubles de la personnalité dont l'instabilité n'est qu'un symptôme ! L'autorisation de ce médicament les fait donc tous considérer comme des malades, atteints des mêmes troubles organiques.

Un peu plus loin, dans ce même article, nous lisons qu'un bilan neuropsychologique sera nécessaire à la prescription. Y aura-t-il assez de neuropsychologues en France ou ne va-t-on pas détourner l'examen psychologique habituel pour une autorisation préalable ?

De toute façon, cette nouveauté apparaît comme une vieille histoire. Les enfants épileptiques présentaient une réaction paradoxale à la prescription des barbituriques : ils bougeaient, s'agitaient au lieu d'être endormis comme les adultes. Devraient-ils, eux aussi, bénéficier d'un traitement d'appoint ?

Les enfants autistes ont pu espérer un instant du Pondéral.

La critique la plus vive, à mon sens, c'est qu'il y a quelques mois, après une émission sur M 6, les parents venaient pour une prescription de Ritaline car ils avaient reconnu leur enfant dans le sujet présenté. Ce type de médicament à visée socio-éducative mérite plus de précautions que les autres. A quand la pilule pour la lecture ? Les maths ? Pour le sommeil, c'est malheureusement déjà fait. On traite un enfant au sein de sa famille, et non pas un symptôme.

Professeur Rufo, CHU Sainte-Marguerite, Marseille

LE NOBEL ET BERNARD SHAW

L'Irlande connaît maintenant quatre Nobel. But ! OK pour Yeats (1923) et pour Beckett (1969), les 22e et 67e du lot, pour la littérature : deux protestants. L'autre, pour la paix, Sean McBride (1974), et Seamus Heaney : deux catholiques.

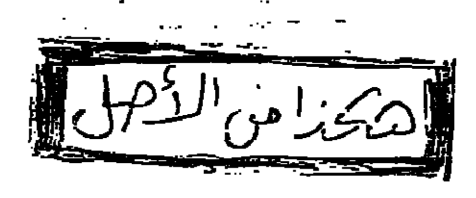
Et Shaw ? On comparerait volontiers l'auteur de *John Bull's Other Island* à Swift (celui de la *Modeste proposition*, qui « conseillait » de faire rôtir les petits Irlandais à la broche), né comme lui à Dublin, mais on ne peut plus « West-Britain », considéré par beaucoup comme Anglais malgré son accent de Dublin. S'il a eu le prix Nobel de littérature (1925), c'est sous la rubrique « Grande-Bretagne » qu'on l'a rangé, non pour l'Irlande. C'est comme ça.

D. Dugast, Villeneuve-lès-Avignon (Gard)

TRAIT LIBRE

RECTIFICATIF

Dans le graphique consacré à la répartition des aides aux étudiants (*Le Monde* du 20 octobre), il a été indiqué par erreur que la croissance entre 1988 et 1995 s'élevait à 2,88 %. En réalité, il fallait lire 288 %, comme le révèlent les chiffres du volume de ces allocations qui sont passées de 8,063 milliards en 1988 à 23,274 milliards en 1995.



PÉTROLE Le gouvernement italien a décidé, vendredi 27 octobre, de lancer la privatisation de la compagnie pétrolière publique, l'ENI. Une première tranche de 20 % du capital sera mise sur le marché le 21 novembre. Le prix de l'action sera fixé entre 5 200 et 6 000 lires. L'offre est dirigée à 50 % vers les actionnaires italiens, mais l'entreprise devrait être cotée à New York en plus de Milan. ● L'OPÉRATION représente la plus importante dénationalisation italienne. Elle devrait rapporter 10 000 milliards de lires, soit 31 milliards de francs, à l'Etat, qui avait besoin de cette recette pour son budget. ● LE GOUVERNEMENT Dini a tenu à conserver le droit d'agréer les actionnaires principaux et de contrôler les décisions les plus importantes. ● L'ENI est la huitième firme pétrolière mondiale. Elle a subi une sévère restructuration, qui a réduit ses effectifs de 125 000 personnes en 1992 à 90 000.

Le gouvernement italien lance une privatisation contrôlée de l'ENI

Rome conserve un droit de veto sur les décisions stratégiques de la grande compagnie pétrolière et gazière. Aucun actionnaire ne pourra dépasser 3 % des titres. La vente d'une première tranche de 20 % du capital devrait rapporter 10 000 milliards de lires, soit 31 milliards de francs

ROME
de notre correspondante

L'opération ne sera présentée officiellement que mardi 31 octobre à Milan, avant de l'être sur les autres places financières internationales, mais dès vendredi 27 octobre, le Trésor italien a procédé au lancement d'une nouvelle privatisation très attendue, à savoir l'offre publique de vente (OPV) d'une première tranche du grand conglomérat énergétique d'Etat, l'ENI (Ente Nazionale Idrocarburi Spa.). Environ 20 % des actions seront mises sur le marché pour un montant de 10 000 milliards de lires (31 milliards de francs).

Pour le gouvernement de Lamberto Dini, qui s'est attaché depuis son arrivée au pouvoir en janvier à *« accélérer »* les privatisations, placer l'ENI en Bourse avant la fin de l'année était une priorité. De fait, jeudi soir, au terme du marathon sur la question de confiance à la Chambre des députés, qui a failli à quelques voix près faire tomber son gouvernement, le président du Conseil, a immédiatement réuni le comité ministériel pour les privatisations, pour mettre la dernière main à l'opération et obtenir le feu vert de la commission de surveillance boursière.

Le ministre de l'industrie, Alberto Clo soulignant que cette cession qui commencera le 21 novembre constituait un *« très gros morceau »* dans le processus de privatisation engagé ces deux dernières années, car il devait rapporter presque autant que la privatisation des banques, la Credit (décembre 1993) et la Comit (février 1994), de l'Istituto Immobiliare Italiano (janvier 1994) et des deux tranches de l'assureur INA (juillet 1994 et septembre 1995) qui, en tout, n'avaient pas dépassé 14 000 milliards de lires de recettes. De plus, soulignanit M. Clo, l'opération permet de respecter les engagements pris pour la (très contestée) loi de finances 1995, qui prévoit que l'Etat encaisse cette année 10 000 milliards de lires de privatisations. Le pays retrouve ainsi *« une crédibilité internationale renforcée »*.

MOYENS DE CONTRÔLE

Pourtant à y regarder de plus près cette mise sur le marché d'une première tranche de l'ENI ressemble plus à une première « ouverture » qu'à un profond changement de structures. Et le Trésor, pratiquement unique actionnaire jusque-là, s'est doté de sérieux moyens de contrôle pour ne pas perdre la main sur ce groupe énergétique essentiel, qui, après deux années médiocres (notamment 1992), a réalisé en 1994, 3 250 milliards de lires de profit (13 millions de francs) D'où l'importante réforme statutaire opérée le 16 octobre, quatre jours précisément après que le Conseil d'Etat eut autorisé le lancement de l'OPV. L'ENI, la huitième compagnie pétrolière mondiale, a procédé à d'importantes restructurations pour se concentrer sur le pétrole et le gaz. Les effectifs ont été réduits de 125 500 en 1992 à 91 000 fin 1994.

C'est un ENI « blindé » qui se propose au marché avec l'introduction d'une sorte de *golden share*, c'est-à-dire l'attribution à l'actionnaire public de pouvoirs spéciaux de vigilance et de garantie en raison de l'importance stratégique du groupe qui réunit chimie, pétrole et gaz. L'Etat se réserve le droit d'agréer ou non les actionnaires principaux, d'user d'un droit de veto éventuel pour les décisions les plus importantes et de nommer un administrateur et un quart des conseillers de la société.

Dans la pratique, pour ne pas amoindrir le poids du Trésor, l'actionnariat le plus diffus est encouragé, c'est ainsi qu'aucun nouveau partenaire ne pourra détenir plus de 3 %. Le prix définitif de l'action ne sera fixé que le 19 novembre, mais tournera autour de 5 200 à 6 000 lires l'action (entre 15,50 francs et 17 francs). Une souscription minimale a été fixée à mille actions. Par ailleurs l'OPV est dirigée vers le public italien à près de 50 %, le reste est destiné aux investisseurs institutionnels italiens et étrangers, notamment américains (une cotation à Wall Street est prévue). Les salariés de l'ENI qui auront conservé pendant plus de douze mois consécutifs les actions acquises au moment de l'OPV auront droit à 1 action gratuite pour chaque dizaine d'actions acquises. Les actionnaires fidèles se verront protégés contre les baisses subites en Bourse – procédure inédite dans le monde – le Trésor remboursant les pertes dans une certaine limite et dans certaines conditions.

Marie-Claude Decamps

Le huitième pétrolier mondial

● **Taille** : dans le classement mondial des entreprises pétrolières, et en ne tenant compte que des groupes privés, la future privatisée apparaît au huitième rang, devançant les français Elf-Aquitaine et Total. Ce groupe énergétique (gaz, pétrole et chimie) employant 91 544 salariés, s'est fortement restructuré au cours des quatre dernières années.

● **Résultats** : pour l'année 1994, l'ENI a multiplié par huit son résultat, avec un bénéfice net de 3 251 milliards de lires (11,2 milliards de francs) grâce à de multiples cessions d'actifs et à l'assainissement de la chimie.
Le chiffre d'affaires a baissé de 6 %, à 50 700 milliards de lires (174 milliards de francs), en raison de l'effet combiné des ventes d'entreprises, de la baisse des prix du pétrole brut et des produits pétroliers.
Le groupe a enregistré une progression de 50 % de son bénéfice au premier semestre, à 2 760 milliards de lires (8,5 milliards de francs).

La direction d'Air France et les personnels navigants s'opposent à nouveau sur les économies nécessaires

PENDANT plusieurs heures, vendredi 27 octobre, Christian Blanc, le président d'Air France, et six organisations syndicales de personnel navigant – le SNPNC, la CGC UNAC, FO PNC, la CFDT PNC, la CGT PNC et la CFTC PNC – se sont réunis pour arrêter les moyens de réaliser, d'ici à la fin 1996, les 10 % de productivité supplémentaires que les hôtesses et stewards doivent faire pour respecter le plan de redressement de la compagnie aérienne. Il apparaît aujourd'hui que le personnel navigant commercial d'Air France est dans l'incapacité d'améliorer sa productivité de 30 % avant la fin 1996, comme les syndicats s'y étaient engagés en mai 1994. Il s'en faut de 10 %.

C'est le chiffre que vient de confirmer le cabinet KPMG-Peat Marwick, qui avait été retenu le 6 octobre, par la direction et les syndicats, pour mesurer l'écart. *« Ce chiffre prend en compte des éléments qui n'ont aucune raison de nous incomber »*, estime Jean-Paul Meheust, président du SNPNC. Exemple avancé par le syndicaliste : l'organisation du groupe en centre de résultats (CDR) par ligne était censée, toujours selon KPMG, permettre une économie de 6 % ; il est aujourd'hui acquis qu'elle sera de 2 %.

« PRODUCTIVITÉ PHYSIQUE »

Dès lors, la suite de la réunion était vouée à l'échec puisque Christian Blanc s'en tenait aux propositions qu'il avait déjà faites le 6 octobre et qui ne convenaient pas à tous les partenaires sociaux. La plus importante étant la mise en place d'un plan de départ pour les hôtesses et stewards qui le désirent, avec pour objectif de les remplacer par des jeunes embauchés à un salaire inférieur d'environ 20 % à celui de la grille actuelle du personnel navigant commercial (PNC). *« Il ne s'agit pas pour nous de réduire les effectifs du PNC : ils ne sont pas en surnombre. On ne pouvait pas non plus espérer améliorer leur productivité physique, qui est déjà quasiment à son maximum »*, explique-t-on à la direction d'Air France. Quant à abaisser leurs salaires, c'était impensable.

Il est toutefois impératif de trouver une solution. Les travaux d'un cabinet allemand, Berger, ont mis en évidence l'existence d'un écart de 35 % des coûts unitaires du PNC d'Air France par rapport à Lufthansa. Le rajeunissement du PNC d'Air France apparaît comme une source d'économies.

L'âge moyen des hôtesses et stewards de la compagnie nationale est de trente-sept ans, celui de leurs homologues chez Lufthansa est de trente ans. Couplée avec une diminution des salaires d'embauche, cette mesure est doublement efficace. D'autant que le personnel navigant est dès lors encouragé, à partir d'un certain âge, à devenir agent au sol, puisque l'écart de salaire entre les deux catégories d'employés est considérablement réduit. Ce qui assure, à terme, un renouvellement des générations dans les airs.

Néanmoins, la direction d'Air France a déjà adouci ses positions. Elle a décidé qu'au bout de vingt ans un jeune embauché aura un salaire quasiment équivalent à celui de ses prédécesseurs avec la même ancienneté. Au bout de vingt-sept ans, l'écart n'existera plus. Et le passage de l'air au sol ne se fera que sur volontariat. Dans vingt ans, donc, on peut supposer que l'effort actuel devra être reconduit. *« Sur les treize premières années, la différence de rémunération se creuse par rapport à l'actuelle grille des salaires : de 20 % la première année, elle passe à 30 % la treizième année. Et la direction se débrouillera pour faire partir les hôtesses et stewards embauchés à ces conditions avant cette durée »*, considère Jean-Paul Meheust, qui trouve cette double échelle des salaires parfaitement injustifiée.

En conséquence, une intersyndicale doit avoir lieu mardi 31 octobre pour décider de l'action à mener suite à cette réunion. Plusieurs syndicats – le SNPNC, l'UNAC et la CGT – devraient appeler à la grève.

Virginie Malingre

Les salles de remise en forme cherchent un second souffle

DEPUIS les années folles de l'aérobic, la réalité des clubs de sport a changé. Avec la démocratisation des activités de mise en forme, pratiquées aujourd'hui par 7,5 millions de Français, on a vu émerger de nouvelles motivations, principalement la santé et l'entretien, comme l'a montré une étude réalisée par la Sofres fin 1994. Le secteur a, par ailleurs, souffert de la récession. On tend aujourd'hui vers une solution à l'américaine, explique Patrick Dalia, président de Gymnase Club, *« où l'abonnement donne accès aux équipements, tout comme dans les stations de ski, le reste étant optionnel et non compris dans le prix du forfait »*. Le numéro un du secteur a pâti de ces évolutions : son chiffre d'affaires (204 millions de francs) et le nombre de ses adhérents (120 000) stagnent depuis trois ans.

Alain Barasz, ancien directeur général du Gymnase Club et fondateur d'un nouveau réseau de salles, la Compagnie Bleue, estime que si, dans les années 80 *« la formule proposant une carte unique pour plusieurs activités regroupées au sein d'un club était révolutionnaire, aujourd'hui, il faut s'adapter à de nouveaux besoins »* d'un marché où *« la sensibilité au prix est extrême »*.

La Compagnie Bleue propose une formule qui remplace le traditionnel forfait individuel d'adhésion par un système de clé que l'abonné peut prêter et qui, selon le principe « on ne paye que ce que l'on consomme », débite uniquement les heures de sport réellement effectuées. La facturation est variable, avec des périodes bleues, blanches et rouges, correspondant aux différentes tranches horaires. Pour impliquer l'ensemble du personnel dans la promotion du club, elle a mis au point un système incitatif : l'indexation du salaire sur la fréquentation de la salle. Reste à la société de trouver la quinzaine de millions de francs nécessaires pour financer les dix clubs qu'elle prévoit d'ouvrir en deux ans, afin d'atteindre rapidement un seuil critique.

DÉPÊCHES

■ **PSA PEUGEOT-CITROËN : le constructeur automobile** a réalisé un résultat net de 1,2 milliard de francs au premier semestre 1995, en hausse de 77 % par rapport aux six premiers mois de 1994, pour un chiffre d'affaires de 86,431 milliards de francs, contre 83,834 milliards de francs en 1994. PSA prévoit une baisse de 1 % des immatriculations de voitures particulières en France pour 1995 et s'attend à une très légère amélioration en Europe. Selon le groupe, *« les récents lancements de nouveaux produits* (406, Peugeot Expert, Citroën Jumpy) *devraient assurer ses positions, ainsi qu'une amélioration de son « mix-produit »*.

■ **ROCKEFELLER CENTER : le promoteur immobilier de Chicago**, Sam Zell, soutenu par General Electric et Walt Disney, a ouvert un nouveau chapitre vendredi 27 octobre dans la saga du Rockefeller Center, en offrant de racheter pour 1,16 milliard de dollars l'hypothèque qui pèse sur le célèbre complexe immobilier du centre de New York. M. Zell est en concurrence avec deux autres acquéreurs potentiels : un groupe mené par la banque Goldman Sachs, et, Gotham Partners, un actionnaire qui propose aux autres actionnaires d'effectuer une augmentation de capital.

■ **CHAUSSON : le tribunal de commerce de Nanterre**, devant lequel le constructeur Chausson a déposé son bilan en septembre 1993, a approuvé vendredi 27 octobre le plan social, d'un coût de 340 millions de francs (dont 100 à la charge de l'Etat), qui accompagnera la fermeture de l'usine de Creil (1 050 salariés), prévue d'ici fin mars 1996.

■ **UNION MINIÈRE : le groupe minier belge** a annoncé, vendredi 27 octobre, un plan de restructuration qui se traduira par 1 618 pertes d'emploi en Belgique et 212 en France. Ce plan prévoit aussi des investissements de 22 milliards de francs belges (3,7 milliards de francs) au cours des trois prochaines années.

■ **Allied Signal : l'équipementier automobile** a annoncé, vendredi 27 octobre, son retrait du secteur des polyéthylènes à haute densité (HDPE), dans lequel le groupe était présent via Paxon, une joint-venture avec Exxon. L'activité HDPE va être transférée entièrement à Exxon. Parallèlement, le groupe va réorganiser sa division de freinage assisté (ABS), chercher un partenaire et y supprimer 3 100 emplois.

British Airways devrait consolider ses bons résultats

SIR COLIN MARSHALL, président de British Airways, est de bonne humeur. Les comptes 1995 devraient bénéficier de l'amélioration de certains éléments qui avaient fortement pesé sur le groupe en 1994 sans l'empêcher d'afficher des résultats excellents à 327 millions de livres (2,6 milliards de francs) avant impôts. *« Nos filiales TAT et Deutsche BA perdront nettement moins d'argent en 1995 qu'en 1994 »*, assure Sir Colin Marshall, de passage à Paris. Les deux compagnies, dont BA détient 49,9 %, lui avaient coûté 720 millions de francs en 1994. Le plan de redressement drastique lancé par TAT en octobre 1993 a porté ses fruits : après avoir fermé ses lignes sur la Scandinavie et au départ de Nice, le groupe dirigé par Michel Marchais s'est recentré sur le marché national. Il y concurrence désormais Air Inter sur les liaisons Orly-Marseille et Orly-Toulouse. TAT a également dû céder des actifs (ses parts dans l'Aéropostale et dans TAT Express) pour se renflouer.

LE CAS US AIR

Deutsche BA, de son côté, a bien commencé l'année : elle a annoncé une hausse de 24,9 % du nombre de passagers transportés, à 1 112 000 personnes au cours du premier semestre de son exercice fiscal 1995-1996, d'avril à septembre. Le nombre de ses vols n'a dans la même période augmenté que de 4 %, ce qui traduit une amélioration du remplissage des avions et donc de la rentabilité de la compagnie allemande.

Enfin, le cas US Air, dont BA possède 24,6 % du capital, semble être en voie de règlement. *« US Air gagnera de l'argent en 1995 après six années consécutives de pertes »*, développe Sir Colin Marshall. Ce qui n'empêche pas British Airways d'envisager la cession de sa participation dans la cinquième compagnie américaine, actuellement courtisée par American Airlines et United Airlines.

« Il y a beaucoup trop d'acteurs dans le secteur aérien aux Etats-Unis, ajoute Sir Colin. *Une compagnie comme US Air doit affronter d'une part des mastodontes comme American Airlines, Delta Airlines ou United Airlines, qui détiennent chacune environ 20 % du marché, et d'autre part toutes les petites compagnies qui offrent des tarifs extrêmement concurrentiels et représentent également près de 20 % du marché américain. Je pense qu'un mouvement de concentration est inévitable. »*

British Airways ne souhaite pas se retirer du ciel américain. L'important est à ses yeux de conserver un accord de *code sharing* (vols couplés) avec une compagnie américaine. *« Nous préférerions maintenir cette relation commune avec US Air »*, précise le président de British Airways. Six cents passagers par jour transfèrent entre des vols US Air et BA sur les itinéraires réalisés en *code sharing*, ce qui a permis au groupe d'améliorer son bénéfice de 100 millions de dollars (environ 500 millions de francs) en 1994. Mais si US Air est cédé, BA souhaite passer un nouvel accord avec l'acheteur.

« Pour l'instant, toutes les solutions sont envisageables », dit Sir Colin. S'il s'agit de United, un problème pourrait se poser néanmoins dans la mesure où cette compagnie est déjà liée avec le concurrent allemand Lufthansa. Le PDG de Britsh Airways lance : *« Lufthansa et United ne sont partenaires que depuis peu et n'ont aucun accord de capital. »*

V. Ma.

Revue des valeurs

Semaine du 23 au 27 octobre 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
→	↘	↘	↘	↘
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **+ 0,1 %**

Statu quo

LA BOURSE DE PARIS a tout juste réussi à *« limiter la casse »* au cours de la semaine écoulée, et ce, essentiellement grâce à la séance de mercredi qui, avec un rebond de plus de 2 %, lui permet de terminer la période sur une avance de 0,1 %, l'indice CAC 40 gagnant 1,66 point, à 1 742,38 points.

Dès lundi, avant-dernière séance du terme d'octobre, pour la sixième séance consécutive, les valeurs françaises cédaient du terrain dans une mesure non négligeable (– 1,12 %). Ce nouveau recul devait d'ailleurs ramener la Bourse de Paris à son plus bas niveau de l'année. S'ensuivirent deux séances de hausse : mardi, jour de liquidation, l'indice CAC 40 a gagné 0,18 %.

Avec cette dernière avance, la liquidation s'est soldée par une perte de 3,71 %, après un recul de 7,66 % le mois précédent. Le lendemain, premier jour du terme de novembre, les valeurs françaises ont effectué un vif rebond.

LA BUBA « TOUJOURS PRÊTE »

Des déclarations de Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, selon lesquelles la banque centrale était *« toujours prête à une coopération internationale raisonnable »* face aux exagérations momentanées sur les marchés des changes, ont favorisé le redressement du dollar et, par contrecoup, celui du franc français.

Au terme des échanges, les valeurs ont gagné 2,31 %. Le reste de la baisse s'est effectué au cours des deux séances suivantes (– 0,57 % jeudi et – 0,67 % vendredi). Paradoxalement, la dernière de la semaine s'est effectuée à contrecourant du marché obligataire.

Les marchés de taux ont salué vendredi, dès l'ouverture, les déclarations effectuées la veille sur France 2 par Jacques Chirac en appréciant les grands objectifs définis par le chef de l'Etat. La réduction des déficits publics et la stabilité du franc sont les conditions requises pour une future détente monétaire et les opérateurs l'ont bien compris puisque ces déclarations ont eu un impact positif sur le franc et le Matif.

En revanche, les opérateurs estiment que la réduction des déficits passera forcément par une série de ponctions de tous ordres qui ne seront pas propres à relancer la consommation et pénaliseront les entreprises.

LE NOUVEAU MARCHÉ AVANCE

Du côté des valeurs, les résultats des entreprises ont encore donné l'occasion aux boursiers de manifester leur mauvaise humeur ou de décerner des satisfecits. En hausse, on relève le Comptoir des entrepreneurs, Filipacchi médias et Publicis, qui ont su tirer leur épingle du jeu. A la baisse, Intertechnique, Plastic omnium, la Compagnie des signaux et DMC.

Après deux tentatives infructueuses, le titre Nouvelles Frontières, qui n'avait pu être coté mardi 24 octobre sur le hors-cote (*Le Monde* daté 22-23 octobre) en raison d'une demande trop importante (75 titres demandés pour 10 offerts), a enfin pu l'être jeudi à 97 500 francs, soit 32,9 % au-dessus du prix d'offre initial, qui était de 73 350 francs.

Pour conclure, le nouveau marché boursier, qui à l'instar du Nasdaq américain va accueillir des entreprises françaises jeunes et de haute technologie et doit ouvrir ses portes en février 1996, a franchi une nouvelle étape de son plan de lancement avec la rédaction d'un projet de statuts relatifs à l'ensemble des règles d'organisation, a indiqué vendredi la Société du nouveau marché. Son capital initial a été porté à 20 millions de francs. La Société du nouveau marché a également décidé de créer un club des utilisateurs destiné aux intermédiaires financiers.

François Bostnavaron

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	20-10-95	23-10-95	24-10-95	25-10-95	26-10-95
RM	5 462 481	5 763 198	5 128 132	5 778 915	4 334 420
Comptant R. et oblig.	20 225 800	13 779 166	24 399 441	13 548 132	22 642 770
Actions	195 197	118 983	182 501	262 916	122 643
Total	25 883 478	17 885 329	29 710 074	17 502 943	27 099 833

INDICES

	23-10-95	24-10-95	25-10-95	26-10-95	27-10-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 192,46	1 193,99	1 217,89	1 212,89	1 205,13
SBF 250	1 155,11	1 156,31	1 176,60	1 172,22	1 164,80
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 721,14	1 728,21	1 764,12	1 754,72	1 742,38

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Eaux (Gle des)	3 349 454	1 560 490
Elf Aquitaine	4 254 077	1 429 832
L'Oréal	951 760	1 264 973
Alcatel Alsthom	2 634 847	1 179 084
LVMH Moët Vuitton	1 023 799	885 261
Sovac	1 303 873	866 947
Saint-Gobain	1 331 356	811 881
Danone	969 998	785 562
Carrefour	228 115	782 800
Michelin	2 836 372	612 484
Total	1 783 209	582 030
AXA	1 905 935	570 330
Société gle	850 974	562 058
Lafarge	1 698 995	542 563

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Comptoir Entrep. 1	+ 22,77
Filipacchi Medias 1	+ 9,58
Publicis 1	+ 8,88
Sélectibanque 1	+ 8,55
Gr. Zannier (Ly) 1	+ 7,88
Lagardère (MMB) 1	+ 6,44
Salvepar (Ny) 2	+ 6,38
SEITA 1	+ 5,85
BIC 1	+ 5,56
GFC 1	+ 5,58
Salomon (Ly) 1	+ 5,22
Nord-Est 1	+ 4,66
Lapeyre 1	+ 4,46
Eaux (Gle des) 1	+ 4,23

Valeurs en baisse	%
Intertechnique 1	– 15,60
Plastic-Omn. (Ly) 1	– 14,40
CS (ex-CSEE) 1	– 13,12
DMC (Dollfus Mi) 1	– 13,10
BIS 1	– 11,80
Crédit Local Fce 1	– 11,48
Coflexip	– 11,31
Damart 1	– 10,85
Castorama DI (Li) 1	– 8,82
Rexel 1	– 8,77
Galeries Lafayet. 1	– 8,67
Crédit Fonc. France 1	– 8,19
Jean Lefebvre 1	– 8,05
Club Méditerranée 1	– 7,92

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	27-10-95	Diff.
Bongrain	2 535	[illegible]
Danone	758	[illegible]
Eridania Beghin-Say	805	[illegible]
Fromageries Bel	4 600	[illegible]
LVMH	960	[illegible]
Pernod-Ricard	282,40	[illegible]
Remy-Cointreau	122	[illegible]
Saint-Louis	1 359	[illegible]

ASSURANCES	27-10-95	Diff.
AGF	134,10	[illegible]
AXA	262	[illegible]
GAN	130	[illegible]
SCOR SA	147	[illegible]
UAP	112,80	[illegible]

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	27-10-95	Diff.
Bouygues	504	[illegible]
Ciments français	204	[illegible]
Colas	820	[illegible]
Eiffage	687	[illegible]
Eurotunnel	7,40	[illegible]
GTM Entrepose	310	[illegible]
Imetal	566	[illegible]
Jean Lefebvre	308	[illegible]
Lafarge-Coppée	309,50	[illegible]
Poliet	385	[illegible]
Saint-Gobain	544	[illegible]
SGE	99	[illegible]

CHIMIE	27-10-95	Diff.
Air liquide (L')	800	[illegible]
Gascogne	474,90	[illegible]
Michelin	191,20	[illegible]
Plastic-Omnium	315	– 14,40
Rhône-Poulenc A	102,10	[illegible]
Roussel-Uclaf	807	[illegible]
Sanofi	307	[illegible]
Synthélabo	311,90	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	27-10-95	Diff.
Bertr. Faure (EBF)	152,60	[illegible]
BIC	468,70	+ 5,56
Chargeurs	990	[illegible]
Christian Dior	473,50	[illegible]
Clarins	444	[illegible]
DMC	204,20	– 13,10
Essilor Int.	869	[illegible]
Gr. André	376	[illegible]
Oréal (L')	1 134	[illegible]
Moulinex	93,50	[illegible]
Salomon	2 919	[illegible]
SEB	573	[illegible]
Skis Rossignol	1 295	[illegible]
Sommer-Allibert	1 295	[illegible]
Zodiac	655	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	27-10-95	Diff.
Bancaire (Cie)	445,50	[illegible]
BNP	182,40	[illegible]
CCF	290,70	[illegible]
Cetelem	741	[illegible]
Comptoir entrepr.	11,05	[illegible]
CPR	363	[illegible]
Créd. fon. France	84	– 8,19
Crédit local Fce	366,90	– 11,48
Créd. lyon. CIP	256	3,03
Crédit national	276,50	2,97
Société générale	519	2,72
SOVAC	606	1,84
UFB Locabail	370	[illegible]
UIC	55,30	2,98
Via Banque	155	+ 3,67

DISTRIBUTION	27-10-95	Diff.
Carrefour	2 844	2,90
Casino Guichard	138,50	2,96
Castorama Dubois	775	– 8,82
Comptoirs modernes	1 531	7,85
Damart	4 280	– 10,85
Docks France	742	5,38
Galeries Lafayette	1 400	– 8,67
Guilbert	579	5,06
Guyenne Gascogne	1 354	4,82
Pinault-Print. Red.	1 021	5,28
Primagaz	365	4,55
Promodès	1 172	[illegible]
Rexel	769	– 8,77

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	27-10-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	402,40	1,15
Alcatel-Câble	282	0,35
CS (ex-CSEE)	172,70	– 13,12
Intertechnique	384	– 15,60
Labinal	534	2,27
Legrand	787	4,25
Matra-Hachette	88,50	+ 4,21
Radiotechnique	252	+ 0,84
Sagem	2 651	7,81
Schneider SA	176,80	[illegible]
Thomson-CSF	95,55	4,65

IMMOBILIER ET FONCIER	27-10-95	Diff.
GFC	358,90	+ 5,58
Olipar	6,50	7,14
Rue Impériale	3 440	2,40
Sefimeg	315	4,62
Simco	388	1,02
UIF	401,80	3,16
Lucia	65	7,14
Silic	675	2,18
Sogeparc	635	3,25

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	27-10-95	Diff.
Bolloré Techno.	427	0,92
Cerus	62,80	6,35
CGIP	928	[illegible]
Eurafrance	1 610	1,89
Gaz et Eaux	1 810	2,16
Lagardère	89,95	+ 6,44
Marine-Wendel	390,10	1,34
Navigation mixte	675	4,25
Nord-Est	110	4,46
Paribas	249,70	0,48
Suez	173,90	3,54
Worms & Cie	214	1,85
Parfinance	172	1,77
Montaignes P. Gest.	–	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	27-10-95	Diff.
CarnaudMetalbox	199,30	1,87
Dassault Aviation	348	2,52
De Dietrich	245,90	+ 0,36
Fives-Lille	400	2,67
Legris Industrie	138,10	4,75
Métaleurop	54,05	6,81
Pechiney CIP	250	6,36
Pechiney Int.	109,30	4,52
Peugeot	604	4,58
Strafor Facom	580	3,93
Valeo	213	7,37
Vallourec	192,90	6,38

MINES D'OR, DIAMANT	27-10-95	Diff.
Anglo-American	277	1,64
Buffelsfontein	19,90	9,94
De Beers	133,70	4,50
Driefontein	55,50	6,56
Gencor Limited	16,55	2,07
Harmony Gold	42	0,23
Randfontein	26,80	6,78
Saint-Helena	34,80	7,20
Western Deep	138	[illegible]

PÉTROLE	27-10-95	Diff.
Elf Aquitaine	313,50	[illegible]
Esso	532	2,38
Géophysique	174,50	1,82
Total	295	1,20
BP France	125	1,56
Erap-Elf	275,60	9,45

SICOMI OU EX-SICOMI	27-10-95	Diff.
Bail Investiss.	805	1,22
Interbail	310	+ 2,64
Klépierre	560	– 0,17
Locindus	765	– 0,90
Sélectibanque	101,50	+ 8,55
Unibail	452	+ 0,55
Genefim	120	– 0,24
Immobail	210,80	– 1,83

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	27-10-95	Diff.
Accor	567	1,61
BIS	441	– 11,80
Canal Plus	822	– 2,72
Cap Gemini Sogeti	127,30	7,08
CEP Comm.	–	–
Club Méditerranée	380,90	– 7,92
Eaux (Gle des)	445	+ 4,23
Ecco	735	6,13
Euro Disney	16	+ 2,56
Filipacchi Médias	640	+ 9,58
Havas	313,90	[illegible]
Lyonnaise des eaux	436,20	+ 0,39
Publicis	320	+ 8,88
SITA	847	0,71
Sligos	416	– 1,65
Sodexho	1 225	2,46
SCAC Delmas	–	–
Dauphin OTA	171	5
OCF O. Gest. Fin.	–	–
TF1	504	+ 5,10
Technip	299	5,48

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	27-10-95	Diff.
6 % 1993-1997	99,63	+ 0,35
EDF-GDF 3 %	7 500	– 25
CNB 5 000 F	100,75	–
CNB Par. 5 000 F	–	–
CNB Suez 5 000 F	100,01	–
CNI 5 000 F	100,75	– 0,05

TOKYO

Indice Nikkei **– 4,52 %**

Rechute

LA BOURSE DE TOKYO a accusé le coup cette semaine, le scandale de la banque Daiwa affaiblissant le secteur bancaire en particulier et le reste de la cote en général. L'indice Nikkei, qui a aligné cinq séances consécutives de baisse, a perdu cette semaine 820,14 points, soit 4,52 % à 17 337,19 points, après avoir gagné 276,50 points huit jours plus tôt. *« Les investisseurs étrangers, principale force d'achat des derniers échanges, sont devenus vendeurs, alors que se créait une méfiance à l'égard de la santé du secteur bancaire japonais »*, a expliqué un agent de Yamaichi Securities. Le scandale de la banque Daiwa portant sur 1,1 milliard de dollars de titres à New York a nourri la méfiance à l'encontre des banques japonaises, déjà accablées par de lourdes dettes.

Le volume des échanges s'est établi à 334,9 millions d'actions par jour, contre 300,8 millions d'actions au cours de la semaine précédente. Selon le responsable d'une société de gestion, le marché est actuellement dans une phase de correction après la reprise observée depuis juillet. L'indice Nikkei devrait désormais évoluer autour des 17 000 points.

Indices du 27 octobre : Nikkei, 17 337,19 (contre 18 157,33) ; Topix, 1 388,43 (contre 1 445,73).

LONDRES

Indice FT 100 **– 1,51 %**

Apathique

L'ÉLOIGNEMENT de la perspective de nouvelles offres publiques d'achat (OPA) et la crainte d'une poursuite du ralentissement de la croissance britannique ont fait perdre à la Bourse de Londres son élan des derniers mois. Cette semaine, l'indice Footsie a reculé de 53,5 points pour terminer vendredi à 3 497,9 points, soit une baisse de 1,51 % en cinq séances. Le retour au calme sur le front des fusions-acquisitions, en particulier dans l'électricité et les services financiers, a fait perdre au marché le stimulant qui lui avait permis de franchir des sommets mi-octobre.

A cela se sont ajoutés des signaux plus préoccupants pour l'économie britannique. La dernière étude trimestrielle de la Confédération de l'industrie britannique (CBI) a ainsi montré une forte baisse de la confiance des dirigeants d'entreprise et un recul de la production manufacturière au cours des quatre derniers mois. Le PIB a, quant à lui, reculé à 2,4 % en rythme annuel au troisième trimestre contre 2,8 % trois mois auparavant. Selon les intervenants, la déprime aurait été plus importante sans le succès mercredi d'une adjudication de 3 milliards de livres de fonds d'Etat, qui a été souscrite 1,997 fois.

Indice FT 100 du 27 octobre : 3 497,90 (3 551,40).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **– 3,42 %**

Morosité

LA BOURSE DE FRANCFORT a connu une semaine difficile, partagée entre de fortes baisses et des hausses éphémères en raison des fluctuations sur les marchés des changes, de résultats décevants de plusieurs sociétés et de la révison à la baisse de la croissance allemande par les instituts de conjoncture. L'indice DAX a abandonné 3,42 % en cinq séances.

« Le marché des actions allemandes a évolué sous l'influence de la faiblesse du dollar, ainsi que dans la crainte d'une croissance somme toute plutôt faible », a souligné la West LB dans son rapport hebdomadaire. Mardi, les six grands instituts de conjoncture d'Allemagne ont abaissé leurs prévisions de croissance du PIB, à 2,25 % pour 1995 et à 2,5 % pour 1996.

Les résultats décevants de la Deutsche Bank et de la Commerzbank ont pesé sur le marché en fin de semaine. La Deutsche Bank, qui a affiché une hausse de 2,6 % de son bénéfice d'exploitation sur les neuf premiers mois de l'année, a déçu. Le titre a abandonné 4,15 DM à 61,95 DM sur une semaine. Commerzbank, dont le bénéfice d'exploitation a grimpé de 114,2 %, a également été boudé mais a abandonné seulement 5 DM à 319,50 DM.

Indice DAX du 27 octobre : 2 096,08 (contre 2 170,49).



NEW YORK

Indice Dow Jones **– 1,12 %**

Correction

WALL STREET a subi une nette correction à la baisse, les investisseurs ayant vendu les valeurs financières et technologiques, principaux moteurs de la montée en flèche de la Bourse américaine depuis le début 1995. L'indice Dow Jones a chuté de 53,11 points, soit 1,12 %, à 4 741,75 points sur la période. Le principal baromètre de Wall Street a accusé l'essentiel de ses pertes en milieu de semaine, perdant jusqu'à 85 points jeudi en cours de séance.

« Cela fait longtemps qu'on n'a pas eu de correction [à Wall Street] *et les détenteurs de portefeuilles ont réalisé de gros bénéfices »*, a indiqué Hugh Johnson, responsable chez First Albany. *« Ces deux facteurs créent beaucoup de nervosité parmi les investisseurs, qui n'hésitent pas à vendre. »* Aux prises de bénéfices se sont ajoutées jeudi les chutes de la Bourse de Mexico et du peso, en raison des incertitudes politiques au Mexique. *« C'est la volatilité du marché qui est troublante, pour les gros comme pour les petits investisseurs »*, a souligné M. Johnson. D'autres analystes estiment que, aujourd'hui, le marché manque de direction. Selon Steve Shobin, analyste chez Lehman Brothers, l'indice Dow Jones pourrait tomber jusqu'à 4 600 points, voire 4 550 points, niveaux auxquels il devrait bénéficier d'un fort soutien technique. Toutefois, certains analystes ne voient pas le principal indicateur descendre en dessous des 4 600 points.

Wells Fargo a terminé vendredi à 208 1/4 contre 222 3/4 la semaine dernière, First Interstate à 127 1/2 contre 137 3/4 et Nations Bank à 67 1/2 contre 70.

Indice Dow Jones du 27 octobre : 4 741,18 (contre 4 794,86).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	27/10	20/10
Alcoa	49,25	51,13
Allied Signal	43,63	44,13
American Express	41	41,50
AT & T	62,13	61,25
Bethlehem	13,50	13,38
Boeing Co.	64,75	66,25
Caterpillar Inc.	54,63	53,25
Chevron Corp.	46,38	48,13
Coca-Cola Co.	72,50	72,38
Disney Corp.	56,88	57,25
Du Pont Nemours & Co.	62,38	66,75
Eastman Kodak Co.	62,63	61
Exxon Corp.	74,75	75,75
Gen. Electric Co.	62,25	64,63
Gen. Motors Corp.	[illegible]	44,88
Goodyear T & Rubbe.	37,38	39,38
IBM	96,38	96,13
Intl Paper	37,13	37,50
J.P. Morgan Co.	78,38	79,75
McDonald's Corp.	43,63	47,50
Merck & Co. Inc.	58,13	60
Minnesota Mng & Mfg	58,50	56,50
Philip Morris	84,38	85,63
Procter & Gamble C	81,38	81
Sears Roebuck & Co.	34,13	36
Texaco	67,88	66,75
Union Carb.	39	39,25
Utd Technol.	88,25	87,75
Westingh. Electric	13,75	14,38
Woolworth	14,63	15,88

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	27/10	20/10
Allied Lyons	5,30	5,23
Barclays Bank	7,37	7,54
BAT industries	5,25	5,32
British Aerospace	7,07	7,32
British Airways	4,60	4,69
British Gas	2,39	2,52
British Petroleum	4,63	4,73
British Telecom	3,58	3,82
BTR	3,29	3,21
Cadbury Schweppes	5,20	5,26
Eurotunnel	0,93	0,92
Glaxo	8,40	7,96
Grand Metropolitan	4,32	4,53
Guinness	5,08	5,01
Hanson Plc	1,96	1,93
Great Ic	5,80	5,76
HSBC	9,13	9,35
Imperial Chemical	7,74	8,08
Lloyds Bank	7,89	7,82
Marks & Spencer	4,27	4,37
National Westminst.	6,27	6,46
Peninsular Orienta.	4,77	4,66
Reuters	5,57	5,83
Saatchi & Saatchi	0,84	0,98
Shell Transport	7,28	7,41
SmithKline Beecham	6,66	6,52
Tate and Lyle	4,48	4,40
Unilever Ltd	12,26	12,60
Wellcome	10,88	10,86
Zeneca	11,85	11,76

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	27/10	20/10
Allianz Holding N	2 492	2 606
BASF AG	301,90	310,80
Bayer AG	367,50	368,80
Bay Hyp & Wechselbk	32,85	34,13
Bayer Vereinsbank	38,70	39,50
BMW	731,50	758
Commerzbank	319,50	324,50
Continental AG	19,85	20,98
Daimler-Benz AG	689	691
Degussa	437	453
Deutsche Babcock A	138,50	146
Deutsche Bank AG	61,95	66,10
Dresdner BK AG FR	36,68	38,25
Henkel VZ	506	516
Hoechst AG	352,50	350,60
Karstadt AG	598	636
Kaufhof Holding	466	465
Linde AG	838	859
DT. Lufthansa AG	187,50	190,50
Man AG	397	413
Mannesmann AG	449	460,50
Mettallges AG	27,90	29,10
Preussag AG	397,50	407,50
RWE	481	497,75
Schering AG	98,40	99
Siemens AG	719	744
Thyssen	256,50	256
Veba AG	57,35	59
Viag	555	566
Wellag AG	810	1 036

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	27/10	20/10
Akai Elec.	313	312
Bank of Tokyo	1 460	1 530
Bridgestone	1 400	1 470
Canon	1 740	1 770
Daiwa Sec.	1 180	1 240
Fuji Bank	1 880	1 980
Hitachi Ltd	1 050	1 060
Honda	1 810	1 830
Japan Airlines	601	640
Kirin Brew	1 000	1 060
Kobe Steel	256	275
Matsushita El.	1 420	1 520
Mitsubishi Corp.	1 090	1 160
Mitsui Marine	603	806
Nikko Sec.	947	1 040
Nintendo	7 390	7 350
Nippon Steel	334	351
Nissan	680	752
Nomura Sec.	1 850	1 940
NTT	852 000	876 000
Pioneer	1 530	1 690
Sanyo	511	536
Sega Enterprises	5 340	5 790
Sharp	1 410	1 490
Sony	4 750	5 200
Sumitomo Bk	1 790	1 953
Suzuki Motors	1 020	1 090
Toshiba	733	753
Toyota	1 860	1 920
Yamaichi Sec.	528	567

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Nécessaire diversification

UN EMPRUNTEUR étranger de qualité qui s'adresserait maintenant au marché du franc *jouerait* sur du velours. Il aurait toutes les chances de remporter la faveur des nombreux investisseurs professionnels français.

La brusque détérioration des cours du Crédit foncier du début du mois d'octobre leur a fait sentir la nécessité de diversifier la composition de leurs portefeuilles de titres. Certaines signatures françaises y sont à l'évidence trop bien représentées. Or le cercle des *débiteurs qui sollicitent le marché* national est restreint et n'a guère tendance à s'élargir. Afin de remédier à la *situation*, on en vient donc à souhaiter ardemment la réouverture du compartiment de l'eurofranc, celui qui est susceptible d'accueillir des emprunteurs étrangers et qui est fermé depuis des semaines.

Le vigoureux redressement du franc, vendredi, et la remontée du prix des obligations françaises sont certes de bon augure. Mais, pour décider les emprunteurs étrangers, il faudra sans doute que la détermination des pouvoirs publics quant à la réduction des déficits se traduise dans les faits.

Ceux qui souhaitent conserver tel quel le produit d'une éventuelle transaction en francs jugent encore le marché français trop coûteux. *Ils attendent une nouvelle* baisse des taux d'intérêt à long terme.

Les autres, qui ne voient dans le franc qu'une monnaie de passage, et qui donc sont moins sensibles au niveau absolu des rendements, ne parviennent pas à conclure les opérations qui leur permettraient de déboucher dans d'autres devises à des conditions économiques.

DES ÉCUS POUR L'ALGÉRIE

Pour leur part, plusieurs emprunteurs français tiennent à multiplier *leurs sources de financement* et se tournent vers les marchés étrangers. Un compartiment les attire tout particulièrement, celui de l'eurodollar, où il est possible d'émettre des obligations subordonnées. Le rang de ces titres est inférieur aux autres, et donc ils reviennent plus cher à l'émetteur que les opérations classiques, mais ils ont l'avantage d'entrer dans le calcul des fonds propres.

Parmi les candidats à ce genre d'emprunt, il est beaucoup question du Crédit national, qui entend se procurer sous cette forme l'équivalent de 3 milliards de francs français. Cette somme correspond au prix de *l'augmentation* de 10 % à 85 % de sa participation au capital de la Banque française du commerce extérieur.

Sur le marché de l'écu, un projet mûri de longue date devrait se concrétiser durant la deuxième semaine de novembre. La Communauté européenne envisage de lever 100 millions d'écus pour une durée de sept ans afin de reprêter les fonds à prix coûtant à l'Algérie. Le montant est moins *élevé que prévu. On parlait il y a* quelques semaines de 155 millions. La différence représente le volume d'un autre prêt communautaire, dont le bénéficiaire est la Roumanie. Les ressources destinées à Bucarest ont été obtenues séparément, grâce à un crédit bancaire.

Parmi les euro-émissions de la fin du mois d'octobre, la plus remarquable a été celle de 2 milliards de deutschemarks et d'une durée de sept ans, effectuée pour le compte de la Banque européenne d'investissement (BEI). *L'affaire est une vraie réussite.* Son placement a été étendu, en Europe et en Asie.

Il était impossible de vendre les titres aux Etats-Unis car les euro-obligations ne sont pas immédiatement accessibles aux souscripteurs américains. La BEI offrait 6 pfennigs de plus que ce que rapportaient alors les obligations du Trésor allemand. La marge est plus mince que celle de 9 pfennigs qu'avait proposé la Banque mondiale en septembre à l'occasion de son emprunt de 3 milliards de DM et d'une même durée de sept ans.

Christophe Vetter

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Une détente spectaculaire et encourageante

A-T-ON ASSISTÉ, jeudi soir 26 octobre, sur l'antenne de *France 2, au dénouement* en direct de la crise monétaire et obligataire que connaissait la France depuis huit mois ? Les propos tenus par Jacques Chirac ont été très bien accueillis par les opérateurs des marchés financiers. *L'engagement* solennel du président de la République à réduire les déficits publics a, semble-t-il, réussi là où la loi de finances rectificative pour 1995 et le projet de budget pour 1996 avaient totalement échoué. Il *a rassuré* les investisseurs. *La réduction* de l'écart de rendement entre les emprunts d'Etat français *et allemands observée* vendredi 27 octobre a permis de mesurer objectivement le degré de satisfaction des marchés financiers. Il est revenu de 100 à 87 points de base (de 1 % à 0,87 %).

Ce premier mouvement est encourageant. La question est aujourd'hui de savoir si cet écart va se stabiliser à ce niveau, qui reste très élevé, ou continuer à se réduire. Les investisseurs internationaux ne vont sans doute pas se contenter des promesses présidentielles. Ils pourraient attendre l'annonce, à la mi-novembre, des mesures destinées à limiter le déficit des comptes sociaux pour se montrer pleinement rassurés et décider de revenir sur le marché des emprunts d'Etat français. La marge de diminution de l'écart de taux à long terme entre la France et l'Allemagne apparaît en théorie très importante lorsqu'on se souvient qu'il s'était établi à zéro point de base (0 %) à la fin 1993.

PAS DE PRÉCIPITATION

Les analystes doutent toutefois qu'on puisse *rapidement* retrouver un tel niveau. Même si les investisseurs sont persuadés que l'assai*nissement des finances publiques* françaises est bien en cours, la comparaison des niveaux de défi*cits et de dette* entre les deux pays, nettement à l'avantage de l'Allemagne, est de nature à empêcher un alignement des rendements français et allemands.

La baisse des taux d'intérêt à long terme en France pourrait également être *contrariée* par l'évolution du marché obligataire américain. Celui-ci a fortement baissé, vendredi, à la suite de l'annonce d'une *progression plus forte* que prévu du produit intérieur brut des Etats-Unis au troisième trimestre (+ 4,2 % en rythme annuel). Le rendement de l'emprunt à trente ans est remonté à 6,46 % (6,30 % une semaine auparavant).

La détente observée, vendredi, sur le marché monétaire français, a été elle aussi très spectaculaire. Elle est très directement liée au très net redressement du franc face à la monnaie allemande. Les taux d'intérêt à trois mois s'inscrivaient vendredi soir à 6,80 %. Ils étaient montés à plus de 7,5 % en début de *semaine. Les opérateurs espèrent* que la Banque de France lèvera rapidement le dispositif de crise mis *en place le 9 octobre.* Elle devrait toutefois rester vigilante et agir, comme elle en a l'habitude, sans précipitation.

Pierre-Antoine Delhommais

MATIF

Echéances 27-10	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	189 516	[illegible]	116,64	[illegible]	116,60
Mars 96	2 909	[illegible]	116,08	[illegible]	116,02
Juin 96	2	[illegible]	115,72	[illegible]	116,20
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	96 120	[illegible]	93,40	[illegible]	93,38
Mars 96	18 361	[illegible]	94,09	[illegible]	94,09
Juin 96	7 663	[illegible]	94,40	[illegible]	94,40
Sept. 96	3 539	[illegible]	94,40	[illegible]	94,38
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	1 009	[illegible]	87,14	[illegible]	87,14
Mars 96	-	[illegible]	-	[illegible]	86,24

DEVISES ET OR

Le franc et la lire en meilleure posture

L'INTERVENTION TÉLÉVISÉE du président de la République, jeudi soir, avait un objectif évident : convaincre les marchés de sa priorité de réduire dans les deux ans les déficits publics. Le but a été largement atteint, au moins dans un premier temps. En dépit de l'affaiblissement du dollar, le franc a regagné vendredi un terrain appréciable face au deutschemark. Il est passé en quelques heures de 3,5185 à 3,4761 francs pour 1 mark, un gain de plus de 4 centimes, et a retrouvé son niveau de début octobre.

La performance est d'autant plus nette que le contexte financier n'est pas particulièrement favo*rable. Après avoir joué pendant* quelques heures un rôle de monnaie refuge – à l'annonce du malaise cardiaque de Boris Eltsine –, le dollar a ensuite été victime d'un nouvel accès de faiblesse. La baisse du billet vert n'est jamais une bonne nouvelle pour le franc car, par ricochet, elle renforce le mark... et affaiblit la devise française.

Le dollar – qui s'échangeait vendredi soir à 101,40 yens, 1,3974 mark et 4,86 francs – a beaucoup souffert de la chute brutale du peso mexicain, qui a abandonné 5,7 % jeudi soir face à la monnaie américaine, sa plus forte baisse en une journée depuis le 10 janvier. La crise mexicaine battait alors son plein. *« La chute du peso est très inquiétante pour le dollar si elle doit perdurer, en raison de l'important engagement financier des Etats-Unis à Mexico »*, relève Alain Bellet, responsable des changes de la Banque française du commerce extérieur.

Ce retour de la défiance sur la monnaie mexicaine est la consé*quence de l'inquiétude croissante* des analystes sur la santé de l'économie du Mexique. Ils considèrent notamment que les espoirs de retour à la croissance l'an prochain risquent d'être balayés par la hausse continue des taux d'intérêt. Le retrait des capitaux étrangers s'accélère à nouveau et provoque une hausse des taux. Un véritable cercle vicieux. Dans un contexte très différent, l'intervention de *Jacques Chirac visait à briser un* autre enchaînement de méfiance à l'égard cette fois du franc et des *marchés financiers français. Les at*taques contre le franc ont alimenté au cours des dernières semaines *une hausse des taux qui rend méca*niquement plus difficile la réduction des déficits publics. Car des taux d'intérêt élevés *signifient* un coût plus important de financement de la dette et une moindre croissance, c'est-à-dire des rentrées fiscales plus faibles. Cette fois encore, il faut sortir d'une spirale dangereuse.

Au-delà de la réussite immédiate, il va falloir un peu de temps aux investisseurs pour se convaincre, non plus de la volonté, mais de la capacité du gouvernement à réduire les déficits budgétaires et sociaux. Les marchés attendent des actes, tout comme la Banque de France, qui peut tout de même se targuer d'avoir remporté un *joli succès*. Son gouverneur, Jean-Claude Trichet, s'est d'ailleurs empressé vendredi de saluer les propos de M. Chirac. *« La clarté et la netteté des orientations stratégiques qui ont été définies par le président de la République »* sont *« un élément de confiance d'une importance très grande »*, a-t-il déclaré sur RTL.

PRINCIPAL HANDICAP

La Banque de France affirme depuis de longs mois que le principal handicap de la France vient de l'importance des déficits. L'approche de l'échéance de la monnaie unique européenne y est pour beaucoup, puisque le déficit public et le niveau de la dette sont les critères de convergence les plus difficiles à respecter. Mais le déséquilibre budgétaire est un handicap considérable, même hors de toute considération européenne. Les gouvernements ne peuvent pas se soustraire à la pression *croissante des marchés* dont les déficits publics sont devenus la bête noire, en lieu et place de *l'inflation. Il y a neuf mois*, le candidat Jacques Chirac déclarait pourtant : *« Le gouverneur de la Banque de France n'est pas là pour indiquer au gouvernement quelle est la politique qu'il doit mener. »* Ce sont bel et bien les marchés financiers qui ont indiqué la politique à suivre.

Il n'y a pas que le franc qui semblait sortir de l'ornière en fin de semaine. La lire a connu un rebond considérable. Les milieux financiers ont chaleureusement applaudi jeudi au succès du chef de gouvernement italien, Lamberto Dini, qui est parvenu à déjouer une motion de censure menée par Silvio Berlusconi. Jeudi, dès le milieu de matinée, les marchés avaient compris que le vent tournait en faveur de M. Dini. La lire est remontée de 1 161 lires à 1 141,63 pour 1 deutschemark. Vendredi, la de*vise italienne consolidait* sa remontée à 1 139 lires pour 1 mark.

Le président de la Bundesbank, *Hans Tietmeyer*, a fait des déclarations remarquées en laissant entendre, mercredi, qu'il n'était pas *opposé à des interventions* sur les marchés. Un changement de doctrine pour l'Institut d'émission allemand, qui n'a jamais caché son peu d'appétit pour des interventions directes jugées peu efficaces. *« Des interventions ponctuelles peuvent parfois aider, surtout si elles sont le signe d'une opinion commune »*, a expliqué M. Tietmeyer.

Eric Leser

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 23 OCTOBRE AU 27 OCTOBRE

DEVISE	New York 27-10	New York 23-10	Paris 27-10	Paris 23-10	Zurich 27-10	Zurich 23-10	Francfort 27-10	Francfort 23-10	Bruxelles 27-10	Bruxelles 23-10	Amsterdam 27-10	Amsterdam 23-10	Milan 27-10	Milan 23-10	Tokyo 27-10	Tokyo 23-10
Livre	1,5815	1,5765	7,6940	7,7517	1,7839	[illegible]	2,2101	[illegible]	45,4365	[illegible]	2,4758	[illegible]	2519,33	[illegible]	160,44	[illegible]
$ E.U.	-	[illegible]	4,8650	4,9178	1,1280	1,1418	1,3975	[illegible]	28,73	[illegible]	1,5655	[illegible]	1593	[illegible]	101,45	[illegible]
Franc français	20,5550	20,3376	-	-	23,1860	23,2057	28,7256	[illegible]	5,9054	[illegible]	32,17883	[illegible]	327,4409	[illegible]	20,85303	[illegible]
Franc suisse	88,6525	87,6424	431,2943	438,9378	-	-	123,8918	[illegible]	25,4699	[illegible]	1,38785	[illegible]	1412,29403	[illegible]	89,93794	[illegible]
Deutschemark	71,5564	71,5717	348,1216	351,9181	80,7156	81,6633	-	-	20,5581	[illegible]	112,02147	[illegible]	1139,8927	[illegible]	72,59992	[illegible]
Franc belge	3,4807	3,4783	16,9335	17,1026	3,9262	[illegible]	4,8643	[illegible]	-	-	5,4490	[illegible]	55,44727	[illegible]	3,53115	[illegible]
Florin	63,8774	63,9182	310,7635	314,2857	72,0537	72,9306	89,2686	[illegible]	18,3520	[illegible]	-	-	1017,5663	[illegible]	64,80358	[illegible]
Lire italienne	0,00628	0,00625	3,0540	3,0731	0,7081	[illegible]	0,8773	[illegible]	1,8035	[illegible]	0,982737	[illegible]	-	-	0,063685	[illegible]
Yen	0,985707	0,994201	4,795466	4,913870	1,111878	1,140088	1,377526	1,396083	28,319369	[illegible]	1,543125	[illegible]	15,702316	[illegible]	-	[illegible]

L'OR

	Cours 20-10	Cours 27-10
Or fin (k. barre)	60 500	[illegible]
Or fin (en lingot)	61 250	[illegible]
Pièce française (20F)	351	[illegible]
Pièce française (10F)*	315	[illegible]
Pièce suisse (20F)	351	[illegible]
Pièce latine (20F)	351	[illegible]
Pièce tunisienne (20F)*	351	[illegible]
Souverain	454	[illegible]
Souverain Elisabeth II*	448	[illegible]
Demi-souverain*	277	[illegible]
Pièce de 20 $	2 365	[illegible]
Pièce de 10 $	1 192,50	[illegible]
Pièce de 5 $*	660	[illegible]
Pièce de 50 pesos	2 265	[illegible]
Pièce de 20 marks*	460	[illegible]
Pièce de 10 florins	366	[illegible]
Pièce de 5 roubles*	250	[illegible]

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIÈRES PREMIÈRES

L'embellie se prolonge pour les produits agricoles

SUCRE, CÉRÉALES, caoutchouc, cacao : les matières pre*mières agricoles déploient un bel* optimisme. La spéculation continue de battre son plein. Le sucre, fidèle à son histoire tumultueuse, stimule les fonds d'investissement qui multiplient les achats aussi soudains que volumineux. Les prix ont atteint au cours de cette semaine des cimes jamais atteintes depuis le mois d'avril de l'année dernière.

Au niveau mondial, le sucre est en surproduction patente – l'offre est de 118,9 millions de tonnes pour une demande de 115 millions de tonnes environ – mais les tenants de la filière semblent l'avoir oublié. Peu leur importe la situation internationale si pour l'heure, les disponibilités se font désirer. Le futur proche, de ce point de vue, ne leur paraît guère satisfaisant. Les conditions climatiques présentent cette *particularité étonnante : elles sont* trop bonnes ! L'Europe baigne dans la douce euphorie de l'été indien et les agriculteurs remettent au lendemain la récolte qui pourrait être effectuée le jour même. Il ne s'agit pas d'un « oreiller de paresse », les betteraviers savent qu'un ramassage ainsi retardé augmente la teneur en sucre des tubercules...

Ce n'est pas la seule raison de la tension des prix : le Brésil, troisième exportateur après *l'Union* européenne et l'Australie, éprouve quelques difficultés de livraison. Les opérateurs craignent que ses ventes ne soient réduites à néant. Les dockers menacent de faire la grève à la mi-novembre, au plus fort des embarquements.

Cuba constitue un problème *supplémentaire : malgré les investissements* massifs effectués par les organismes internationaux, la plus grande île des Antilles ne parvient pas à retrouver les niveaux de production d'antan. Son offre allait jusqu'à 8 millions de tonnes de sucre il y a une décennie ; elle atteindra péniblement 4 millions de tonnes cette année ; c'est du moins *le* pronostic de la plupart des analystes du secteur.

INQUIÉTUDES

La flambée des céréales – qui dure depuis des mois – obéit à d'autres facteurs. Les opérateurs sont en train de se fabriquer des frayeurs. Les organismes de statistiques comme le Conseil international des céréales (CIC) ou le Département américain de l'agriculture les alimentent. L'équilibre alimentaire de la planète, se demandent en substance les négociants, serait-il menacé ? Cette semaine, c'est *le Conseil* international des céréales qui révise ses prévisions et une nouvelle fois à la baisse. *Panique généralisée.* Non seulement la récolte mondiale actuelle s'avère médiocre mais celle *qui s'échelonne entre 1995 et 1996* sera encore plus désastreuse : le CIC l'estime à 526 millions de *tonnes, soit l'offre la plus faible* depuis 1988 où elle touchait carrément les bas-fonds (500 millions de tonnes).

Le maïs n'est *pas logé* à meilleure enseigne. Les Etats-Unis et le Mexique, les deux principaux exportateurs ont fait chuter la récolte globale de 14 millions de tonnes. Celle-ci ne s'établit plus qu'à 801 *millions de tonnes*. Parallèlement, les exportations en direction de l'Extrême-Orient vont bon train, ce *qui n'est pas précisément pour* refroidir les cours. Les prix devraient rester à la hausse, jusqu'à janvier 1996 au moins.

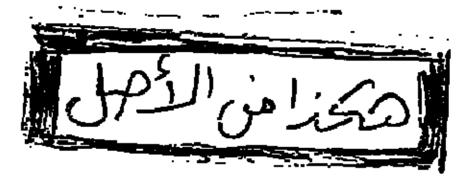
Les négociants se sont laissé surprendre en revanche par la spectaculaire hausse du caoutchouc. Une réflexion plus approfondie leur a fait deviner l'origine de cette brutale résurrection. L'Asie du Sud-Est, comme pour le bois, organise un rétrécissement de l'offre. Cette région produit les trois quarts de l'offre mondiale et les trois pricipaux exportateurs – dans l'ordre, la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie – n'ont pas eu de *mal* à organiser une petite pénurie, aidée en cela par des conditions climatiques difficiles. *Passés maîtres dans l'art* de manipuler les marchés, ils disposent *actuellement de suffisamment de moyens pour écouler leur* marchandise au compte-gouttes. Une fois les cours revigorés, les exportations reprendront *leur* rythme...

Contrairement à toutes les lois de la spéculation, les prix du cacao restent fermes. Pourtant, les opérateurs éprouvent un vif soulagement : les élections présidentielles en Côte-d'Ivoire se sont bien passées. D'ordinaire, sitôt le danger éloigné, les cours s'apaisent... à *moins que ne se profile une nouvelle menace*. Si la réélection de *Henri Konan Bédié s'est déroulée* dans un calme relatif, les négociants craignent cette semaine les *remous entre la Caisse de stabilisation* – survivante en dépit du désir des autorités d'amoindrir son rôle – et les exportateurs. Une donnée plus objective maintient les prix à la hausse : la récolte de la Malaisie (125 000 tonnes l'année dernière) s'établira probablement à son plus bas niveau depuis dix ans.

Marie de Varney

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	27-10	26-10
Dow Jones comptant	215,27	[illegible]
Dow Jones à terme	307,89	307,56
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 784	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2 696	2 745
Aluminium comptant	1 639	1 656,50
Aluminium à 3 mois	1 676	1 693
Plomb comptant	691	707
Plomb à 3 mois	676	686
Etain comptant	6 275	6 295
Etain à 3 mois	6 320	6 340
Zinc comptant	995	1 004
Zinc à 3 mois	1 017	[illegible]
Nickel comptant	8 700	8 900
Nickel à 3 mois	8 775	8 940
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent à terme	5,23	5,43
Platine à terme	424	419
Palladium	155,25	135,25
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	4,98	5
Maïs (Chicago)	3,34	3,36
Graine soja (Chicago)	6,65	6,66
Tourt. soja (Chicago)	205,60	206,80
P. de terre (Londres)	100	[illegible]
Orge (Londres)	107,60	111,15
SOFTS		
Cacao (New York)	1 329	1 326
Café (Londres)	2 545	2 314
Sucre blanc (Paris)		[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		
Coton (New York)	0,73	0,83
Jus d'orange (New York)	1,01	1,18



AUJOURD'HUI

COMMUNICATION

PARABOLES Deux mois avant le lancement des premiers bouquets de programmes numériques européens, l'enquête menée par l'institut ISL, pour le compte de l'organisation Eutelsat, indique que la France compte plus d'un million de foyers recevant la télévision par satellite. ● AVEC TRENTE POUR CENT de paraboles supplémentaires en un an, la réception directe est sortie du ghetto des amateurs éclairés pour atteindre le grand public. Au point de pouvoir dépasser le nombre des abonnés au câble en 1996. De plus en plus les foyers séduits par la parabole s'équipent pour recevoir les chaînes diffusées par deux satellites. ● L'ÉTUDE montre encore que les populations arabophones équipées de paraboles regardent à 90 % les chaînes de leur pays d'origine. Ces foyers ont fait le choix du satellite faute d'avoir trouvé ces programmes sur le câble.

Plus d'un million de foyers reçoivent la télévision par satellite

Une enquête réalisée par ISL montre qu'un cinquième des foyers équipés d'une parabole l'orientent vers le satellite qui diffuse les chaînes algérienne, tunisienne et marocaine

UNE ÉTUDE réalisée par l'Institut de sondages Lavialle (ISL), en collaboration avec Carat Expert, pour le compte de l'opérateur européen de satellite Eutelsat, met un terme aux spéculations sur la pénétration de la réception directe en France : selon cette enquête effectuée en trois vagues, de juillet à septembre, auprès de 6 000 personnes auxquelles s'ajoute un échantillon de 600 foyers arabophones, 1 040 000 foyers installés en France sont raccordés à une parabole individuelle ou collective.

L'enquête d'ISL donne la mesure de la pénétration du satellite au sein des populations arabophones. Parmi celles-ci, 208 000 foyers – soit 21 % du parc des antennes – reçoivent les programmes d'Eutelsat 2-F3 qui retransmettent les chaînes algérienne, marocaine et tunisienne. Ce satellite séduit 90 % des foyers arabophones détenteurs d'une parabole individuelle.

SÉGRÉGATION ÉCONOMIQUE

La réception par satellite semble aussi avoir passé le cap des premiers amateurs éclairés pour toucher le grand public. Pour preuve, en 1995, 25 % des foyers sont équipés d'une parabole à double tête qui permet de capter les programmes transmis par deux satellites. De plus, 7 % possèdent un équipement motorisé qui permet de balayer tout l'arc satellitaire, et 10 % déclarent déplacer manuellement leur antenne parabolique.

En plus du nombre des antennes paraboliques, un autre chiffre témoigne de l'engouement de plus en plus affirmé pour la réception directe. Selon l'étude ISL, de 1994 à 1995, les foyers parabolisés – ménages équipés ou reliés à une parabole – ont progressé de 30 %. A ce rythme, le satellite aura dépassé en 1996 le câble, qui comptait 1 239 771 foyers abonnés au 31 août 1995.

Ce mouvement devrait être dopé par le lancement, au premier trimestre 1996, des premiers « bouquets » de chaînes numériques en français de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et de Canal Plus. Pourtant, selon Eutelsat, le satellite ne provoque *« pas de concurrence très forte avec le câble »*. Aujourd'hui encore, les deux modes de réception se développent suivant *« une forte complémentarité, notamment géographique »*.

Câble et satellite semblent séduire les même populations, principalement les classes moyennes et supérieures. Ainsi, 45 % des foyers câblés ou parabolisés perçoivent des revenus intermédiaires mensuels compris entre 6 500 et 15 000 francs. Mieux, les ménages aux revenus supérieurs à 15 000 francs par mois représentent 22 % des abonnés au câble ou au satellite. Kits de réception – parabole et démodulateur – trop chers, abonnements aux réseaux câblés trop élevés ? Hormis les foyers arabophones, le « PAF de complément » ne trouve pas encore sa clientèle en deçà d'un revenu mensuel de 6 500 francs.

A cette « ségrégation » économique s'ajoute aussi une inégale répartition géographique. Ainsi, avec 18 % des adeptes, l'Est s'impose comme la région de prédilection du satellite. Pourtant ce territoire ne rassemble que 9 % de la population française.

YALTA AUDIOVISUEL

Avec 16 % des foyers parabolisés, pour 8 % des Français, l'ouest du Bassin parisien arrive en deuxième position. « Sous-équipé », l'ouest de la France occupe la lanterne rouge et ne réunit que 4 % des foyers parabolisés, alors que 13 % de la population française y est établie.

L'enquête ISL est l'illustration d'une sorte de « Yalta » du « PAF de complément » : au satellite les petites et moyennes agglomérations, au câble les villes de plus de 100 000 habitants. 67 % des foyers équipés d'une parabole sont établis dans des villes de moins de 100 000 habitants. Toutefois, 12 % des propriétaires d'antennes paraboliques sont installés à Paris, et 20 % dans des cités de plus de 100 000 personnes. Cette cohabitation câble-satellite donne la mesure de l'embarras des opérateurs des réseaux câblés.

Selon Eutelsat, le choix entre les deux modes de réception s'effectuera de plus en plus en fonction des *« critères économiques et de programmes »*. Une démarche illustrée par la progression du nombre des paraboles collectives : 271 000 depuis le début de 1995 contre 108 000 en 1994. A la périphérie des grandes villes, mais aussi en banlieue parisienne, aire géographique prioritairement dévolue au câble, des copropriétés, des lotissements, voire des grands ensembles, mettent câble et satellite en concurrence pour parfois choisir la parabole.

En France, les prix des matériels de réception évoluent avec l'accroissement du parc de paraboles. De plus en plus, les kits de base proposent, à des prix modiques (environ 1 000 francs), des installations fixes permettant de recevoir deux satellites. Pour le numérique, les professionnels (installateurs et revendeurs) semblent parier sur une combinaison Astra-Eutelsat. Au détriment de France Télécom qui, avec les satellites Télécom 2A et 2B, est encore aujourd'hui la position orbitale préférée des téléspectateurs français.

Guy Dutheil

Lexique

● **Satellite.** Pour « arroser » toujours les mêmes territoires, les satellites de télévision sont situés en orbite géostationnaire, à 36 000 kilomètres de la Terre. Vus du sol, ils paraissent ainsi immobiles.

● **Parabole.** Antenne de forme concave et elliptique qui concentre les émissions diffusées par un satellite. D'abord de grande taille (plus d'un mètre), leur diamètre se réduit d'année en année, grâce à l'apport des nouvelles technologies. Aujourd'hui, une envergure de 80 centimètres, voire 60 centimètres, est suffisante.

● **Compression numérique.** Empruntée à l'informatique, cette technique, qui transforme les émissions de télévision en suite de 0 et de 1, permet de multiplier par 8 ou 10 les capacités de retransmission des satellites en réduisant à l'essentiel le volume d'informations diffusées.

● **Bouquet.** Ensemble de chaînes diffusées par un opérateur depuis un même satellite. Canal Plus diffuse le bouquet Canalsatellite depuis le satellite Télécom 2A.

● **Double tête.** Installé à l'extrémité d'une parabole, ce système permet de capter deux satellites sans orienter la parabole.

● **Copositionnement.** Regroupement de plusieurs satellites sur une même orbite pour multiplier l'offre de programmes, par exemple Astra, qui regroupe 5 satellites sur la même position orbitale.

● **Répéteurs.** Fonctionnent comme des réémetteurs. Plus un satellite comporte de répéteurs, plus il peut diffuser de programmes.

Seize positions de satellites de TV au dessus de l'Europe

HOT BIRD 1 13° EST
EUTELSAT 2F1 13° EST
EUTELSAT 2F3 16° EST
ASTRA 1A-1B-1C-1D-1E 19,2° EST
KOPERNIKUS 3 23,5° EST
TURKSAT 1B 42° EST
INTELSAT 602 63° EST
INTELSAT 2F2 10° EST
INTELSAT 2F4 7° EST
THOR/INTELSAT 702 1° OUEST
TELECOM 2B 5° OUEST
TELECOM 2A 8° OUEST
TDF 1-2 19° OUEST
INTELSAT K 21,5° OUEST
INTELSAT 601 27,5° OUEST
HISPASAT 30° OUEST
PANAMSAT 45° OUEST

Infographie : Le Monde

Une parabole motorisée permet de balayer les seize positions orbitales réparties sur l'arc satellitaire. En France, les satellites Astra, Eutelsat et Télécom, postés à 19,2° est, 16° est, 13° est, 5° ouest et 8° ouest, regroupent la majorité des téléspectateurs.

Papier : la justice américaine soupçonne des pratiques antitrust

« LE DÉPARTEMENT de la justice examine la possibilité de pratiques antitrust dans le papier destiné à l'impression de presse », a déclaré vendredi 27 octobre un porte-parole de la chancellerie. De son côté, la Commission européenne a lancé, il y a six mois, une enquête sur l'augmentation du prix du papier journal, afin de déterminer s'il n'y avait pas entente entre producteurs papetiers (*Le Monde* du 28 avril).

Comme en Europe, l'enquête des services antitrust du département de la justice intervient après une série de plaintes exprimées par les groupes de presse à la suite d'une escalade des prix du papier. Cette hausse, qui a atteint près de 40 % depuis un an, a lourdement pesé sur les comptes financiers des journaux aux Etats-Unis. En effet, le papier représente environ 20 % des coûts d'exploitation des journaux et constitue le deuxième poste de dépense après les salaires. La hausse du papier a été tenue responsable de la liquidation du *Houston Post* et de la restructuration de la société Time-Mirror.

Pour les papetiers, la demande mondiale a fortement augmenté en raison de l'accroissement des pages publicitaires dans les journaux. Ce qui a entraîné une hausse des tarifs. Après avoir essuyé de très lourdes pertes ces dernières années, quand les prix étaient au plus bas, les industries de fabrication de papier journal feraient du « rattrapage ». Cette crise a favorisé une vague de concentrations du secteur, que la reprise des activités a ravivé aujourd'hui (*Le Monde* du 17 mai).

Le renforcement de CEP s'inscrit dans un contexte de concentration de la presse

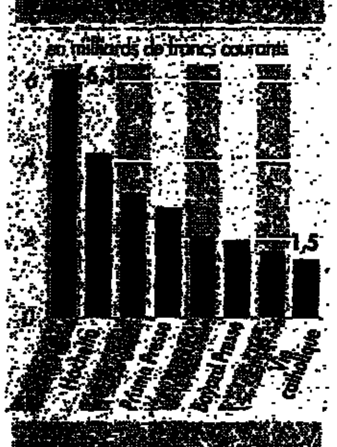
Après le groupe Hersant et les groupes industriels, voici venu le temps des groupes de communication

« BIG is beautiful » Le monde de la communication rêve aujourd'hui en grand. En grosses structures, en poids financiers et en économies d'échelle. L'accord entre Havas et Alcatel s'inscrit dans la lignée des mouvements entamés par la fusion de Disney et d'ABC, puis celle de Time-Warner et de Turner, aux Etats-Unis. A l'aune des grandes manœuvres des géants de l'audiovisuel, la presse – singulièrement en France – semble relever du petit commerce et de l'artisanat. L'opération Havas-Alcatel a donné naissance à un grand groupe de communication écrite – le sixième en Europe –, en renforçant considérablement CEP-Communication, dirigé par Christian Brégou, qui représente désormais 11,4 milliards de francs (*Le Monde* des 26 et 27 octobre).

En deux ans, CEP (Compagnie européenne de publication) a absorbé deux groupes prestigieux : L'Expansion, de Jean-Louis Servan-Schreiber et, aujourd'hui, celui de *L'Express* et du *Point*. Cette démarche s'inscrit dans un mouvement général de concentration, accéléré par la crise de la presse et la récession publicitaire. Il a été jusque-là dominé par deux tendances : l'arrivée des groupes étrangers sur le marché français et l'intrusion de grands groupes industriels (LVMH, Alcatel) dans la presse. Ces bouleversements ont pour l'instant davantage touché la presse magazine ou professionnelle que la presse quotidienne, à l'exception des titres économiques.

L'arrivée en France, en 1978, de Prisma Presse, filiale du géant allemand Bertelsmann, numéro 3 mondial de la communication, a révolutionné le paysage de la presse magazine, largement dominé par Hachette. Axel Ganz a rapidement créé un groupe puissant, en s'appuyant essentiellement sur une politique de création de titres. Prisma est devenu le numéro 2 de la presse magazine et s'est parfaitement intégré dans les structures professionnelles françaises. Si Bauer a raté son entrée, l'année 1994 a été marquée par l'arrivée du groupe britannique Emap, qui a successivement racheté les Éditions mondiales et les magazines grand public du groupe Hersant.

Les principaux groupes de presse en France



Le chiffre d'affaires global d'Hachette Filipacchi Presse (France et international) est de 8,7 milliards de francs.

Marqué par le rachat de *La Tribune Desfossés* par LVMH et par celui de *L'Express* puis du *Point* par Alcatel-Alsthom – sans parler de la fusion de Matra et d'Hachette ou, dans un autre domaine, de l'arrivée de Bouygues à TF 1 –, l'intrusion des grands industriels dans la presse a dominé le début des années 90. On évoquait le retour de la presse d'avant-guerre, aux mains des *« puissances de l'argent »*, avec les interrogations légitimes qui peuvent se poser sur l'indépendance d'un titre par rapport à ses actionnaires.

Si Bernard Arnault, le propriétaire de LVMH, semble loin d'avoir renoncé à d'autres ambitions dans la presse, le retrait d'Alcatel marque un reflux de cette menace. Chacun fait son métier, les industriels font de l'industrie et les professionnels de la communication de la communication. Voici venu le temps des groupes de communication.

Le mouvement de concentration va continuer. *VSD* (un chiffre d'affaires de 400 millions de francs) est en dépôt de bilan et devrait être repris par Hachette, Emap ou le groupe Amaury. La CLT a mis en vente *Télé-Star* et *Top Santé* (1 milliard de chiffre d'affaires), qui intéressent Emap. D'autres titres vont changer de mains.

REDISTRIBUTION DES CARTES

La presse quotidienne ne devrait pas non plus échapper à cette évolution. Plusieurs journaux régionaux ont un actionnariat familial et éclaté qui peut être remis en cause, lors d'héritages délicats. La plupart des journaux parisiens sont dans une situation fragile qui ne les met pas à l'abri de rachats quand ce n'est pas d'une disparition pure et simple. Hachette et Havas livrent bataille à *Nice-Matin*. Pierre Dauzier a réaffirmé qu'il était toujours intéressé par les journaux rhônalpins du groupe Hersant (*Le Monde* du 27 octobre).

Plus généralement, l'éventuel démantèlement du groupe Hersant risque d'entraîner la presse dans une vaste redistribution des cartes, dont personne ne connaît véritablement les règles du jeu ni les pièges. La presse quotidienne aujourd'hui est dans une situation périlleuse et paradoxale. D'un côté, des journaux isolés, et parfois menacés ; de l'autre, un groupe puissant, également en danger.

La presse, lors de sa renaissance en 1944, a combattu la concentration pour éviter les dérives de la *« presse pourrie »* d'avant-guerre et ses liens troubles avec les *« puissances de l'argent »*. Des décennies plus tard, ce furent la loi de 1984 et la création d'une commission pour la transparence et le pluralisme de la presse. Mais cet arsenal législatif n'a pas empêché la constitution et le développement du groupe Hersant, qui l'a bravé, et qui s'est construit, souvent grâce à des appuis politiques et au mépris de certaines rationalités économiques, ce qui lui vaut aujourd'hui de crouler sous les dettes.

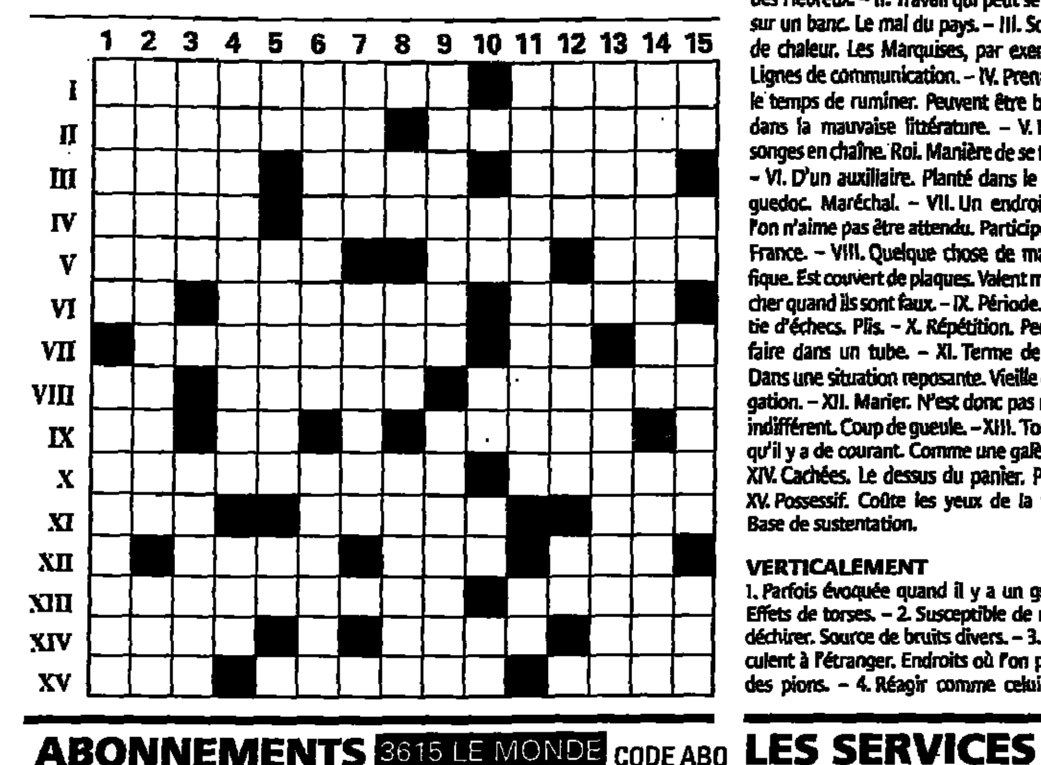
Force est de constater aussi que ces mêmes lois n'ont pas favorisé la création de groupes de presse quotidienne capables de contrebalancer la puissance du groupe Hersant, sans nuire pour autant à ce dernier et sans empêcher ensuite l'arrivée de groupes industriels. Aujourd'hui, sous le poids conjugué de la crise économique et de l'internationalisation des marchés, la concentration est là et semble inévitable, à quelques années de l'an 2000, dans un monde où la communication est un enjeu industriel. Avec les risques que cela comporte.

La loi exacerbée du marché et de la concurrence recèle des menaces identiques à celles que les législateurs de la Libération avaient tenté de conjurer : absence de pluralisme, perte d'indépendance, informations contrôlées par des puissances économiques, ou politiques, comme on a pu le voir en Italie quand Silvio Berlusconi était à la tête du gouvernement et d'un empire médiatique. Cela suppose une vigilance et une réflexion, sur le plan national comme au niveau européen, pour définir de nouvelles règles du jeu.

Alain Salles

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6680



HORIZONTALEMENT

I. Il faudrait être vraiment myope pour le prendre pour une fillette. Point de départ des Hébreux. – II. Travail qui peut se faire sur un banc. Le mal du pays. – III. Source de chaleur. Les Marquises, par exemple. Lignes de communication. – IV. Prenaient le temps de ruminer. Peuvent être beaux dans la mauvaise littérature. – V. Mensonges en chaîne. Roi. Manière de se tenir. – VI. D'un auxiliaire. Planté dans le Languedoc. Maréchal. – VII. Un endroit où l'on n'aime pas être attendu. Participe. En France. – VIII. Quelque chose de magnifique. Est couvert de plaques. Valent moins cher quand ils sont faux. – IX. Période. Partie d'échecs. Plis. – X. Répétition. Peut se faire dans un tube. – XI. Terme de jeu. Dans une situation reposante. Vieille obligation. – XII. Marier. N'est donc pas resté indifférent. Coup de gueule. – XIII. Tout ce qu'il y a de courant. Comme une galère. – XIV. Cachées. Le dessus du panier. Pic. – XV. Possessif. Coûte les yeux de la tête. Base de sustentation.

VERTICALEMENT

1. Parfois évoquée quand il y a un grain. Effets de torses. – 2. Susceptible de nous déchirer. Source de bruits divers. – 3. Circulent à l'étranger. Endroits où l'on place des pions. – 4. Réagir comme celui qui vient d'être saisi. En Yougoslavie. – 5. Interjection. N'eut pas de bons rapports avec sa famille. Préfixe. – 6. Qui fait donc de l'effet. Permet de rejeter la balle. – 7. Peut évoquer une grève. Vivent en Nouvelle-Zélande. – 8. Préposition. Sigle. Foncerai. – 9. Ne quittent pas les lieux. Donnent de la vie. – 10. Lui. Chef de file. Morceau de sucre. Symbole. – 11. Qui a l'éclat de la rose. Terme musical. – 12. Debout. Peuvent se mettre en boule. La moitié de cent. – 13. Coupé finement. Une façon d'exprimer les choses. – 14. On en fait usage coup par coup. Refuges. – 15. Quelque chose de moche. Un peu de silence ! Utilisait. Sont déconseillés aux aérophages.

SOLUTION DU N° 6679

HORIZONTALEMENT

I. Soumois. – II. Ristourne. – III. Emérites. – IV. Tu. Es. – V. Il. Criant. – VI. Cachet. Sa. – VII. Etat. Ilet. – VIII. Nef. Avisé. – IX. Curages. – X. Erèbe. Thé. – XI. Sassées.

VERTICALEMENT

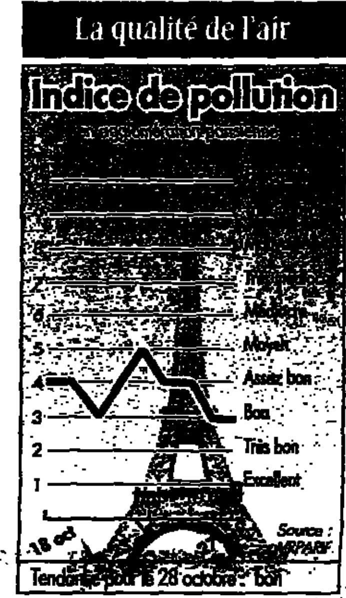
1. Réticences. – 2. Simulateur. – 3. Osé. Cafres. – 4. Utrecht. Aba. – 5. Roi. ré. Agés. – 6. Nutritive. – 7. Ore. Liste. – 8. Insensés. Hé ! – 9. Se. Statères.

Gay Brouty

PARIS EN VISITE

Mardi 31 octobre

■ **LE QUARTIER BOILEAU-EXELMANS** (60 F), 11 heures, sortie du métro Exelmans, côté rue Claude-Lorrain (Vincent de Langlade).
■ **LE QUARTIER DE LA HUCHETTE** et de Saint-Séverin (40 F), 11 heures et 15 heures, place Saint-Michel, devant la fontaine (Emilie de Langlade).
■ **DU MOULIN DE LA POINTE** au cimetière de Gentilly (60 F), 14 h 30, sortie du métro Maison-Blanche (Vincent de Langlade).
■ **LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS**, 14 heures (50 F + prix d'entrée), devant l'entrée, côté square Robert-Montagne (Institut culturel de Paris) ; visite pour les jeunes, 14 h 30 (27 F + prix d'entrée), place du Puits-de-l'Ermite (Monuments historiques).
■ **MARAIS** : synagogues et quartier juif (55 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Christine Merle).
■ **MUSÉE MARMOTTAN** : exposition de Le Brun à Vuillard, 14 heures (50 F + prix d'entrée), (Mme Cazes) ; 14 h 30 (45 F + prix d'entrée), (Didier Bouchard) ; 15 heures (50 F + prix d'entrée), 2, rue Louis-Boilly (Pierre-Yves Jaslet).



IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Les trains de la misère

UNE GUERRE placée sous le signe de l'exode et de la déportation devait naturellement se terminer par de nombreux déplacements de population : retour, rapatriement. Dans toute l'Europe on ne parle que de convois, de transports, et la traversée de l'Allemagne en offre actuellement un bien curieux spectacle.

Le cadre, c'est la gare allemande, restes écroulés de lourds bâtiments modernes ou gothiques qui dressent vers le ciel des pans de murs, amas de pierres et de ferrailles, rails tordus, ponts qui plongent dans les rivières et que remplace une étroite passerelle de bois. Sur le sol, sur les toits, des hommes, des femmes et des enfants, en silence, relèvent et se passent de main en main des pierres.

A droite, un train qui brûla encombre encore de ses carcasses de wagons ce qui fut le quai d'une gare, plus loin toutes les vitres d'une verrière sont encore écrasées sur les voies. Les fils électriques forment des lassos, et des torches seules éclairent la nuit, ou bien ces feux de bois qu'allument entre quatre pierres les innombrables réfugiés qui habitent ces lieux d'enfer.

Je dis bien habitent, car ce sont des stations de dix, douze, vingt-quatre heures parfois que doivent faire dans les gares les trains de civils allemands. Je ne crois pas, en cette longue traversée d'Allemagne, avoir rencontré un train de voyageurs. Les civils n'ont droit qu'aux trains de marchandises, en surcharge des wagons déjà pleins.

Si bien qu'on croise de noirs amas de houille couverts de corps grelottants, ou bien des trains de madriers entre lesquels roulent et s'endorment des corps d'enfants et de femmes vêtues de pantalons masculins, à peine distinctes de leurs compagnons, eux couverts des uniformes verts ou gris de la Wehrmacht « démobilisée » !

Anne Jacques
(30 octobre 1945.)

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. : 16 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 501 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire
Signature et date obligatoires
Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
PP. Paris DTN
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels. 33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ. Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régies Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BELGIQUE.** Suite à un appel à la grève lancé par les syndicats de cheminots, la Belgique était privée de trains vendredi 27 octobre. La plupart des gares ont été fermées et les trains internationaux sont restés bloqués aux frontières. – *(AFP.)*
■ **ETATS-UNIS.** United Airlines s'est associée à Resort Express et à Colorado Mountain Express pour proposer cet hiver à ses passagers arrivant à Denver un service de transfert en minibus entre l'aéroport et plusieurs stations de ski. La compagnie américaine effectue chaque jour au départ de Roissy-Charles-de-Gaulle deux vols vers Denver *via* Chicago ou *via* Washington.
■ **PAYS-BAS.** Les pêcheurs de la côte nord des Pays-Bas ont noté au cours des derniers jours la présence accrue de requins. D'après l'observatoire marin de Texel, Ecomare, ces requins inoffensifs qui fréquentent surtout les eaux de l'Irlande ont dû s'égarer dans les eaux jouxtant les Pays-Bas et l'Allemagne. – *(AFP.)*

MÉTÉOROLOGIE

A la suite de mouvements sociaux à Météo-France, nous sommes dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Douceur et humidité

UNE DÉPRESSION peu creuse se déplace du golfe de Gascogne vers le nord-est de la France, en apportant beaucoup de nuages et d'humidité sur la France, mais grâce au flux de sud-ouest, toujours de la douceur.

Dimanche matin, les nuages seront porteurs d'ondées, voire localement d'orages, du Languedoc-Roussillon au Massif central, à la Bourgogne, au Bassin parisien, à la Normandie et à la Bretagne. Dans l'après-midi, ces nuages s'étendront aux régions s'étendant du Nord - Pas-de-Calais au nord-est, au massif alpin, à la Côte d'Azur et à la Corse. Ils pourront encore donner quelques ondées isolées. Ces régions auront connu auparavant un ciel variable en matinée, avec des bancs de brouillard. A l'arrière de cette zone perturbée, des éclaircies se développeront dès le matin du Val de Loire au Poitou-Charentes, au Limousin et au Bassin aquitain. Là aussi, des bancs de brouillard sont probables en début de journée. Dans le courant de la journée, les éclaircies gagneront le Centre, le Massif central. Elles seront interrompues par de rares averses qui auront un caractère orageux sur la chaîne pyrénéenne.

Les températures minimales s'échelonneront entre 10 et 12 degrés sur la moitié nord (localement 8 sur l'extrême nord) pour atteindre 14 à 16 degrés sur les régions méridionales. L'après-midi, il fera 16 à 18 degrés près des frontières du nord, 18 à 20 degrés du Val de Loire au Centre, 20 à 24 degrés plus au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

CARNET

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Marion LEGRAND

est née le 21 octobre 1995.

Elle est le seizième arrière-petit-enfant de

Germaine
et
Abraham CHERCHEVSKY

disparus dans les camps nazis en 1943 et 1944.

Mariages

Marie-France et Eugène Joackim PAPASTRATIDÈS
ont la joie de faire part du mariage de leur fille

Sophie-Eva
avec
Bertrand MAZUR

à Lyon, le 30 septembre 1995.

390, rue François-Giraud,
69400 Villefranche-sur-Saône.

Anniversaires de mariage

Isabelle et Marc,
Hélène et Olivier,
Charles et Pierre-Emmanuel,
souhaitent beaucoup de bonheur à

Maurice et Lise

pour leurs quarante ans de mariage.

Décès

Michelle MATHON,
née Leca,

a quitté les siens le 23 octobre 1995.

De la part
Du général d'armée (CR) Edouard Mathon,
son époux,
De ses neveux et nièces,
petits-neveux et petites-nièces,
De ses filleuls et filleules,
De sa famille, ses alliés, ses amis et amies,

tous réunis dans une immense tristesse.

Selon sa volonté, ses obsèques ont été célébrées en la seule présence de ses proches.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, place Saint-Michel,
75006 Paris.

– Serge et Anita Boccara,
Nina Boccara Claude,
Claudette Boccara,
ses enfants,
Jean-Philippe, Nicolas, Olivier et Cécile,
ses petits-enfants,
Les familles Boccara, Tourchik, Vinograde, Athurion,

ont la tristesse de faire part du décès de leur très chère

Jeanne BOCCARA,
née Tourchik,

survenu le 16 octobre 1995, dans sa quatre-vingt-neuvième année, à son domicile.

Les obsèques ont eu lieu le 23 octobre, dans l'intimité familiale, selon sa volonté.

65, rue du Ranelagh,
75016 Paris.
21, avenue du Docteur-A.-Netter,
75012 Paris.
27, rue Gay-Lussac,
75005 Paris.

– Sa famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacqueline PORQUIER,
née Demouy,

survenu le mardi 17 octobre 1995.

– Le président,
M. Didier Raoult,
Et le personnel de l'université de la Méditerranée (Aix - Marseille-II),
ont le très grand regret de faire part du décès de

M. Michel QUILICI,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
chef du service de Parasitologie,

survenu le 24 octobre 1995.

– Le 25 octobre 1995, auprès de son mari Eric Gautier,
De ses amis,
Et de sa famille,

Valentine SENTIER-DEVOS

s'est éteinte doucement, à trente-deux ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée ce samedi 28 octobre, en l'église Saint-Roch, à Paris-1er.

– Claude Mawas et ses enfants, Olivier, Pierre et Judith,
Romain Delgado Chalbaud,
son demi-frère,
Rebeca Leiva de Castro Gomez
et ses fils, Raul, Luis et son épouse Carole Leal Curiel,
Ses proches amies Catherine Cot, Marinette Wyss, Jocelyne Hossenlopp et Virgina Betancourt Valverde,
Africa Sanchez,
son soutien de tous les jours depuis tant d'années,

ont la tristesse d'annoncer le décès à Paris, brutalement, dans son appartement, de

Elena DELGADO CHALBAUD BERLIAND,

le 24 septembre 1995, dans sa cinquante-neuvième année.

Elle rejoindra, au cimetière militaire de Caracas, ses parents.

[Elena était la fille de Carlos Roman Delgado Chalbaud Gomez, président de la junte militaire de gouvernement (novembre 1948-novembre 1950) et de Lucie Berliand Barbalat. En désaccord avec Perez Jimenez, à propos des discussions tendant à convoquer des élections générales, dissoudre la junte et offrir la présidence à un candidat acceptable par les partis politiques et les forces armées, Carlos Delgado, après avoir été séquestré, fut lâchement assassiné le 13 novembre 1950, dans des circonstances encore inconnues, en particulier sur les commanditaires du crime. Elena accompagna sa mère en exil à Paris, ne pouvant rejoindre à New York leur mère et grand-mère, Dora Barbalat Levine. Lucie et sa fille Elena ont vécu depuis cette date à Paris. Nous souhaitons rappeler le souvenir de « El Popo Rojo ». Salvador de La Plaza, qui soutint le moral de Lucie au début de son exil, à une date où la presse nord-américaine la traitait de « veuve hystérique ».]

8, rue des Cinq-Cents,
13007 Marseille.

– Alain et Maryse Sutra,
ses enfants,
Gabrielle Sutra,
sa sœur,
Carole, Romain,
ses petits-enfants,
Tristan,
son arrière-petit-fils,
Jean Colardeau,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel SUTRA,

survenu dans sa quatre-vingt-douzième année, à Paris, le 26 octobre 1995.

L'incinération aura lieu dans l'intimité.

121, rue de Turenne,
75003 Paris.

– Le docteur et Mme Simon-Daniel Kipman,
ses enfants,
Aurélien, Amélie, Lise, Haï,
ses petits-enfants,
Mme Raymonde Rignault,
sa sœur,
M. Michel Natkovitch,
son neveu,
Et ses enfants,
Toute la famille,
Et ses amis,
La société l'Entraide fraternelle,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Nathan KIPMAN,

survenu le 26 octobre 1995, à Paris,

et vous rappellent le souvenir de son épouse,

Anna Kipman,

décédée le 14 août 1995.

Les obsèques auront lieu le lundi 30 octobre 1995.
On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 16 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jean-Claude et Liliane Vié,
ses enfants,
Stéphane Vié,
son petit-fils,
Gisèle et Fernand Cafférato,
André François,
sa belle-sœur et ses beaux-frères,
Ses neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille,
font part du décès à l'âge de quatre-vingt-cinq ans de

Emile VIÉ,
volontaire de la Résistance,
ancien de Rawa-Ruska,
croix du combattant.

L'inhumation a eu lieu sans cérémonie religieuse dans le caveau de famille du cimetière de Saint-Thibéry, le vendredi 27 octobre 1995.

6, rue Paul-Valéry,
34120 Pézenas.
56, rue Stendhal,
75020 Paris.

Anniversaires de décès

– Le 29 octobre 1994,

Jean-Pierre BOURGIN
(INA Paris 1964)

nous a quittés.
Il reste toujours présent pour ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a dix ans, le 30 octobre 1985,

David GRUNBLATT

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé se souviennent.

– Il y a vingt ans, le 28 octobre 1975,

Jean PICARD

nous quittait.

Il est toujours présent dans le cœur de sa famille.

– Le 30 octobre 1992, il y a trois ans.

Stéphane

nous a quittés, mais son amour et son souvenir vivant ne nous quittent jamais.
Aujourd'hui, notre pensée va vers tous ceux qui lui étaient chers.

Cristina et Lise,
Alain et Christiane THIOLLIER.

Communications diverses

ASSOCIATION LOUIS-MERLIN DONNEURS DE SANG DE L'HÔPITAL BROUSSAIS

Assemblée générale extraordinaire

Le conseil d'administration de l'association, ne pouvant, faute d'éléments, convoquer les membres individuellement, se voit dans l'obligation de recourir à l'annonce par voie de presse.
Ils sont donc priés d'assister à l'A.G.E. qui se tiendra mardi 14 novembre, à 20 heures, en l'église sise 149, avenue Gabriel-Péri, à Malakoff.
L'ordre du jour portera essentiellement sur l'avenir de l'association.
Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième A.G.E. se tiendra le 12 décembre 1995, à 20 heures, à la même adresse.

Le président, Dr Sion Levy

Soutenances de thèses

– **M. R. Wulfman** soutiendra sa thèse de doctorat à l'école pratique des hautes études en Sorbonne : « **Charité publique, finances privées ; Vincent de Paul, saint et gestionnaire** » le samedi 4 novembre, 14 h 30. Le jury est composé de MM. J. Bérenger, J. Forget, A. Laingui, de Mme D. Gourevitch, directeur, et du père A. Dodin, c.m. Il se réunira salle Gaston-Paris, escalier E, 1er étage.

EXPOSITION La Corée du Sud ne se révèle plus seulement ce pays étonnamment performant en matière d'économie. Depuis quelques années, elle l'est aussi en matière de culture, par exemple, dans le domaine de l'art contemporain. Celui-ci est partout, dans de nouveaux musées et de nouvelles fondations, dans des galeries et des entreprises, à Séoul, mais aussi dans les grandes villes du pays. ● À KWANGJU, les Coréens viennent d'organiser une biennale internationale d'art contemporain qui, pour une première, n'a rien à envier aux grandes messes occidentales. ● LES ENTREPRISES PRIVÉES règlent en grande partie la vie culturelle du pays. Notamment le géant de l'électronique Samsung, qui se spécialise dans l'achat d'art minimaliste et de vidéo, qu'il expose à la galerie aménagée dans son luxueux siège au centre de Séoul.

La Corée du Sud se lance à la conquête du monde de l'art contemporain

La ville de Kwangju organise la première biennale du genre en Extrême-Orient, signe de la volonté de la péninsule d'asseoir son hégémonie culturelle dans cette région d'Asie

KWANGJU
de notre envoyée spéciale

Depuis les Jeux olympiques de 1988, et les manifestations culturelles qui les accompagnaient, notamment un grand symposium de sculpture à Séoul, les Coréens n'ont cessé d'affirmer leur présence sur les terrains de l'art contemporain en Occident, comme en Asie du Sud-Est. L'ouverture, cette année, de son pavillon dans les jardins de la Biennale de Venise est un exemple de leur détermination à prendre place dans les grandes rencontres artistiques occidentales. Comme la biennale qu'elle vient d'organiser sur son propre territoire, à Kwangju, qui révèle son ambition de prendre le leadership culturel au bon moment en Extrême-Orient, où aucune manifestation de ce genre n'avait encore eu lieu.

Le Japon l'avait tenté, mais n'avait pas réussi à orchestrer une manifestation d'envergure internationale, comme l'est cette première biennale montée à la hâte, dit-on, mais dont le résultat n'a pas tellement à envier aux autres grandes messes du genre. Il est vrai que les Coréens ont mis le paquet. Voulant donner une dimension internationale à la manifestation, ils se sont entourés de consultants et de commissaires d'Europe et d'Amérique, et y ont mis beaucoup d'argent : 22,75 millions de dollars (plus de 111 millions de francs), dont un peu plus de 13 millions ont servi à la construction d'un bâtiment pour l'accueillir. On estime aujourd'hui que, à sa fermeture, le 20 novembre, elle pourra comptabiliser 1,8 million d'entrées : un chiffre qui devrait faire rêver les Vénitiens.

Comme au Japon, ce sont les entreprises qui règlent ici la vie culturelle du pays

Comme au Japon, ce sont les entreprises qui règlent ici la vie culturelle du pays. Celles-ci sont plus engagées dans le financement de la biennale que l'Etat (5 millions de dollars), et presque autant que la ville (9,25 millions de dollars), au travers de plusieurs conglomérats, parmi lesquels Kumho, qui fabrique des roues de voitures (3,75 millions de dollars), et Nasan, orienté vers le vêtement et la mode (2,5 millions de dollars).

L'engagement des entreprises dans l'art n'est pas nouveau. Ce qui l'est, c'est cette fièvre d'art contemporain, qui les atteint toutes, grandes et petites. Ainsi du géant de l'électronique Samsung qui, après avoir acheté de l'art ancien, puis des artistes occidentaux comme Rodin, Moore ou Maillol, s'intéresse à l'art d'aujourd'hui, notamment aux minimalistes et à l'art vidéo. Il finance des expositions d'envergure internationale, comme cette biennale de sculpture contemporaine présentée cet automne dans la galerie aménagée dans son luxueux immeuble du centre de Séoul, qui réunissait des artistes comme Tony Cragg, Jannis Kounellis, Bruce Nauman, James Turrell, Rebecca Horn, Li U-fan ou Moon Jo. Samsung sponsorise par exemple des projets coûteux de Nam June Paik, et versera 100 000 dollars pour la prochaine Biennale de Lyon, qui sera consacrée aux nouveaux médias.

A Séoul, l'art est le signe de la bonne image des entreprises. Une vingtaine ont déjà leur musée ou envisagent d'en créer un, ont leurs propres conseillers artistiques et leurs démarcheurs à l'étranger qui font les foires, aujourd'hui plus volontiers celles de Bâle, ou la FIAC, plutôt que celles de Los Angeles où de Nice, qui les ont d'abord attirées... On peut citer l'exemple de Kolon, un conglomérat à dominante de produits chimiques, électroniques, mode et textile, dont le PDG aime l'art, et le pratique – il a même installé un atelier à côté de son bureau. Il a une collection de quatre cent vingts tableaux et rêve d'en avoir cinq mille. Il s'intéresse à la jeune création et profite de ses voyages d'affaires pour enrichir son musée, dominé par des œuvres russes et sud-africaines.



Installation vidéo (1978) de l'artiste coréen Park Hyun-ki.

Pour les Occidentaux, cette situation est une aubaine. Pour Paris, en particulier, où les Coréens vont volontiers faire leur marché, parce que les prix y sont dans l'ensemble plus bas *(Voir ci-contre « L'Eldorado des galeries parisiennes »)*. En 1996, la Corée sera le pays invité à la FIAC. Vingt directrices de galeries de Séoul ont décidé de visiter en groupe le prochain Salon des arts graphiques actuels (SAGA). Mais si la Corée entretient depuis longtemps un lien culturel privilégié avec la France, les lois et la dynamique du marché pourraient ne pas jouer en faveur des valeurs contemporaines françaises reconnues à travers quelques ténors, comme César ou Arman. Ceux-ci, avec Yves Klein, Viallat ou Venet ont été parmi les premiers artistes occidentaux en Corée. Aujourd'hui ils sont en forte concurrence avec les Américains.

La galerie Hyundae, la plus ancienne des grandes galeries de Séoul a bâti peu à peu sa réputation en prenant dans son giron les plus grands artistes coréens, de Whanki et Lee Ung-no – les pères de la modernité en Corée –, à Paik. Après avoir accueilli César, elle est en train de s'ouvrir plus largement, plus systématiquement, à de grands artistes occidentaux, par exemple Bruce Naumann et Vito Acconci. Elle s'en donne d'ailleurs les moyens en construisant un nouvel espace de 2 000 mètres carrés à côté de sa galerie, le long du parc national, près du centre culturel français, qui semble faire tout ce qu'il faut pour désespérer les amateurs coréens en mettant à l'honneur, dans sa vitrine, Pierre Bellemare et Bernard Tapie.

Un peu plus loin sur le même trottoir, la Galerie Kukje, qui n'a pas plus de dix ans d'existence et le vent en poupe, expose des artistes comme Kiefer, Caro, Liberman, Chamberlain et Sol LeWitt. Quand sur la rive gauche dans l'autre quartier, la Galerie Seomi, fondée en 1989, présente depuis deux ans des artistes comme Shapiro, Dan Flavin, Soto, Samaras ou Don Judd. En fait, les sculpteurs sont partout, ce n'est pas un hasard, c'est que depuis 1994 a été votée une loi équivalant à notre 1 % culturel, qui favorise les achats d'œuvres importantes, et rend l'essor artistique manifeste.

Geneviève Breerette

Une manifestation en trois dimensions

Cinq expositions tentent de répondre aux demandes internationales, nationales et locales

KWANGJU
de notre envoyée spéciale

Installée à la périphérie de Kwangju, dans un grand parc voué à la culture abritant notamment le musée municipal, le musée folklorique et un nouveau bâtiment construit tout spécialement, la Biennale internationale d'art contemporain affiche un programme bien dosé susceptible de répondre à toutes les demandes : internationale, nationale et locale.

Sa dimension internationale, elle la trouve d'abord dans une exposition intitulée « Beyond the Borders » (au-delà des frontières), qui réunit plus de quatre-vingts artistes de tous les continents, dont la sélection confiée à divers commissaires, coréens et étrangers (par exemple Jean de Loisy pour l'Europe de l'Ouest), reflète très correctement la création d'aujourd'hui, sa mouvance, sa capacité à jouer de tous les médias, à faire feu de tout bois. Avec ses hantises, ses images du corps agressé, ses thèmes : ceux de la maladie, des manipulations génétiques, de l'écologie. Elle fait penser à Aperto, la défunte exposition des jeunes de la Biennale de Venise, avec quelque chose en plus : un climat réellement mondialiste, un contenu plus évidemment social, des attitudes plus authentiques tenant parfois à la maladresse des œuvres proposées dans le désordre même de leur mise en place dans un espace qui n'était pas rodé.

Réalité virtuelle, lasers, musique électronique et Internet...

Autre volet international : l'exposition InfoART. Orchestrée par le gourou de l'art vidéo : Nam June Paik, Coréen de New York. C'est un panorama touffu des rencontres entre l'art et la technologie, avec beaucoup d'artistes asiatiques, des vidéos (de Laurie Anderson, Peter Campus, Paul Garrin ou Godard à Pierrick Sorin), des installations hypersophistiquées. Avec réalité virtuelle, lasers, musique électronique et Internet...

Moins spectaculaire, moins bruyante surtout, apportant sa dose d'histoire, l'exposition « L'art comme témoin » ou l'art face à l'histoire, un sujet dans l'air, n'est pas très grande mais bien faite. En deux parties, la première réunissant un choix judicieux d'œuvres européennes de l'entre-deux-guerres, autour de la guerre d'Espagne (avec Picasso, Gonzalès, Masson, Miro, Fautrier, Matta, Lam, Tatline...) ; la seconde réunissant des œuvres depuis 1945 (Erro, Boltansky, Gormley, Paul Garrin, Music, Diégo Rivera, Serrano, Cindy Sherman, Kiki Smith...). Dans la foulée, une autre exposition, importante localement : « Kwangju - En mémoire de Mai » réunit une trentaine d'artistes qui se sont souvenus de la tragédie de mai 1980. On y trouvera notamment Lee Ung-no, un des premiers modernistes coréens, qui montre une foule paniquée qui rappelle le style de Michaux, et qui échappe à ce qu'il ne faut pas faire : des images de circonstance, où le pinceau révolté, emporté par le désir de montrer l'horreur, peut engendrer des catastrophes de pâtes.

Quant à la dimension nationale, elle est un peu partout, en particulier dans cet « au-delà des frontières », où les Coréens ne sont pas mal servis, leurs installations, un rien emphatiques parfois, se voyant bien. Mieux que l'exposition spécifiquement vouée à l'art contemporain coréen, un peu oubliée dans un coin, qui réunit une trentaine d'artistes, des bons et des mauvais, comme partout.

G. B.

L'eldorado des galeries parisiennes

LES CORÉENS sont en passe de devenir un mythe. A chaque foire d'art, les galeristes guettent leur passage. Dans un marché sinistré, leurs achats sont un ballon d'oxygène. Au point que Séoul est devenu l'eldorado de l'art contemporain. Les Coréens viennent faire leurs achats en Europe, et en France notamment, pour une bonne raison : ce n'est pas cher. Profitant de la crise actuelle, ils peuvent choisir les meilleures œuvres et les négocier au meilleur prix.

Enrico Navarra, galeriste avenue Matignon, réalise 80 % de son chiffre d'affaires avec l'Asie. La Corée représente 30 % à elle seule. *« Mais mon chiffre d'affaires a été divisé par huit depuis 1990 ! »*, s'empresse-t-il de préciser. *« Autant dire que les achats d'art contemporain, même par les Coréens, restent marginaux. Mais pour nous, ils sont vitaux. »*

« UNE TRÈS BONNE IMAGE »

Enrico Navarra commerce avec le Japon depuis quinze ans, et avec la Corée depuis sept ans. *« La Corée a le même potentiel que le Japon jadis. Seulement, on ne sait pas quand cela va réellement démarrer. Avec eux, il y a des règles à connaître. Ainsi, il faut impérativement passer par les marchands locaux pour vendre. C'est long, il faut être sur place et rencontrer les gens. Mais la Corée construit beaucoup. Une architecture moderne appelle un art moderne, et je montre là-bas des artistes susceptibles de réaliser des œuvres monumentales, ou d'intégrer leur art à l'architecture. Je crois que nous n'en sommes qu'au début, et que les Français sont assez bien placés. Nos concurrents américains ne sont pas encore très actifs, et nous avons en Corée une très bonne image, celle d'un pays de culture. La culture coréenne est elle-même millénaire. Ainsi, le marché est un peu plus facile à pénétrer pour les artistes français que pour d'autres. La culture française est presque un stéréotype là-bas : l'automobile, c'est Mercedes, mais l'art, c'est Paris. »* Pour l'instant.

Ha. B.

De nouveaux talents au théâtre de la Bastille

Hans Van den Broeck, Alain Platel et Jérôme Bel débutent une saison consensuelle



CHORÉGRAPHE belge, inconnu en France, Hans van Den Broeck sera à découvrir avec *Everyman*, sorte de tableau de famille dont le centre est l'absence de la mère. Alain Platel, après son succès de la saison dernière, reviendra en janvier 1996, montrer les recherches qu'il a entreprises sur le monde de l'enfance : *Moeder et Kind*. Jérôme Bel, nous le connaissions danseur, le voilà chorégraphe. C'est le corps du danseur qu'il place au cœur de sa danse : il commence par le déshabiller, par le mettre à nu. Plus d'artifice ni de dérobade possible : après seulement, la danse peut émerger. Jean-Marc Adolphe, journaliste et programmateur, a décidé de renouer avec des choix hardis, risqués peut-être, mais « *inattendus et surprenants* ». Donc ouvrir l'œil pour ne pas manquer Christophe Haleb, Paco Decina, Robert Seyfried, le Groupe Dunes, Irène Hultman...

★ Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mo Bastille et Voltaire. Hans Van den Broeck, 21 heures, le 28 octobre. Jérôme Bel : 21 heures, du 2 au 4 novembre. Tél. : 43-57-42-14. 70 F et 100 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Danses sacrées du Tibet (Monastère de Shétchèn)
Accompagnées de cymbales, trompes, hautbois et tambours, les danses sacrées du monastère de Schétchèn mettent en scène un cerf, des êtres célestes ou les maîtres de cimetière. Elles sont la quintessence de la tradition bouddhiste tibétaine, tradition en péril depuis l'occupation chinoise.
Auditorium des Halles, Forum des Halles, niveau-2, Porte Saint-Eustache, Paris-1er. 20 h 30, les 28 et 29 octobre ; 17 heures, le 29. 80 F et 100 F.

Paris Latin Salsa, avec Ralph Thamar (1re partie : Ricoson)
Cuivres frétillants, percussions canailles : du son et de la salsa, avec deux groupes au tonus contagieux. Pour ouvrir le bal, Ricoson, de Cuba, des anciens de chez Celina Gonzalez ou Elia Revé. Ensuite, Paris Latin Salsa, belle brochette de caïds du tempo latino, avec en invité spécial, l'enjôleur Ralph Thamar.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. 21h 30, le 28. Tél. : 42-31-31-31. 137 F.

Gary Thomas Hip-Hop Project
Saxophoniste de jazz consciencieux, à l'occasion habile, Gary Thomas s'est mis à son tour au rap. Les paroles laissent passer leur lot de *yo* et *motherfucker*, le fond musical tient du hip-hop et de la soul chic. La scène donnera peut-être un semblant de vie à cette entreprise qui sur disque s'est révélée assez banale.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, les 28 et 29. Tél. : 42-00-14-14. 100 F.

Nikko
Plus de dix ans après sa mort, Marley allume encore des rêves dans la tête de nombreux jeunes musiciens. Ceux-ci trouvent dans le reggae la pulsation idéale pour dire leurs humeurs. Ainsi le Guyanais Nikko, qui après quelque temps passé au sein de Universal Youth, vole désormais en compagnie de Ying Yang Band.
Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-9e. Mo Pigalle. 20 heures, le 28. Tél. : 44-92-77-66. 80 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DRAGON BALL Z (à partir de mardi 31 octobre)
Film japonais de Shigeyasu Yamauchi
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

LE GARÇU (à partir de mardi 31 octobre)
Film français de Maurice Pialat
UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

MORTAL KOMBAT
Film américain de Paul Anderson
VO : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

THE GARDEN
Film britannique de Derek Jarman
VO : Accatone, 5e (46-33-86-86).

3 STEPS TO HEAVEN
Film britannique de Constantine Giannaris
VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).

UNDERGROUND
Film européen de Emir Kusturica
VO : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G.- de-Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
VF : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

WATERWORLD
Film américain de Kevin Reynolds
VO : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
VF : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

A LA VIE, A LA MORT ! (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES ANGES GARDIENS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
AU TRAVERS DES OLIVIERS (iranien, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BYE-BYE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ÇA TOURNE A MANHATTAN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
CARRINGTON (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CÉRÉMONIE (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12).
LE CONFESSIONNAL (Can.-Brit.-Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CORPS INFLAMMABLES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CORRIDOR (lituanien, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LE COUVENT (Fr.-Por., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
CYCLO (*) (Fr.-vietnamien, v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DOLLAR MAMBO (Mex.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
ED WOOD (A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
L'ENFANT NOIR (Fr.-guinéen, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le République, 11e (48-05-51-33).
EXOTICA (*) (Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA FLEUR DE MON SECRET (Esp., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA FOLIE DU ROI GEORGE (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
FORGET PARIS (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES HABITANTS (Hol., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).
LA HAINE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
LE HUSSARD SUR LE TOIT (Fr.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LAND AND FREEDOM (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LISBONNE STORY (All.-Por., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MI-FUGUE, MI-RAISIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr., v.f.) : Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LE PETIT MUSÉE DE VÉLASQUEZ (Can.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LE PLUS BEL ÂGE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE REGARD D'ULYSSE (Gr., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
LE ROI LION (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
SAUVEZ WILLY 2 (A., v.f.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
SUR LA ROUTE DE MADISON (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
TRAQUE SUR INTERNET (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
TROIS JOURS (lituanien, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
USUAL SUSPECTS (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).

LES REPRISES

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CHAUSSURES A SON PIED (Brit., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24).
DRÔLE DE DRAME (Fr., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
LAURA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LOS OLVIDADOS (Mex., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LA NUIT AMÉRICAINE (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
PAS DE LARMES POUR JOY (Brit., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ULTIME RAZZIA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
UN CHIEN ANDALOU (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 12 h.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) samedi 20 h 10.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 21 h.
HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN (It., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) dimanche 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 22 h 20.
LADY HAMILTON (Brit., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) dimanche 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 22 h 20.
LE LIVRE DE LA JUNGLE (Brit., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
METROPOLIS (All.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 22 h.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) dimanche 12 h.
LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 11 h 50.
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 15 h 15.
THX 1138 (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 0 h 25.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.
ZELIG (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 18 h 30.

FESTIVALS

ADOLFO ARRIETTA, CINÉASTE POÈTE (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). les Intrigues de Sylvia Couski, sam. 11 h 45 ; Flammes, dim. 11 h 45.
AVANT-PREMIÈRE, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Un bruit qui rend fou, lun. 22 h 15.
AVANT-PREMIÈRE, Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77). Le Garçu, à partir de mardi 31 octobre, lun. 20 h 30.
BUNUEL, ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h ; La Voie lactée, sam. 12 h.
BUSTER KEATON, CHORÉGRAPHE DU RIRE, Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65). Les Fiancées en folie, sam. 14 h 05, 16 h 05, 20 h 05 ; Le Cameraman, dim. 14 h 05, 16 h 05, 20 h 05 ; Les Trois Ages, lun. 14 h 05, 16 h 05, 20 h 05 ; La Croisière du Navigator, mar. 14 h 05, 16 h 05, 20 h 05.
CARY GRANT, UN SÉDUCTEUR EN NEUF COMÉDIES (v.o.), Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65). Indiscrétions, dim. 18 h, 21 h 55 ; Allez coucher ailleurs, mar. 18 h, 21 h 55.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). Qu'est-ce que j'ai fait pour mériter ça !, dim. 11 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). La Splendeur des Amberson, sam. 12 h ; Macbeth, lun. 12 h, mar. 12 h.
CLOUZOT FILME KARAJAN, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). 5e Symphonie de Beethoven, lun. 20 h 30.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). James Baldwin : The Price of the Ticket, lun. 16 h 30, mar. 14 h ; Jorge-Luis Borges, lun. 18 h, mar. 14 h ; Tentative de lecture : Jean Reverzy, sam. 18 h, lun. 14 h ; La Chanson du guetteur, sam. 14 h, lun. 20 h ; Les Lieux de Marguerite Duras, sam. 16 h ; En remontant la rue Vilin, sam. 22 h 15, dim. 16 h, lun. 22 h ; Un homme qui dort, dim. 14 h 15 ; Henri Thomas, mar. 16 h ; La Pudeur ou l'impudeur, sam. 20 h 30, dim. 18 h, mar. 18 h ; Sans soleil, dim. 20 h ; Une trop bruyante solitude, mar. 20 h.
ÉGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Lachine, sam. 14 h 30 ; Programme de courts-métrages muets, sam. 17 h ; Gare centrale, dim. 14 h 30 ; Salama va bien, dim. 17 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Journal intime, dim. 12 h 05 ; Bianca, lun. 12 h 05.
FILMS D'ÉCOSSE 700 (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Venus Peter, mar. 14 h ; Gregory's Girl, dim. 16 h ; Petits Meurtres entre amis, dim. 18 h, mar. 22 h ; L'Espion noir, mar. 20 h ; Local Hero, mar. 18 h ; Le Nom de la rose, sam. 16 h 30, lun. 19 h ; La Mort en direct, sam. 19 h, lun. 16 h 30 ; Rob Roy, sam. 21 h 30, lun. 14 h, 21 h 30 ; Highlander, sam. 14 h, dim. 20 h ; Prague, dim. 14 h, mar. 16 h ; Scotch Myths, dim. 22 h.
LA GRANDE ÉPOQUE DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). One, Two, Three, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : L'Impossible Mr. Bébé, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Comment tuer votre femme, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Deux têtes folles, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES INDÉPENDANTS AU REPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Pas très catholique, lun. 20 h 30.
INGMAR BERGMAN (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). les Fraises sauvages, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; Persona, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; Sourires d'une nuit d'été, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; Une leçon d'amour, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, sam. 12 h, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangere, sam. 20 h ; l'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
MUSIQUE ET CINÉMA MUET, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). Entr'acte, sam. 15 h ; Les Rapaces, dim. 15 h.
LA NUIT HALLOWEEN (v.o.), Racine Odéon, 6e (43-26-19-68). La Nuit des masques, mar. 0 h ; Vendredi 13, Jason en enfer, mar. 1 h 30 ; L'Exorciste, mar. 3 h.
QUATRE FILMS DE PIERRE ZUCCA, Le République, 11e (48-05-51-33). Rouge Gorge, lun. 18 h 30 ; Roberte, mar. 18 h 30.
SACHA GUITRY, CINÉASTE, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Faisons un rêve, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h 10, 22 h 15 ; Quadrille, dim. 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h 10, 22 h 15 ; le Diable boiteux, lun. 14 h 10, 16 h 30, 19 h 40, 22 h ; Désiré, mar. 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h 10, 22 h 15.
TROIS TRÈS GRANDS CLOUZOT, Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65). Le Corbeau, sam. 18 h, 21 h 55 ; Quai des Orfèvres, lun. 18 h, 21 h 55.
LES VISITEURS DU NOIR (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Le Parrain, 2e partie, sam. 13 h 30, 17 h, 20 h 30 ; Le Parrain, 3e partie, dim. 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 ; Règlement de comptes, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Un après-midi de chien, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Le Détective (1967-1968, v.o. s. t. f.), de Gordon Douglas, 16 h 30 ; Banana Split (1943, v.o. s. t. f.), de Busby Berkeley, 19 h ; l'Ile aux plaisirs (1943, v.o. conférence de Michèle Lagny mar.), de Walter Lang, 21 h.
MARDI
L'Ile aux plaisirs (1943, v.o.), de Walter Lang.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
L'invention de la figure humaine : A travers le miroir (1961, v.o. s. t. f.), d'Ingmar Bergman, 17 h ; La Valse des pantins (1983, v.o. s. t. f.), de Martin Scorsese, 19 h 30 ; Twin Peaks (1991, v.o. s. t. f.), de David Lynch, 21 h 45.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Hommage à l'Institut Lumière : le Déserteur (1933, v.o. s. t. f.), de Vsevolod Poudovkine, 14 h 30 ; Dani, Michi, Renato und Max (1987, v.o. s. t. f.), de Richard Dind, 17 h 30 ; Le Grondement dans la montagne (1954, v.o. s. t. f.), de Miko Naruse, 20 h 30.
LUNDI
Hommage à l'Institut Lumière : Passe-Montagne (1978), de Jean-François Stévenin, 14 h 30 ; Cécile est morte (1943), de Maurice Tourneur, 17 h 30 ; Fièvre sur Anatahan (1953, v.o. s. t. f.), de Josef von Sternberg, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Musiques et images contemporaines : les années 50 : M is for Man, Music, Mozart (1991, v.o. s. t. f.), de Peter Greenaway ; Ligeti (1993), de Judith Kele, Michel Follin et Arnaud de Mézamat ; Jupiter (1988), de Maurice Frydland, 14 h 30 ; L'Ecoute musicale (1992), de Miroslav Sebestik, 16 h 30 ; William Forsythe au travail d'André S. Labarthe, 19 h ; Allemagne 90 (1991), de Jean-Luc Godard, 21 h.
MARDI
Côté rue, côté cour : Boléro (1982), de Jean Boyer, 14 h 30 ; Rue de l'Estrapade (1953), de Jacques Becker, 16 h 30 ; 18, rue Popincourt de Pastal Laethier ; Le Crime de M. Lange (1936), de Jean Renoir, 19 h ; Séance découverte ; Les Mardis de la Scam, 19 h ; Echange souhaité (1983), de Juan Carlos Tabio, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Je, tu, il, elle de Chantal Akerman, 15 h ; News From Home (1977), de Chantal Akerman, 17 h.
MARDI
Letters home (1986), de Chantal Akerman, 19 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moinx de 16 ans.

هكذا من الأصل

LE MONDE / MARDI 31 OCTOBRE 1995 / 3

SAMEDI 28 OCTOBRE

TF 1

20.45 Divertissement : Les Années Claude François.
Présenté par Jean-Pierre Foucault. Avec C. Jérôme, Patrick Juvet, Gilbert Montagné, François Valéry, le Chœur de l'armée française, Kathleen.

22.45 Téléfilm : Avec les compliments d'Alexa.
De Lorenzo Lamas.

0.25 Magazine : Formule F1.

1.05 Journal, Météo.

1.15 Programmes de nuit.
Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.) ; 1.40, TF 1 nuit (et 2.40, 3.20, 3.55) ; 1.50, L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 2.50, Histoires naturelles ; 3.30, L'Aventure des plantes ; 4.05, Musique ; 4.40, Formule 1 à la Une : Grand Prix du Japon en direct de Suzuka.

FRANCE 2

20.45 Divertissement : Faites la fête.
Présenté par Michel Drucker.
Thème de cette deuxième émission de la saison : la fête du cinéma.

23.05 Sport : Boxe.
Championnat d'Europe des poids plume : M. Labdouni (France)-B. Hardy (Grande-Bretagne).

0.20 Transat, Journal, Météo.

0.32 Les Films Lumière.

0.35 Programmes de nuit.

FRANCE 3

20.50 ▶ Téléfilm : Une page d'amour.
De Serge Moati, d'après Zola, avec Miou-Miou, Jacques Perrin

22.25 Les Dossiers de l'Histoire.
L'Affaire Ben Barka, avec les témoignages de Jacques Derogy, Jean François Kahn, Philippe Bernier et le colonel Finville.

23.30 Météo, Journal.

23.55 Magazine : Musique et compagnie.
Présenté par Alain Duault. Phil Glass.

0.55 Musique Graffiti.
Sonnet de Pétraque, Il Penseroso, de Liszt, par Lazar Berman, piano (15 min.).

M 6

20.40 Série : Aux frontières du réel.
La Colonie [1/2] et [2/2].
De Nick Mark et Rob Bowman, avec David Duchovny, Gilliam Anderson.
Mulder reçoit les avis de décès de trois médecins qui ont tous péri dans d'inexplicables incendies. Ces trois hommes étaient de véritables sosies.

22.45 Série : Les Contes de la crypte.

23.15 Magazine : A l'ouest d'Edern.
Présenté par Jean-Edern Hallier.

0.30 Série : Les Professionnels.

1.25 Boulevard des clips (et 6.15).

3.30 Rediffusions.
Fréquenstar (Yves Lecoq) ; 4.20, Frank Sinatra ; 5.15, Culture pub ; 5.45, Starnews

CANAL +

20.30 Téléfilm : La Justice des autres.
De Michael Switzer

22.20 Documentaire : L'Heure de la piscine.
De Valerie Winckler

22.45 Flash d'informations.

22.50 Surprises.

23.00 Cinéma : Le Syndicat du crime. ■
Film chinois (Hongkong) de John Woo (1986).

0.30 Cinéma : Salé sucré. ■
Film taïwanais d'Ang Lee (1994).

2.30 Cinéma : Une balle dans la tête. □
Film chinois (Hongkong) de John Woo (1990).

ARTE

20.40 Série : Monaco Franze, l'éternel joli cœur
[6/10] Touché par la grâce.
Après avoir été fait chassé de chez lui par sa femme, Franze tente une retraite spirituelle dans un couvent. Son épouse est victime d'une escroquerie...

21.30 Documentaire : Gardien de mon frère.
De Joe Berlinger et Bruce Sinofsky
En 1990, dans l'Etat de New York, un paysan est retrouvé mort dans son lit. L'un de ses frères, analphabète, signe des aveux sans en comprendre le sens. Il est inculpé de meurtre, puis il revient sur ses aveux. Les habitants du village organisent sa défense. Comment va se comporter la justice ?

23.15 Magazine : Velvet Jungle.
Les Who. Louise, d'Olivier Legan, avec The Whuck ; The Who : Thirty Years of Maximum R&B ; Série : Les Zombies de la stratosphère, de Fred C. Brannon, [4/12] Contraband Cargo (v.o.) ; Close Up : Brigitte Fontaine, par Annie Amsellem.

0.50 Téléfilm : Le Roi magique.
De Peter Smith, avec Paul Bowe (rediff. du vendredi 27, 65 min)

1.55 Dessin animé.
Quick et Flupke (rediff.)

2.30 Documentaire : A chacun son lobby (20 min.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Série : Julie Lescaut. De Caroline Huppert. 21.30 Télécinéma. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Juste pour rire. Rediff. de France 2 du 2/09. 0.10 Bon week-end. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique. (15 min).
PLANÈTE 19.40 L'Homme technologique. [1/8] La Naissance de l'outil. De Chris Durlacher. 20.35 Chemins de fer. [1/12] New York-Los Angeles, côte à côte. De Gerry Troyna. 21.35 Tattoos. De Cassie Texier. 22.05 Couture. [6/6] Yves-Saint Laurent. De Gina et Jeremy Newson. 22.55 ▶ Tolkien, un portrait de John Ronald Reuel Tolkien. De Derek Bailey. 23.50 15 jours sur Planète. 0.15 Le Pouvoir des mers. [2/6] Dominer les vagues. De Nigel Turner (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Top-Flop. 19.30 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Voitures et bateaux de légende. 22.35 Paris dernière. 23.30 Laurent Violet. 0.25 Concert : Terence Blanchard. Enregistré au festival Jazz à Vienne (Isère), en 1994 (95 min).
CANAL J 17.30 Série : Les Chasseurs d'étoiles. L'Appel. 17.55 Capt'ain J. 18.00 Montre-moi ta ville. Berlin. 18.15 Regarde le monde. 18.30 Tarmac. 19.00 Série : Les Twist. Un rouge à lèvres à surprises. 19.30 Momo et Ursule. 20.00 Willy le moineau.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Paris, mai 1919. 21.50 Série : Elvis, Good Rockin' Tonight. Four Mules. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Série : Liquid Television. 22.50 Nonante. 23.45 Quatre en un. 0.10 La Semaine sur Jimmy. 0.20 Série : Seinfeld. La Crise cardiaque. 0.45 Série : Route 66. Portrait dans la neige (55 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Le Club. 19.10 Série : Models Inc. 19.55 Série : Miami Vice (et 0.00). 20.45 Série : Madame le juge. Deux et deux font quatre. 22.20 Série : Combat. Cri de détresse. 23.10 Série : Le Masque. La Mort vous invite. 0.50 Série : Les Incorruptibles, le retour. Cuba (50 min).

MCM 19.30 L'invité de marque. Véronique et Christopher Sanson. 20.00 Clips non-stop (et 21.30). 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 22.00 Rave On. 22.30 MCM Dance Club (210 min).
MTV 19.00 European Top 20. 21.00 First Look. 21.30 A Model Conversation with Cindy Crawford. 22.30 Model Weekend. 23.30 The Zig & Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 5.00 Formule 1. En direct Grand Prix du Japon : essais, à Suzuka. 15.00 Golf. En direct. PGA européenne : Masters de Valderrama (Espagne), 3e tour 19.30 Course de camions. Résumé. Europa truck Racing Cup. 9e et dernière manche, à Jarama (Espagne). 19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A 8e journée : Cholet-Antibes, à Cholet. 22.00 Formule 1. Grand Prix du Japon : essais, à Suzuka (résumé). 23.00 Tennis. En différé. Tournoi messieurs d'Essen (Allemagne) : 2e demi-finale. 0.30 Formule 1. En direct. Grand Prix du Japon : le warm up, à Suzuka. 1.00 International Motorsports (60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.35 Actualités Pathé nos 2 et 3. 20.20 Le Club. 21.40 Le Cinéma de grand-père. 23.00 Crime passionnel. ■ ■ Film américain d'Otto Preminger (1946, N., v.o.). 0.40 Alice Adams. ■ ■ Film américain de George Stevens (1935, N., v.o., 95 min).

CINÉ CINÉMAS 18.45 Le Cinéma des effets spéciaux. 19.35 Le Bazar de Ciné Cinémas. 20.30 Téléfilm : Le Serment du sang. De Paul Wendkos (1987). 22.00 Ciné Cinécourts. Invité : Thomas Gilou, réalisateur. 23.00 Health. ■ ■ Film américain de Robert Altman (1979, v.o.). 0.35 Téléfilm : Tout le monde dit oui. Classé X (95 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Le Temps de la danse. Le magazine de la danse. Carole Arbo, danseuse-étoile à l'Opéra de Paris ; Marcelle Michel (La Danse au XXe siècle). 20.30 Photo-portrait. Georges Rousse, plasticien. 20.45 Nouveau Répertoire Dramatique. La Maison des morts, de Philippe Minyana. 22.35 Musique : L'Air du temps. Les vingt ans de l'Orchestre national de Lille. 0.05 Clair de nuit. Gilbert Descossy. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.00 Opéra. Donné en octobre à l'Opéra national de Paris, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. Jeffrey Tate : Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny, opéra en trois actes, de Weill, sol. Felicity Palmer (Leocadja Begbick), Robert Worle (Fatty), Franz Hawlata (Drefeinigkeitsmoses), Marie McLaughlin (Jenny Hill), Kim Begley (Jim Mahoney). 22.45 Entracte. 23.05 Le Bel Aujourd'hui. Biennale de Venise. Concert donné le 29 juillet, par The Swingle Singers et l'Orchestre symphonique de la RAI, dir. David Robertson : Œuvres de Berio : Ritorno degli snovidenia pour violoncelle et orchestre ; Sinfonia pour huit voix et orchestre. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 L'errance romantique : Le mythe du Wanderer. Œuvres de Schubert : Der Wanderer D 649, D. Fischer-Dieskau, baryton, G. Moore, piano ; Wanderer Fantasie D 760, S. Richter, piano ; Lieder eines fahrenden Gesellen, de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. R. Kubelik, D. Fischer-Dieskau, baryton ; Variations, de R. Schumann, Mk. Engel, piano ; Helgoland, de Brukner, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. D. Barenboim ; Années de pèlerinage, extraits, C. Arrau, piano ; Siegfried : Siegfried et le Wanderer, de Wagner, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. B. Haitink, S. Jerusalem (Siegfried), J. Morris (Wanderer) ; Marsyas, extraits, de Diepenbrock, par l'Orchestre de la Résidence de la Haye, dir. H. Vonk. 22.40 Da capo. Quatuor no 2, de Brahms, Rudolf Serkin, piano, Adolf Busch, violon, Karl Doktor, alto, Hermann Busch, violoncelle ; Symphonie no 2, de Sibelius, par l'Orchestre symphonique de Berlin, dir. Kurt Sanderling. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 29 OCTOBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.

12.53 Météo, Journal, Météo.

13.20 Série : Walker Texas Ranger.
La Nuit du gladiateur.

14.15 Série : Arabesque.

15.10 Série : Le Rebelle.
En passant par La Nouvelle-Orléans.

15.55 Série : Les Dessous de Palm Beach.

16.55 Disney Parade.
Gai gai... baignons-nous ; Un cerveau artificiel (2e partie).

18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Seaquest, police des mers.

19.00 Magazine : 7 sur 7.
Présenté par Anne Sinclair. Invités : Edouard Balladur, Nathalie Baye.

20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Le Château de ma mère. ■ ■ ■
Film français d'Yves Robert (1990). Avec Philippe Caubère.

22.30 Ciné dimanche.

22.40 Cinéma : Scarface. ■
Film américain de Brian De Palma (1983). Avec Al Pacino.

1.35 Journal, Météo.

1.45 Programmes de nuit.
Concert : Œuvres de Telemann, Vivaldi par l'Ensemble instrumental de Basse-Normandie et l'Orchestre régional de France ; 2.50, TF 1 nuit (et 3.55) ; 3.00, L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 4.05, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.35, Mésaventures ; 5.00, Musique.

FRANCE 2

12.55 Loto, Journal, Transat, Point route, Météo.

13.30 Dimanche Martin. (et 16.05).

15.15 Documentaire : Cousteau.

17.45 Stade 2 (et 5.00).
Moteurs : Grand Prix de formule 1 à Suzuka ; Football : portrait de Patrick Viera ; Rugby : Jonas Lomu ; Tennis : Présentation du 10e Open de Paris ; Disciplines olympiques : Transat Jacques-Vabre en direct de Cartagène ; championnats de France de gymnastique ; Coupe d'Europe des clubs de judo ; les plus beaux paniers de basket-ball ; Omnisport : retour des cendres de Marcel Cerdan ; Fun : présentation du Snowboard ; Images et résultats.

18.45 Magazine : Déjà dimanche.

19.25 Magazine : Déjà le retour.

19.59 Journal, Météo.

20.50 Cinéma : Le Dernier des Mohicans. ■
Film américain de Michael Mann (1991). Avec Daniel Day-Lewis.

22.45 Variétés : Taratata.
Présenté par Nagui. Avec Enrico Macias, Antoine, Axelle Renoir, Brigels Daisy Toast.

0.00 Transat, Journal, Météo.

0.12 Les Films Lumière.

0.15 ▶ Concert : Musiques au cœur.
Elisabeth Schwarzkopf.

1.30 Programmes de nuit.
L'Heure du golf (rediff.) ; 2.00, Soko ; 2.45, Savoir plus santé (rediff.) : 3.40, Magazine : Polémiques ; 4.30, Ardoukoba ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

12.45 Journal.

13.05 Documentaire : Les Quatre Dromadaires.
Chroniques de l'Afrique sauvage. [8/12] L'Intrus.

14.05 Série : New York District.

14.55 Magazine : Sports dimanche.
15.05, Tiercé, en direct de Saint-Cloud ; 15.30, Gymnastique artistique : championnat de France.

17.05 Série : Magnum.

17.55 Magazine : Lignes de mire.
Présenté par Jacques Chancel.

18.55 Le 19-20 de l'information.
19.08, Journal régional.

20.08 Débat.
De et par Marc Jolivet.

20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
Tuer ce qu'on aime, de Dietrich Haugk, avec Horst Tapper.

21.55 Série ; Un cas pour deux.
L'Or et le Sang, de Gabriela Zerhau, avec Rainer Hunold.

22.55 Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invité : François Léotard, président du Parti républicain, suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.

23.40 Météo et Journal.

0.05 Cinéma : La Marque du vampire. ■
Film américain de Tod Browning (1935, N, v.o.), avec Bela Lugosi.

1.05 Cinéma : Loin vers l'Est. ■ ■
Film américain de Tod Browning (1929, N., v.o.), avec Lon Chaney

2.10 Musique Graffiti.
Lieder, de Brahms, par Alessandra Marc, soprano, Dan Saunders, piano (15 min).

M 6

12.50 Série : Pour l'amour du risque.

13.50 Série : Brisco County.

14.40 Magazine : Starnews.

15.15 Dance Machine Club.

15.45 Fanzine (et 5.00).

16.15 Culture rock.
La Saga Sting.

17.10 Théâtre : Nuit d'ivresse.
Pièce de Josiane Balasko, mise en scène de et avec Josiane Balasko et Michel Blanc.

18.55 Série : Mission impossible, vingt ans après.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Les garçons sont de retour.

20.35 Sport 6 (et 1.15).

20.40 Magazine : Capital.
Présenté par Emmanuel Chain. Restaurants : des recettes en or. Reportages : Le Prix de l'étoile ; Planet Hollywood ; L'Or du zinc ; Restaurants sous vide ; Cantines côte coulisses ; French cuisine.

22.40 Culture pub (et 4.35).
Eloge de la folie.

23.10 Cinéma : L'Auberge des voluptés. □
Film français de Bob W. Sanders (1984). Avec Victor Vallet.

0.45 Magazine : Rock express.
PJ Harvey, Björk, Red Hot Chili Peppers.

1.25 Boulevard des clips (et 5.25).

2.30 La tête de l'emploi.

2.55 Rediffusions.
Top models oh, là là ! ; 3.45, Le Ballet Royal.

CANAL +

— En clair jusqu'à 14.05 —

12.25 Flash d'informations.
(19.30, 22.25).

12.30 Magazine : Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot. Invités : Bruno Masure, Hervé Bourges, Vanessa Demouy, Pascal Sevran.

13.30 Magazine : La Semaine des Guignols.

14.05 Téléfilm : Au-delà de l'amour.
De Michael Dinner.

15.40 Documentaire : L'Envol des écureuils.
Les écureuils volants du Japon pèsent cinq cents grammes et peuvent faire des bonds d'une centaine de mètres.

— En clair jusqu'à 17.58 —

16.10 Décode pas Bunny.

17.10 Les Superstars du catch.

17.58 Cinématoc.

18.00 Téléfilm : L'Impossible Monsieur Papa.
De Denys Granier-Deferre.

— En clair jusqu'à 20.35 —

19.40 Ça cartoon.
Présenté par Philippe Dana. Un numéro inédit (1944) ; Un chez-soi douillet (1940) ; Une souris géante (1949) ; Un shérif de trop (1951) ; Ce petit chat que j'aime (1953) ; Le Triomphe de Jerry (1947).

20.35 Cinéma : Gilbert Grape. ■
Film américain de Lasse Hallström (1993).

22.30 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Présenté par Thierry Gilardi. Football.

1.05 Cinéma : Hocus Pocus, les trois sorcières. □
Film américain de Kenny Ortega (1993, v.o.).

2.35 Surprises (25 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Magazine : Fête des bébés !

13.00 Rintintin.
Le Trésor de l'Ecossais perdu.

13.30 Les Grands Maîtres du cinéma.
Federico Fellini.

14.30 Documentaire : Le Puits du sacrifice.

15.30 Détours de France.

16.00 Feuilleton : Un ours pas comme les autres.

17.00 Le Sens de l'Histoire.
De Gaulle et les gaullistes.
La Cinquième est la première à rendre hommage au général, disparu il y a vingt-cinq ans, le 8 novembre 1970.

18.30 Va savoir.
Les Pompiers de la Seine.

18.57 Le Journal du temps.

ARTE

19.00 Cartoon Factory [8/18].
Noah Knew His Ark (1930) ; Bulloney (1933) ; One More Time (1932) ; No ! No ! A Thousand Times No ! (1935).

19.30 Magazine : Métropolis (et 0.15).
Présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien. Henri Grivois ; Le Coup de colère, Emir Kusturica ; Cézanne, le film de l'exposition ; L'Abécédaire de Gilles Deleuze : G comme gauche [3].

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Iles magiques, îles maudites.
Proposée par Olaf Grunert.

20.45 Documentaire : Les Héritiers de Robinson.
De Peter Reichelt, Joachim Streffinger et Christopher Sommerkorn.

21.40 Cinéma : Ouragan sur l'eau plate. ■
Film britannique de Dick Clement (1985, v.o.). Avec Michael Caine, Valerie Perrine, Christopher Tummings

23.05 Les Malouines.
Documentaire d'Uwe Kröger.

23.15 Les Galapagos, un étrange paradis.
Documentaire de Sylvio Heufelder et Günter Seuren.

0.00 Le Roi cycliste.
Documentaire de Klaus Henning Arfert.

1.15 Documentaire : Cent ans de cinéma.
Scandinavie-Stig Björkman, de Stig Björkman (v.o., rediff. du vendredi 27, 52 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7. 21.00 Temps présent. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Une étrange affaire. ■ ■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1981). 0.15 Bob le déplorable. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.20 Le Pouvoir des mers. [2/6] Dominer les vagues. De Nigel Turner. 20.20 Portraits d'Alain Cavalier. L'Orangère. D'Alain Cavalier. 20.35 Carnet de bal du rêve à la passion. De Sophie Lagrange et Serge Minkoff. 21.15 Légendes vivantes d'outre-mer [7/13] L'Aileron de requin. De Jean Queyrat et Benoît Segur. 21.40 L'Irlande ou la mémoire d'un peuple. De Claude Réouter. 22.30 Lonely Planet [11/13] Zimbabwe, Botswana, Namibie. De Steven Lenhoff. 23.20 Watergate [3/5] Les Boucs émissaires. De Mick Gold. 0.10 Scouts toujours. D'Agnès et Bartoli (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Totalement cinéma. 20.30 Top-Flop. 21.00 Rambling Rose. □ Film américain de Martha Coolidge (1991, v.o.). 22.50 Russell Malone Quartet. Concert enregistré au festival Jazz à Vienne (Isère), en 1994. 0.10 Eco, écu et quoi ? 0.40 Le Canal du savoir. Confucius face à Socrate, de François Jullien (65 min).
CANAL J 17.30 Série : Les Chasseurs d'étoiles. 18.00 Série : Les Monroes. 19.00 Sur la piste de l'animal le plus secret. [3/12] Australie. 19.30 Momo et Ursule.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.30 Série : Dream On. 20.55 Top bab. 21.40 Série : Bottom. He's up. 22.10 Chronique New Age. 22.15 La Semaine sur Jimmy. 22.25 Série : New York Police Blues. 23.10 Le Meilleur du pire. 23.40 Série : Les Envahisseurs. 0.30 Life of Python (60 min).
SÉRIE CLUB 19.00 Série : Models Inc. 19.45 Série : Miami Vice (et 0.00). 20.35 Le Club. 20.45 Série : Les Incorruptibles, le retour. Cuba. 21.30 Série ; Movin' On. La Mine. 22.20 Série : Combat. 23.10 Série : Le Masque. 0.50 Série : Madame le juge (100 min).
MCM 20.00 Clips non-stop (et 0.00). 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends club. 22.30 Passengers. 23.30 Blah-Blah Groove (30 min).
MTV 19.00 News : Weekend Edition. 19.30 Concert : Phil Collins Unplugged. 20.30 The Soul of MTV. 21.30 The State. 22.00 Oddities Featuring the Maxx. 22.30 Alternative Nation. 0.00 Headbangers' Ball (90 min).
EUROSPORT 5.00 Formule 1. En direct. Grand Prix du Japon : la course, à Suzuka. 13.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs d'Essen (Allemagne) : finale. 15.00 Golf. En direct. PGA européenne : Masters de Valderrama (Espagne), 4e et dernier tour. 18.50 Football. En direct. Championnat de France D2. 17e journée : Red Star-Marseille, à Saint-Ouen. 21.00 Patinage artistique. En différé. Le Skate America, à Detroit (Michigan). 22.00 Formule 1. Résumé. Grand Prix du Japon : la course, à Suzuka. 23.30 Voitures de tourisme. En différé. Championnat espagnol : 8e manche, à Jerez. 0.00 Boxe. Poids mi-lourds : Michael Nunn (E-U)-Charles Oliver (E-U) (60 min).
CINÉ CINÉFIL 19.10 Le Club. 20.30 Alice Adams. ■ ■ Film américain de George Stevens (1935, N., v.o.). 22.05 Evadé de Dortmoor. ■ Film américain de Ricardo Cortez (1939, N., v.o.). 23.05 Les Liaisons dangereuses. ■ Film français de Roger Vadim (1959, N.). 0.55 Le Compagnon secret. ■ Film américain de John Brahm et Bretaigne Windust (1952, N., v.o., 85 min).
CINÉ CINÉMAS 18.00 Gremlins. ■ ■ Film américain de Joe Dante (1984). 19.45 Hollywood Mavericks. 20.30 Les Deux Anglaises et le Continent. ■ ■ Film français de François Truffaut (1971). 22.35 Project X. ■ Film américain de Jonathan Kaplan (1987, v.o.). 0.20 Chaplin. □ Film américain de Richard Attenborough (1992, v.o., 145 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.30 Atelier de création radiophonique (rediff.). Il était une fois Pierre Perrault, chasseur, cinéaste et québécois. 22.25 Poésie sur parole. Les poèmes de Philippe Soupault (6). 22.35 Musique : Le Concert. Transcontinentales. Enregistré le 24 octobre au studio Charles Trenet de Radio-France. Le Quartet Xavier Richardeau, avec Xavier Richardeau, saxophone, baryton et soprano, Christophe Brunart, guitare, Michel Zenino, contrebasse, Simon Croubert, batterie. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières par Eric Vastine ; Rub a dub dub ; Rémanences : Epis de minuit ; La Durée du oui : Complainte apocalyptique, de Philippe Moënne-Loccoz. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.05 Voix souvenirs. Les Contes d'Hoffmann, d'Offenbach, par le Chœur et l'Orchestre radio-lyrique de la RTF, dir. Pierre-Michel Le Conte (enregistré le 24 mars 1961). 21.00 Capitale Prague. 22.30 Transversales. 1. Déclic : La parution du disque d'Ornette Coleman, «Tono Dialing» ; 2. Les Magiciens de la Terre : Mans Jonsons, joueur et fabricant de cithares lituaniennes - Iran. Dariush Talai - Pakistan : chant soufi «Kawwali» avec Nusrat Fateh Ali Khan ; 3. Variations transversales : autour du compositeur Michel Redolfi, directeur du Festival Manca ; 4. Le jazz, probablement : Portrait d'Ornette Coleman. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.00 Soirée lyrique. Fidelio, de Beethoven, par le Chœur A. Schöneberg et l'Orchestre de chambre d'Europe, dir. N. Harnoncourt, C. Margiono (Leonore), P. Seiffert (Florestan) ; S. Leiferkus (Pizarro), B. Skovhus (Fernando), L. Polgar (Rocco), B. Bonney (Marcelline). 22.15 Les soirées de Radio-Classique. Kaiser-Waltzer (Arr. A. Schönberg), op. 437, de J. Strauss fils, par le Quatuor Alban Berg, Heinz Medjimorec, piano, Wolfgang Schulz, flûte, Ernst Ottensamer, clarinette ; Moïse et Aaron, opéra en trois actes, de Schoenberg, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio autrichienne, dir. Michael Gielen, Gunter Reich (Moïse), Louis Devos (Aaron), Eva Csapo (Une jeune fille). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.



Le Monde

DIMANCHE 29 - LUNDI 30 OCTOBRE 1995

Frère Jacques

par Alain Rollat

SI JACQUES CHIRAC ne parle plus pour ne rien dire quand il promet que dans deux ans la France sera heureuse, il faut lui recommander de quitter l'Elysée pour s'enfermer à la Trappe durant ce laps de temps. Bernard Pivot, qui a concocté son dernier « Bouillon de culture » sous les voûtes de l'abbaye de Soligny, peut en témoigner : rien de tel qu'un séjour chez les moines de cette communauté cistercienne de l'Orne pour devenir apte au bonheur des autres. Il n'est pas de meilleur endroit pour apprendre à distinguer l'essentiel de l'accessoire quand on a tendance à s'emmêler dans les priorités qu'on voudrait assigner à sa ligne de conduite.

Dieu y dresse toujours des panneaux indicateurs à l'intention des âmes sincères. Frère Thomas a raconté à Bernard Pivot comment il y avait trouvé son chemin intérieur après avoir rompu avec l'absurdité du miroir aux alouettes médiatiques, alors qu'il était photographe de presse, un soir où il était en planque, en pleine nuit, sous la pluie, dans l'espoir d'un *scoop*, au péril de sa vie, sur les toits glissants d'un immeuble jouxtant l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris. C'était le soir du suicide de Pierre Bérégovoy. Son père abbé, Dom Marie-Gérard, qui en connaît un rayon sur les responsabilités spirituelles que confèrent les suffrages temporels, puisque cela fait plus de vingt ans qu'il exerce sa charge élective, a parlé de *« coup de foudre »* pour essayer de faire comprendre les effets roboratifs du *« bonheur en Dieu »*.

Frère François a explicité ce propos en narrant son aventure personnelle : son *« chemin de Damas »*, il l'a découvert un après-midi d'incendie, du côté de Toulon, alors qu'il était jeune marin-pompier, en allant porter secours à un couvent, dans *« le regard pur »* d'une belle carmélite qui lui a instantanément révélé que *« la foi est un cadeau de Dieu. »*

Que les frères chiraquiens ne se méprennent pas : il n'y a nulle chausse-trape sous notre recommandation. On n'entre pas à la Trappe pour finir à la trappe. Bien au contraire. Ce sont les prières des frères trappistes qui constituent le socle sur lequel s'appuient tous les hommes de bonne foi qui s'évertuent, loin des monastères, à construire un monde meilleur.

Il y a certes plus de mérite, apparemment, à bâtir le bonheur dans la bousculade des villes que dans la paix des abbayes. Bernard Pivot a posé la question et Dom Marie-Gérard a admis qu'elle était *« explosive »*. Mais que pourraient les curés des banlieues sans l'armure invisible que leur procurent les forces du monachisme ?

Il y a bien une autre cure possible. C'est celle qu'a choisie Jean-François Deniau. Résolu à métamorphoser sa longue maladie en puissance d'exemple, ce vaillant moine laïc a décidé de traverser l'Atlantique en solitaire et de mettre à profit cette retraite marine pour rédiger un *« Eloge de la vertu »* que lui ont commandé ses frères de l'Académie française. Mais peut-on conseiller cette voie des tempêtes à Frère Jacques ? A-t-il autant de vertu que de courage ?

Un policier atteint d'une balle au visage dans le quartier du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie

Trois gardiens de la paix ont été pris pour cible lors d'une patrouille

UN INCONNU a ouvert le feu, vendredi soir 27 octobre, sur trois policiers de la brigade anticriminalité (BAC) des Yvelines qui patrouillaient dans le quartier du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie (Yvelines). Un sous-brigadier, âgé de trente et un ans, a été touché à la joue. La balle a pénétré par la pommette droite et est allée se loger entre la trachée artère et la colonne vertébrale, à hauteur du cou.

Vendredi soir, le Val-Fourré était calme. Après les récents incendies qui ont détruit près d'une dizaine de voitures en un peu plus d'une semaine, les policiers ont multiplié les patrouilles dans ce point sensible des Yvelines.

En début de soirée, les hommes du commissariat local y interpellent un jeune, âgé d'à peine douze ans, qui s'apprêtait à mettre le feu à une voiture. Comme chaque nuit, les policiers de la brigade anticriminalité font, à leur tour, la tournée de Mantes-la-Jolie. Vers 21 h 15, ils aperçoivent un groupe de jeunes qui discutent au bord du trottoir. L'un des occupants de la voiture de police voit l'un d'eux jeter quelque chose par terre. Pensant avoir affaire à un vendeur de drogue, les trois policiers descendent de véhicule et contrôlent le petit groupe. La vérification d'identité se déroule sans problème.

ENQUÊTE DE VOISINAGE

Au moment où les hommes de la BAC regagnent leur voiture, un coup de feu claque, probablement tiré d'un immeuble. L'un des policiers, touché en plein visage, s'effondre.

Craignant d'être pris sous le feu du tireur isolé, ses deux collègues le transportent jusqu'à la voiture et quittent rapidement le quartier, en direction du commissariat de la ville. Sur place, les équipes du SAMU prodiguent les premiers soins au blessé avant de le transporter au centre hospitalier de Mantes-la-Jolie.

Le policier devait être opéré samedi matin, sans que ses jours soient en danger. Immédiatement arrivés sur les lieux, les enquêteurs de la direction régionale de la police judiciaire de Versailles ont procédé à une enquête de voisinage et à des auditions. Une expertise balistique devrait permettre de retrouver d'où est parti le coup de feu. Les enquêteurs comptent aussi *« sur le civisme des gens du quartier »* pour leur fournir des indices permettant d'interpeller le tireur.

Jean-Claude Pierrette

La délinquance des mineurs a augmenté de 15 % en 1994

AVEC 63 000 MINEURS impliqués dans des crimes et délits, *« la délinquance des mineurs a augmenté de plus de 15 % en 1994, alors que la progression globale de la délinquance a été maîtrisée »*, s'inquiète le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN, majoritaire) dans un rapport récent. Au cours du premier semestre 1995, ajoute-t-il, les moins de 18 ans sont à l'origine de 45 % du total des vols avec violences, de 23 % des vols à main armée, et de 30 % de la délinquance dite de voie publique (cambriolages, vols liés aux véhicules).

« Dans les quartiers en difficulté, la délinquance des mineurs est en pleine expansion et s'érige en risque majeur », note le rapport. Elle gagne *« des adolescents de plus en plus jeunes qui passent à l'action de manière de plus en plus imprévisible et pour les motifs les plus futiles »*, constatent les commissaires, pour qui *« la tranche de 13-16 ans s'étoffe rapidement tandis qu'apparaissent également des gangs en "culottes courtes" recrutant leurs membres à partir de 8 à 10 ans. »*

En milieu scolaire, *« les atteintes aux biens, les agressions, le racket et le trafic de drogue augmentent fortement »*, ajoute le rapport. Les faits constatés par la police – 583 infractions en 1994 (+21,4 % par rapport à 1993) – sont vraisemblablement sous-évalués en raison d'une *« loi du silence* [qui] *a muré jusqu'à nos jours l'école dans la fiction de l'extra-territorialité »* : les collégiens victimes de vol ou de racket, les enseignants et les parents, redoutent souvent de déposer plainte à cause de *« la crainte de représailles »*.

SENTIMENT D'IMPUNITÉ

Même imparfaites, ces statistiques reflètent la part prépondérante des agressions contre les personnes (58 % du total des faits constatés), dont les deux tiers sont commises sans arme. Les élèves sont les premières victimes des violences armées (87 agressions avec arme, au lieu de 41 contre les enseignants ou personnels d'encadrement).

Les atteintes contre les biens concernent généralement des incendies volontaires contre les salles de classe ou les véhicules des enseignants. *« L'absence de réaction de la société provoque chez le mineur le sentiment d'impunité et incite à la récidive »*, note le rapport, en prônant des réponses graduées. Face à des jeunes ne se livrant pas à une délinquance régulière, *« le rappel à la loi, le classement sous condition, la médiation-réparation, le travail d'intérêt général, ordonnés par le parquet, paraissent des réponses adaptées à la délinquance initiale des mineurs, dont les procédures sont actuellement le plus souvent classées »*. Face à des délinquants moins occasionnels, un traitement plus *« rigoureux »* est réclamé par les responsables policiers : la loi devrait *« permettre la comparution immédiate des mineurs réitérants devant la juridiction de jugement »*. Pour de tels délinquants endurcis, le rapport recommande la création de *« structures contraignantes spécifiques permettant au juge des enfants de prononcer une mesure de placement assorti de contraintes réelles. »*

Erich Inciyan

SOMMAIRE

SERVICES

Tirage du *Monde* daté samedi 28 octobre 1995 : 481 473 exemplaires 1 -

■ **JUSTICE : deux mineurs ont été écroués après l'explosion,** dans la cour d'un collège des Mureaux (Yvelines), le 26 octobre, d'un engin artisanal dont la déflagration avait « choqué » une douzaine d'élèves et un surveillant (*Le Monde* du 28 octobre). Agés de quinze ans, les deux jeunes gens – élèves du collège Jules-Verne – ont été mis en examen pour *« dégradation par explosif ayant entraîné pour autrui une incapacité »* et *« complicité »*, par un juge d'instruction de Versailles. Ils sont soupçonnés d'avoir participé à la confection et à la mise en place de l'engin explosif composé d'un tube métallique empli d'un mélange de chlorate de soude et de sucre.

■ **FOOTBALL : Lens a concédé sa première défaite à domicile** de la saison, face à Guingamp, vendredi 27 octobre, lors de la 15e journée du championnat de France de première division (1-0). Les Lensois perdent ainsi l'occasion de ravir à Metz la tête du championnat. Les Lorrains, battus par le Paris-Saint-Germain, jeudi, en match avancé, restent leaders avec 1 point d'avance sur les Parisiens et 3 sur les Nordistes. Auxerre a été dominé à Lille (2-1) et Nantes s'est imposé au Havre (1-0). Grâce à sa victoire sur Bordeaux (3-1), Martigues a cédé la lanterne rouge à Cannes qui a fait match nul contre Monaco (1-1).

Le FIS approuve les déclarations de Jacques Chirac sur l'Algérie

*« **JACQUES CHIRAC** a fait un pas dans le bon sens qui sert les intérêts du peuple algérien »*, a déclaré l'instance exécutive du Front islamique du salut (FIS) à l'étranger, après les déclarations de Jacques Chirac, jeudi 26 octobre, sur France 2, conditionnant l'aide économique française à *« la rapidité du processus démocratique »* en Algérie. Dans un entretien collectif que publie *le Parisien* du samedi 28 octobre, le FIS a également évoqué le rôle que peut jouer la France vis-à-vis de l'Algérie et a réaffirmé son opposition au scrutin présidentiel du 16 novembre prochain. La France doit faire preuve de *« neutralité »* face au conflit algérien, a estimé la représentation du FIS.

A l'instar de la majorité de l'opposition légale, le FIS rejette catégoriquement l'élection présidentielle – *« une mascarade »* – qui ne servira qu'à faire se succéder le régime à lui-même et à une recomposition du paysage politique à son seul profit. Pour les islamistes, les velléités de dialogue de l'actuel chef de l'Etat ne sont que des *« slogans »* creux, destinés à la consommation intérieure.

L'instance exécutive renvoie, enfin, dos à dos, les trois candidats opposés au général Zeroual – Mahfoud Nahnah du MSI-Hamas, Saïd Sadi du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) et Noureddine Boukrouh du Parti du renouveau algérien (PRA) – qui représentent, en fait, *« les sensibilités d'un même parti, celui des putchistes »* et sont parties prenantes d'un *« scénario mal ficelé »* qui ne peut que prolonger la tragédie qui frappe les Algériens. L'instance exécutive du FIS à l'étranger, dirigée par Rabah Kébir, réfugié en Allemagne, s'affirme la seule représentation du Front islamique à l'extérieur de l'Algérie. Elle se trouve, de ce fait, souvent en opposition avec la délégation parlementaire du FIS qui est, elle, représentée à Washington par Anouar Haddam.

